

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

Paris ville

Rôles
et vocation

internationale

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

Paris ville Rôles
et vocation

internationale

AVANT-PROPOS

*“ Paris, c’est la ville et
peut-être le monde. ”*

Un interviewé.

En 1965, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme a tracé les grandes orientations et défini les principaux impératifs auxquels devrait se soumettre le développement de la Région parisienne et à partir desquels pourrait s'organiser une politique urbaine de Paris.

Cependant, les progrès de la construction européenne, l'accroissement des échanges et la diversification des formes de la coopération internationale qu'elle implique, et à l'intérieur, les effets toujours plus sensibles de la décentralisation des activités industrielles ont conduit les responsables de l'aménagement à reposer la question de l'avenir international de Paris.

D'autres éléments sont venus s'ajouter à ces raisons pour exiger la réalisation d'un travail en profondeur sur l'avenir de Paris, comparée aux autres grandes villes européennes : la montée des firmes multinationales et leur stratégie d'expansion en Europe, en conséquence, les investissements étrangers en France, la localisation des sièges sociaux des firmes concernées, le problème de la cité financière, sans oublier l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun qui apporte avec elle la plus grande ville européenne.

Ces considérations ont conduit la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et la Préfecture de la Région parisienne, à mettre en place un ensemble d'études sur la vocation et les rôles internationaux de Paris dans une perspective européenne et mondiale et à en confier la conception, la gestion et la réalisation au SESAME (Système d'études du schéma général d'aménagement de la France).

Afin de suivre et d'orienter l'ensemble des travaux et de présenter leurs résultats aux administrations responsables sous forme de synthèse et de propositions, un Groupe de coordination a été constitué en mai 1971 et s'est, depuis, régulièrement réuni. Ce Groupe comprend, sous la présidence de M. Michel Albert : MM. Jacques Durand ; Raoul Pighetti ; Jean-Pierre Worms, sociologue ; Philippe Barret et Jean Bouchet, membres du SESAME et rapporteurs du Groupe.

L'ORGANISATION DES ÉTUDES

Une méthode de contrôle et d'évaluation permanente assurée par le déroulement même des études a été mise sur pied pour la réalisation du projet. En effet, chacune des prestations des différents organismes d'étude qui ont contribué à ce travail a été considérée à la fois en elle-même et comme élément constitutif d'un rapport général que le dernier à intervenir de ces organismes, la Wharton School, a été chargé d'élaborer. Le Groupe de coordination a été amené ainsi à intervenir lui-même plusieurs fois sur les mêmes études et à rejeter ou à demander un nouvel examen des éléments qui ne pouvaient contribuer valablement à une construction d'ensemble.

Trois approches complémentaires ont semblé utiles à la réalisation du projet ; les deux premières apportent en même temps que leur propre travail, des résultats qui seront intégrés par la troisième.

1. Une approche sociologique et historique cherchant à éclairer les grandes tendances de l'évolution de Paris et de la Région parisienne. Quels en sont les éléments moteurs et les freins ? Comment s'organisent-ils pour modeler l'espace parisien ? Quels groupes sociaux, administratifs et politiques interviennent pour définir les rôles et la vocation de Paris ?

Ce travail a été confié à l'OTAM et s'est concrétisé par un rapport remis début juin 1971.

2. Une série d'enquêtes internationales auprès de 200 personnalités environ.

Une première partie de ces enquêtes a concerné 65 personnalités étrangères résidant dans trois grandes villes : Bruxelles, Genève et Paris. Elle a visé à dégager les opinions des personnalités interrogées sur ces trois villes et les raisons qui les ont amenées à se localiser dans telle ville plutôt que dans telle autre.

Elle a mis — ou remis — en lumière les exigences, les « desiderata », les avantages ou inconvénients reconnus par les étrangers dans chacune de ces villes et a permis d'en avoir une première image « de l'extérieur », rapidement esquissée mais concrète.

Cette partie a été réalisée par un universitaire américain installé à Paris, M. O'Neil, qui a remis son rapport en septembre 1971.

La deuxième partie, beaucoup plus importante, s'est déroulée dans six pays d'Europe : Grande-Bretagne, Suède, Allemagne, Suisse, France et Italie, et aux Etats-Unis. Elle a aussi concerné des res-

responsables de la C.E.E. à Bruxelles. Abordant dans des entretiens approfondis 105 personnalités de stature internationale : responsables de l'industrie, syndicalistes, financiers, hommes politiques et de la haute administration, journalistes, artistes et universitaires, cette enquête a fourni des informations précieuses sur la perception comparative des grandes villes européennes et de leurs chances de développement.

Ce travail a été réalisé par Publicis-Conseil et achevé en octobre 1971.

3. Un scénario prospectif sur l'avenir de Paris. Il s'est agi d'envisager le développement plausible de Paris sur le plan international selon deux orientations :

- Paris comme centre d'accueil de sièges sociaux de firmes internationales. Quelles seraient à cet égard les conditions nécessaires, les facteurs favorables, les exigences et les contraintes d'une telle perspective ?
- Paris, comme centre de relations privilégiées avec les pays en voie de développement. Au point de vue technologique, universitaire, politique. Quels types d'innovations intellectuelles et techniques cela suppose-t-il ?

Ce travail a été confié à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie, sous la direction du professeur Hasan Ozbekhan.

Il tire parti des données fournies par les autres études et enquêtes. Pour cette phase finale des travaux, il a paru utile de faire appel à une équipe qui avait la particularité, étant étrangère à la France, et même à l'Europe, d'être sinon garante d'une objectivité, qu'il serait difficile de définir, du moins dégagée de conceptions trop partielles ou partiales.

L'ensemble des rapports et des études réalisés par les organismes précités représente quelque 2 000 pages qui ne vont du reste pas sans redites, en raison même de leurs successives intégrations. Une sélection sévère a dû être faite dans la masse de ces travaux, et des propositions insuffisamment développées ou argumentées ont dû être rectifiées ou même rejetées.

En définitive, le document présenté ici par le Groupe doit se lire comme une synthèse très libre des études réalisées sous sa coordination. Cette synthèse, construite autour des idées et des faits qui lui ont paru mériter l'attention des Pouvoirs publics, et enrichie, contient aussi un certain nombre d'observations propres au Groupe, et de propositions destinées aux administrations responsables.

Toutefois, étant donné l'interpénétration qui s'est progressivement réalisée au cours de près de deux années de travail en commun, il serait assez vain de tenter d'isoler l'apport propre du Groupe. Au demeurant, celui-ci ne s'est pas borné à retranscrire les informations qu'il avait pu recueillir, notamment de la part de personnalités

étrangères, il s'est également efforcé de comprendre et d'expliquer l'attitude de ces personnalités à travers leurs interviews ou les remarques que les bureaux d'études ont été amenés à formuler.

Le choix d'un tel mode de présentation résulte du reste de la mission d'enquête et d'expertise qui a été confiée au Groupe par la DATAR et par la Préfecture de la Région parisienne : la nature même de cette mission suppose que le rapport du Groupe n'engage que sa responsabilité, l'administration ne donnant ni son aval, ni sa garantie aux informations qu'il apporte ou aux conclusions et aux propositions qu'il a cru pouvoir tirer de ces informations.

C'est en raison de cette indépendance intellectuelle que le Groupe de coordination a pu, sur la base de l'ensemble des travaux disponibles, formuler des observations et émettre des suggestions qui, sans être toujours compatibles avec les options et les politiques définies par les responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, lui ont paru néanmoins dignes de leur intérêt. Il va de soi que, dans ces conditions, le présent rapport ne saurait prétendre constituer un guide pour la politique de Paris et de la Région parisienne.

Il appartiendra aux autorités compétentes de décider de l'usage qu'elles voudront bien faire du présent document et, notamment, de la diffusion éventuelle qu'elles pourraient lui assurer.

Sur le fond, le Groupe de coordination est parfaitement conscient du caractère relativement limité des objectifs d'étude qui lui ont été assignés, ainsi que des thèmes autour desquels ont été imaginées les perspectives de développement de Paris.

Ainsi, le Groupe de coordination a volontairement cherché auprès d'étrangers les éléments utilisés pour élaborer ses propositions. Une approche plus centrée sur l'opinion française ou parisienne aurait peut-être conduit à des résultats différents. Cela méritait d'être souligné.

Certains pourraient également regretter que les travaux dirigés par le Groupe ne débouchent pas directement sur des propositions, documents ou études de planification économique ou d'urbanisme. Mais ce serait sans doute dénaturer leur caractère propre que d'attendre ou d'exiger d'eux qu'ils apportent autre chose qu'une série d'images et de jugements sur Paris, considéré d'un point de vue international et qu'un ensemble de réflexions et de propositions précises, mais générales, élaboré à partir de ces images et de ces jugements.

Le Groupe de coordination considère du reste que cet apport est à la fois nouveau et riche et que, sur bien des points, il pourrait susciter recherches et innovations.

I **RAPPORT**

INTRODUCTION

PARIS EN SITUATION DE CONCURRENCE

Paris fut la capitale de l'Europe, peut-être même du monde. Elle n'est plus ni l'une ni l'autre. Au début du siècle encore, la primauté de sa vocation internationale n'était pas contestée. Elle l'est aujourd'hui. A quoi tient donc ce repliement tendanciel de Paris ? Serait-ce l'effet d'un affaiblissement ou d'un transfert de sa puissance politique ? Mais la Vienne des années 1900, qui n'était plus celle de Metternich, restait pourtant une ville internationale par excellence. Depuis, d'ailleurs, d'autres villes ont acquis en Europe un fort coefficient d'internationalité : Genève, Bruxelles... capitales de petits pays.

La mise en concurrence de Paris, avec d'autres villes, s'insère dans un contexte nouveau : ce qui fait l'attraction internationale d'une ville, ce n'est plus seulement, ni même, précisément, sa puissance économique, sa taille ou sa situation géographique, mais le cadre de vie qui lui est attaché. La ville qu'on aime habiter et qui possède en même temps les activités et les infrastructures d'une grande capitale est un bien de plus en plus rare. Cela explique qu'elle soit soumise à la concurrence, un peu à la manière d'une entreprise de services.

Parmi les agglomérations urbaines qui disposent à la fois d'un certain poids démographique et d'une dimension internationale, il convient de distinguer deux types de villes : celles qui, dans cette dimension, sont tout entières dominées par une fonction : culturelle pour Rome, financière pour Zurich, Genève ou Bâle, ou Francfort, industrielle pour Düsseldorf ou Manchester, etc., et celles qui sont, sur le plan international, plurifonctionnelles, ce qui n'exclut pas, bien au contraire, une certaine singularité, la dominance de l'une ou l'autre fonction : financière pour Londres ou culturelle pour Paris.

Nous citons ainsi les deux villes européennes qui entrent véritablement en concurrence pour un quelconque « leadership » international. Elles seules disposent dans leur dimension internationale de cette plurifonctionnalité qu'on s'entend à exiger d'une grande capitale.

Quoique ni l'une ni l'autre, ni d'autres — si Berlin même renaissait — ne puissent retrouver un rang de capitale incontestée comme elles le furent à des titres divers et quoique la répartition des fonctions internationales parmi plusieurs villes européennes convienne assez bien à l'orientation actuelle de la construction européenne, l'une et l'autre doivent à la fois sauvegarder leur plurifonctionnalité et ne pas se laisser distancer par telle ou telle autre ville européenne.

S'agissant de Paris, nous rassemblerons les résultats de nos travaux sur son avenir international selon quelques fonctions essentielles : la fonction culturelle d'abord, puisqu'elle marque les images de Paris les plus répandues à l'étranger, la fonction économique dans ses aspects les plus importants, et enfin la fonction politique, probablement décisive pour l'avenir.

Il est clair cependant qu'aucune de ces grandes fonctions n'est exclusive d'aucune des deux autres et ne saurait être analysée, décrite, ou évaluée en soi. La ville est une entité sociale complexe, une sorte de cristallisation de la société globale, et, comme elle, composée d'un jeu de forces, de fonctions et de projets interdépendants et dynamiques. Plus, peut-être, la grande ville moderne, au-delà du mouvement de la société nationale, s'inscrit dans un ensemble de rapports entre les pays et entre les villes tel qu'elle leur emprunte autant qu'elle leur apporte, et ceci en raison même de l'imbrication et de la multiplicité de ses fonctions.

Le découpage en trois chapitres, étudiés successivement, ne peut donc être considéré que comme une exigence de forme qui, une fois encore, ne saurait affaiblir l'étroitesse des liens et relations entre les différents aspects de la ville. La grande ville, à la fois multifonctionnelle et singulière, est, par nature, irréductible à la somme de ses fonctions et riche de leur interdépendance.

I. — LA VOCATION CULTURELLE

Qui dit « Paris » dit d'abord « culture ». Les différentes études réalisées, et notamment les enquêtes effectuées auprès de personnalités tant étrangères que françaises convergent pour attribuer une place culturelle privilégiée à Paris. Le terme de fonction serait ici insuffisant tant est prégnante et unanime la reconnaissance à la fois d'une richesse exceptionnelle de Paris dans ce domaine et du rôle que la capitale française doit continuer d'y jouer. Il s'agit en fait d'une véritable « prééminence » de la fonction culturelle dans la représentation symbolique de Paris : les autres fonctions existent et sont nécessaires, la fonction culturelle est dominante et singulière. Elle définit sa vocation.

Paris y trouve le fondement le plus spécifique de son prestige et un des tout premiers atouts de son rayonnement international. Héritage d'une tradition et d'un patrimoine multiséculaires, la dimension culturelle de la capitale française n'est cependant plus une donnée incontestée. D'autres grandes villes européennes, des événements nouveaux, l'évolution même des valeurs culturelles interviennent désormais pour remettre en cause la place exceptionnelle qu'occupait Paris. Or, toute altération ou recul en ce domaine grèverait lourdement l'avenir. Les études conduites sur les rôles et la vocation de Paris, les prises de position nombreuses et répétées de plusieurs grands quotidiens d'audience internationale (1), plus généralement les réflexions sur l'évolution des villes et les éléments de valorisation de l'espace urbain dans l'avenir permettent d'avancer que la direction dans laquelle s'engage Paris n'est pas aujourd'hui la meilleure possible. Un réajustement, voire une orientation de certains principes du développement urbain de Paris semble s'imposer.

C'est ce que montre l'examen des atouts et des faiblesses qui caractérisent aujourd'hui la situation de la capitale de la France dans ce domaine culturel dont on verra qu'il influence l'ensemble des choix que l'on peut faire quant à l'avenir de la capitale française.

Si l'on veut non seulement « sauver Paris », mais bien plus, lui donner des chances solides de reconquérir sa véritable place, qui ne saurait être que de premier rang, il en découle un certain nombre de conséquences, voire d'exigences, qui, au premier abord, pourront surprendre. Elles nous semblent cependant déterminantes.

(1) Editorial du « New York Times » du 24 novembre 1972 qui dénonce la « Manhattanisation » de Paris, et celui du « Times » du 8 janvier 1972, « Adapting Notre-Dame to the motor-cars », reproduits en annexe.

1. PARIS : PATRIMOINE HISTORIQUE ET INSTITUTION CULTURELLE

Paris bénéficie d'une image culturelle historique et toujours prestigieuse. Ville de consécration, riche d'institutions, longtemps lieu d'innovations et de créations artistiques en tous domaines, Paris avait, jusqu'à ces dernières années, su concilier les deux termes qui fondent une capitale culturelle : la richesse du patrimoine et l'activité de création et d'innovation.

Or, si le patrimoine s'exprime en même temps par les monuments et les institutions, l'activité créatrice se situe par définition ailleurs dans ce qui n'est pas, ou du moins pas encore, reconnu, approuvé, consacré. Dans le Paris contemporain, les institutions, pour ne pas dire les Instituts, ont une si large place, et surtout une telle propension à capter, pour immédiatement organiser selon leurs propres règles, ce qui naît et se développe avec succès qu'elles en arrivent à contraindre, voire empêcher les expériences d'innovation. Les grandes villes ont toujours été des lieux de la différence, où se juxtaposent les apports les plus divers. La tendance à institutionnaliser le fait culturel à Paris, à rigidifier et arrêter ce qui, par nature, est provisoire et par conséquent changeant — les écoles, les styles, les modes —, le souci de systématisation et d'affirmation d'une culture, si riche soit-elle, en stérilisent les ferments de renouveau et de créativité. Les institutions comme les rapports et les valeurs qu'elles définissent sont le fruit de l'histoire, et elles ont correspondu à une longue période d'épanouissement et de rayonnement culturel de la capitale française. L'histoire de Paris est en effet indissociable de toute l'histoire des arts et des lettres depuis la Renaissance. Et Paris reste, par les œuvres et les monuments qu'il abrite, par les hommes qu'il a accueillis, et consacrés, le témoin privilégié des périodes les plus brillantes de la civilisation occidentale.

Certes, toutes les grandes villes européennes partagent cet héritage : Rome et Florence pour la culture latine, Berlin, Munich et Cologne pour le patrimoine germanique, Prague et Vienne qui furent longtemps de hauts lieux de la création culturelle, Londres enfin, centre de la vie artistique britannique et espace vivant de l'innovation contemporaine.

Aucune de ces villes cependant n'égale le prestige de Paris qui a su concilier la richesse passée avec l'activité et la création modernes. Cette harmonie a longtemps fait de la capitale française un pôle d'attraction et un foyer de rayonnement universel.

Jusqu'aux années 50, Paris a joui d'une faveur incontestée. Il était le passage obligé pour quiconque aspirait à entrer dans le cercle restreint des créateurs consacrés. Parallèlement cependant, l'ouverture aux idées nouvelles, aux recherches les plus diverses y était grande. Les personnalités artistiques y respiraient « cet air étranger de la liberté » indispensable à toutes rencontres,

recherches et créations. Paris était par excellence la ville culturelle internationale, confluent des mondes et creuset des innovations.

Le bouillonnement des idées, l'expérience de la création s'accompagnent du refus de la conformité et sont la manifestation pratique d'une rupture avec les choses acquises. Et il n'est pas douteux que les grandes périodes de créativité culturelle — à Paris comme ailleurs et peut-être plus qu'ailleurs — ont correspondu à une grande liberté parfois ostentatoire, en tout cas très ouvertement affirmée, des formes d'expression nouvelles. Que l'on pense par exemple au surréalisme, à l'existentialisme.

Les institutions françaises ont trop tendance aujourd'hui à fonctionner comme des administrations traditionnelles où les principes de hiérarchie, la rigueur de la bureaucratie, l'inertie des habitudes se conjuguent pour niveler et normaliser toute tentative d'originalité et de créativité artistique. L'innovation culturelle a besoin pour naître et s'exprimer d'un environnement hétérogène et permissif : ce que l'on appelait jadis « la bohème » — curieusement, on ne trouve plus aujourd'hui d'expression équivalente — est au fond le milieu habituel, sinon nécessaire, de la recherche et de l'expérience artistiques. Les manifestations spontanées de la création artistique ne sont pas nécessairement synonymes de troubles de l'ordre public.

Paris avait en ce domaine une réputation d'ouverture et de liberté qui semble souvent remise en cause. Son rayonnement s'en trouve lésé sur plusieurs plans : la raréfaction des lieux de spectacles ou d'expositions et l'appauvrissement des possibilités d'expression, de rencontre, de carrefour et de fête d'une part, l'accroissement des contraintes personnelles, des formalités et des contrôles administratifs d'autre part, enfin les manifestations d'un conformisme institué, dont les étrangers, quelles que soient les raisons invoquées, ne paraissent pas ressentir la pesanteur au même degré chez eux.

Ce dernier point mérite d'être souligné. Autant en effet, la fierté naturelle qu'éprouve tout Français à l'égard des prestiges de Paris se trouve justifiée, voire magnifiée, par les résultats des interviews d'étrangers, autant on est étonné d'apprendre à quel point ces mêmes personnalités étrangères éprouvent le cadre institutionnel et administratif de la France et plus précisément de sa capitale, comme insuffisamment libéral, sinon quelque peu étouffant pour l'expression de la liberté individuelle. Entre la présomption d'arbitraire attribuée aux arcanes administratives et une institutionnalisation de la culture jugée excessive, l'interférence s'établit aisément.

Bref, en s'efforçant de formaliser et de consacrer plutôt que d'offrir les conditions d'une effervescence, d'une liberté et d'une créativité culturelles, Paris a perdu une large part de la fascination qu'il exerçait sur les créateurs.

« Les Français étaient très contents que l'Espagnol Picasso vienne chez eux. Que Modigliani, l'Italien, vienne chez eux. Que beaucoup d'Américains, Hemingway, viennent à Paris pour devenir parisiens, sans qu'on pense un seul instant à les transformer en Français. C'est-à-dire que la culture parisienne était assez grande pour accepter, pour emprunter, pour donner en même temps à tous les hommes de talent, en leur permettant de rester eux-mêmes et pour moi, Paris, c'est donc la ville qui a le culte de la liberté culturelle ! »

Les jugements de cet ordre sont nombreux. Il est essentiel d'en mesurer l'importance et d'en tirer toutes les conséquences, si on ne veut pas courir le risque d'en rester bientôt à une « culture en gelée », un musée, unique sans doute, mais qui réduirait Paris au destin de Florence ou de Rome.

Car la prééminence culturelle de Paris en Europe est menacée et au premier titre par Londres.

2. PARIS ET LA CRÉATION CULTURELLE CONTEMPORAINE

Sur les 105 personnalités interviewées par Publicis, 35 ont spontanément souligné le rôle de Londres comme lieu de la création culturelle contemporaine, alors que 9 seulement (dont 5 Français sur 16) citaient Paris à ce titre. Là est le problème majeur : Paris trop classique, trop institutionnel, ne s'est pas adapté à la nouvelle dimension de la culture qui s'étend et s'impose dans les sociétés industrielles avancées : la culture de masse. C'est que le fait artistique, l'événement culturel, le mouvement des idées et des formes s'inspirent désormais de la vie sociale globale sous ses multiples aspects. A une culture de l'élite succède une culture de masse qui, par la multiplicité des sources d'inspiration, par son insertion dans la réalité quotidienne « banale et sublime », par sa signification sociale et politique, exige d'être partagée et reconnue par le plus grand nombre. L'événement culturel et le bouillonnement des idées contemporaines se superposent au passé et concurrencent les valeurs et les places acquises.

A la fois produit et valeur du développement socio-économique, cette nouvelle culture en devient l'un des ressorts : que l'on pense par exemple à l'importance de la télévision dans la diffusion des nouvelles normes sociales, à son impact culturel potentiel, au marché du disque et bientôt des vidéo-cassettes.

A Paris, les valeurs, les jugements sur le domaine culturel semblent aujourd'hui largement traditionnels, limités par la difficulté d'accepter les sources d'inspiration et les formes et moyens d'expression qui permettent l'élargissement du champ culturel.

Les musées, galeries et salles de concert, l'institution théâtrale elle-même, ne sont plus les seuls lieux où s'expriment les créateurs contemporains. Par contre, quelques expositions d'art moderne, et de rares tentatives théâtrales ou cinématographiques novatrices sont perçues favorablement et annonciatrices d'un réveil possible.

C'est ce que traduisent des phénomènes tels que le théâtre des Nations de J.-L. Barrault ou le théâtre du Soleil d'A. Mnouchkine. Sans doute devrait-on y ajouter le « Grand Magic Circus » de J. Savary qui connut pendant deux ans un énorme succès à l'étranger, notamment à New York et à Londres, avant d'être enfin accueilli à Paris au théâtre de la Cité universitaire.

Deux traits caractérisent bien cependant cette prudence et sans doute cette méfiance de Paris devant l'innovation et sa faible aptitude présente à répondre aux exigences des créateurs.

Le premier réside dans le fait que deux des personnalités artistiques françaises les plus connues — Boulez et Bérjart — ont dû émigrer pour trouver tous les moyens nécessaires à l'expression de leur talent. Au premier on a, à l'étranger, confié un des meilleurs orchestres américains, au second, on a offert le plus prestigieux théâtre de Bruxelles. Dans le même sens, on notera avec intérêt l'importance des créations présentées à Avignon, à Lyon, Nancy et Angers et qui « montent » ensuite — mais seulement ensuite — à Paris.

Le deuxième lui est symétrique : les auteurs contemporains mis en scène avec le plus de succès à Paris sont presque tous des étrangers : Anglais, Américains, Allemands, apportent désormais au théâtre parisien ce qu'il n'est, semble-t-il, plus capable de concevoir. Il en serait de même à l'observation de la production cinématographique des dernières années où le plus novateur — souvent d'ailleurs fort bien accepté par le public français — nous vient des réalisateurs étrangers. Cette observation est désormais commune et le fait qu'elle soit réaffirmée avec force par les personnalités interviewées n'a rien pour surprendre. Mais elle atteint, semble-t-il, l'ensemble des domaines de l'expression culturelle et les différentes institutions qui jusqu'à présent les accueilleraient ou les diffusaient.

Paris n'est plus le lieu du bouillonnement, de l'effervescence créatrice qu'il a été. Cette place est largement occupée par Londres : théâtre d'avant-garde, musique nouvelle, mode vestimentaire viennent plutôt aujourd'hui de Londres ou de New York en transitant par Londres. Trop de personnes le disent pour qu'on n'en tienne pas compte.

« Sur le plan du théâtre, en ce moment, Paris n'est pas important du tout... Le théâtre français semble... non pas exactement mort, mais endormi. Le théâtre anglais, lui, est très vivant. »

« Il y a une activité fantastique dans le théâtre de Londres. »

« Il est évident que Londres a joué un rôle capital depuis quinze ans, en matière de théâtre, en matière de mode, même. Ainsi, la mode vestimentaire moderne est née à Londres. »

La critique de l'activité culturelle à Paris ne se limite pas d'ailleurs aux institutions et moyens consacrés qui sont aujourd'hui jugés inadaptés et désuets, elle porte également sur l'utilisation qui est faite de moyens de communication ou d'expression modernes tels que la télévision.

Les habitués des salles de vente, les collectionneurs ou mécènes divers portent le même jugement : ce n'est plus à Paris que les choses se passent.

Paris n'est pas pour autant évincé. On lui garde un attachement profond souvent empreint de nostalgie, sans aller jusqu'à dire qu'il ne s'y passe rien de nouveau, on regrette de voir s'affaiblir son rayonnement.

A remarquer d'ailleurs, comme pour l'ensemble des autres fonctions, que personne ne préconise de donner à Paris une prééminence absolue par rapport aux autres villes. Le réveil culturel de Londres, de Vienne, d'Amsterdam ou de Berlin n'est en aucun cas considéré comme dommageable au rôle que l'on souhaite voir jouer par Paris. Au contraire, ce qu'on semble regretter, c'est que Paris n'ait pas su s'adapter à des formes d'expression culturelle plus ouvertes et plus concurrentielles.

Pas plus que la multiplication des manifestations et festivals de province : Avignon, Bourges, Bordeaux, Lyon, Nancy, Rennes, etc., ni la diversification des lieux, ni l'originalité des expériences conduites ici ou là ne sont perçues comme une atteinte au prestige de Paris. Au bout du compte, elles apparaissent bénéfiques au développement global et à la diffusion de la culture.

Faire en sorte que Paris redevienne sous d'autres formes un foyer de créativité et d'invention culturelle semble donc indispensable. Laisser se perpétuer la régression actuelle aboutirait à diluer une des caractéristiques majeures de la ville, celle qui lui donne au premier chef sa singularité et fonde sa vocation.

Or, Paris, capitale traditionnelle des arts et des lettres conserve deux grands atouts :

- la primauté, toujours rappelée, dans le domaine des idées, de la littérature et de l'édition. Les grands débats intellectuels et politiques, la publication d'ouvrages théoriques : histoire, philosophie, sciences sociales, nouveau roman, sont toujours perçus comme se situant en priorité à Paris ;
- son patrimoine artistique, architectural et monumental. La richesse de l'espace urbain, la beauté reconnue de certains sites ou quartiers qui fait que l'on y trouve « une atmosphère si particulière », une qualité de la vie urbaine encore exceptionnelle, la valeur enfin qu'on attachait et qu'on attache encore à l'existence de la diversité sociale et au maintien d'un

ensemble urbain complexe, riche de l'hétérogénéité des groupes sociaux et des systèmes de valeurs variés qu'il avait su accueillir et juxtaposer.

3. PARIS, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Il convient de distinguer dès l'abord les activités d'enseignement ou de recherche de très haut niveau et les activités universitaires plus courantes ou trouvant une application plus directe dans la vie économique.

Pour les premières, l'impression d'ensemble est qu'elles doivent continuer d'être situées à Paris. La capitale française doit rester une ville où les universitaires et scientifiques de toutes disciplines puissent rencontrer les spécialistes français et étrangers les plus éminents. On ne comprendrait pas l'éloignement en bloc de Paris des instituts, grandes écoles, centres de recherches les plus renommés. Paris reste sur ce plan une ville où continuent de se développer les débats théoriques aussi bien scientifiques et philosophiques que politiques.

« Pour ce qui est des idées nouvelles, la première place appartient encore à Paris. » Remarquons cependant le mot « encore » qui résonne comme une mise en garde.

Par contre, la décentralisation des universités, l'acquisition de leur autonomie, le développement des centres de recherches scientifiques nombreux dans les autres villes françaises sont considérés comme une orientation positive. Tout particulièrement pour ce qui concerne la recherche scientifique appliquée, ou ayant des liens étroits avec les industries de pointe : énergie, électronique, physique nucléaire, etc. Les Français eux-mêmes le pensent.

« Pour la recherche scientifique, je penserais plutôt à des villes secondaires ayant une expansion particulière : Oxford, Grenoble aujourd'hui par exemple... Il en est ainsi de la recherche nucléaire ou sidérurgique qui demande des installations considérables et n'impose pas un passé. »

La grande ville n'a plus vocation à concentrer l'ensemble des organismes et laboratoires scientifiques qui effectuent aujourd'hui des recherches avancées.

L'accroissement des relations entre la recherche scientifique appliquée et l'industrie en particulier dans les pays anglo-saxons, incite à penser qu'il risque d'en être de même en France. La notoriété universitaire de Paris n'en serait probablement pas amoindrie dans la mesure où il apparaît bien que l'inadaptation du système français de formation tient, pour une large part, à son excessive centralisation ; certains le disent ou le prétendent.

« Le système universitaire tendra plutôt vers ce qu'il est dans les pays anglo-saxons, c'est-à-dire qu'on n'essaiera pas de concentrer tous les étudiants dans les grandes villes. »

Comme la culture humaniste, l'université classique tournée vers les lettres et les sciences humaines, et qui, avec « la Sorbonne a été un des fleurons de la culture occidentale », cède la place devant la nécessité de l'« université de masse » et de centres de recherches spécialisés.

Il n'existe donc plus de relation de nécessité entre les capitales et les localisations universitaires. Bien plus, on tend à considérer que les centres de recherche scientifique se développeront de plus en plus dans des espaces moins saturés, plus nombreux et davantage liés à l'économie moderne. L'idée d'un seul centre hégémonique est maintenant repoussée avec vigueur.

En revanche, l'observation selon laquelle d'importantes recherches scientifiques sont réalisées par les grandes entreprises industrielles conduit à se reposer en France la question de leur décentralisation effective, d'autant plus que les services et équipements de recherche ont une forte tradition de localisation près des sièges sociaux. Le problème est d'autant plus important que plus de 60 % des chercheurs, ingénieurs et responsables d'études sont actuellement concentrés dans la région parisienne.

L'université reste donc une composante importante de la vocation culturelle de Paris. Si l'image de la capitale ne risque pas d'être affaiblie par une décentralisation soutenue d'activités de recherches en laboratoires de sciences appliquées, de centres de technologie avancée, son rôle universitaire par contre devrait être préservé pour des activités moins nombreuses mais toujours valorisées.

L'avenir de la vocation culturelle de Paris est profondément lié au mouvement général de la création artistique et de l'événement culturel ; il exige que l'université et la recherche au plus haut niveau continuent d'y trouver une place.

Il faut donc maintenir dans Paris et la région parisienne un ensemble d'établissements d'enseignements et de centres d'études actifs, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale. Outre l'intérêt scientifique qu'ils offrent pour une ville carrefour, ils contribuent à la diversification, sinon toujours sociale, du moins toujours intellectuelle : les débats d'idées contribuent puissamment au rayonnement culturel et à l'animation d'une grande ville.

Peut-être ces conclusions demanderaient-elles à être fortement nuancées si l'on envisageait le rôle de Paris d'un point de vue national. Il est en effet sûrement important, à cet égard, de veiller à ne pas trop renforcer une tendance naturelle à la ségrégation des activités qui concentre déjà dans la capitale de la France une part peut-être excessive des activités « nobles », appartenant

aux domaines avancés de la recherche et de la vie intellectuelle. Mais, si l'on ne considère au contraire — et c'est l'objet même du présent rapport — que les atouts propres de Paris et ses chances dans la compétition internationale, il apparaît qu'une telle concentration est tout avantage.

4. L'ESPACE URBAIN, CADRE DE LA VIE CULTURELLE

Lieu d'accueil, d'ouverture et de rayonnement, Paris représentait aussi jusqu'à la période récente, un espace urbain particulier, une qualité de la vie individuelle et sociale tout à fait spécifique. Par son héritage monumental et architectural, la richesse de ses musées et de ses galeries, la beauté incomparable de certains quartiers, l'animation créatrice de certains autres, souvent les mêmes : Montparnasse, Montmartre, le Quartier latin, par sa capacité à accueillir, à supporter la diversité et à la fonder en une unité, la capitale française se proposait et, pour une grande part, s'imposait comme lieu de l'universel.

« Paris, c'est une ville universelle, Rome aussi, mais pas d'une manière vivante. »

Or, cette affirmation de l'unité et de l'universalité de la culture représentée et inscrite dans la ville est aujourd'hui contestée pour plusieurs raisons :

- la supériorité d'une culture, d'un système éthique ou d'un lieu quel qu'il soit n'est plus acceptée ;
- la place de la connaissance scientifique, le type de relations qu'elle entretient avec l'économie et le développement de la société sont d'un autre ordre que ceux tissés entre la culture humaniste et les sociétés occidentales jusqu'au début du XX^e siècle ;
- la culture de masse s'est substituée à la culture d'élite et sans doute aussi la notion de culture s'est réduite à la seule transmission de valeurs ou de connaissances ;
- et surtout l'activité de création, l'innovation sociale et l'effervescence culturelle ne se manifestent que dans un environnement divers, riche de ses différences, contradictoire.

Cette évolution remet en cause la place de Paris parmi l'ensemble des autres grandes villes mondiales, même si elle n'infirmes pas encore sa vocation telle qu'elle a été définie plus haut.

Il importe d'autant plus d'en analyser les lignes de force que celles-ci constituent les données fondamentales du débat que soulève l'étude des fonctions internationales de Paris.

Au risque de simplifier à l'excès, il semble permis de penser que ce débat, encore sous-jacent, oppose une large part des

responsables français aux personnalités étrangères interrogées, et les tenants de la priorité économique aux partisans de la primauté culturelle.

a) La majorité des représentants de la génération aux commandes en France depuis les années 50 ont été naturellement amenés à considérer que la priorité nationale, c'est-à-dire la croissance économique, doit nécessairement marquer de son empreinte le paysage de la capitale. Cette adaptation jugée indispensable s'est d'autant plus aisément imposée que la stagnation de l'industrie du bâtiment et l'insuffisante rentabilité des loyers entre les deux guerres rendaient urgente la rénovation de nombreux quartiers criant misère ou menaçant ruine. De là une politique urbaine fondée, semble-t-il, sur deux principes essentiels.

Le premier consiste à utiliser les ressorts de l'économie du marché pour assurer la modernisation du patrimoine immobilier. En est résulté l'essor de la promotion immobilière, favorisé par la double pression qu'exercent sur la concentration des activités dans Paris « intra muros » une population de la Région parisienne en expansion rapide jusqu'à ces dernières années et des difficultés de circulation sans cesse accrues. Il s'agit de renouveler le visage de la capitale, pour en faire avant tout une ville moderne, fonctionnelle, adaptée aux exigences du développement économique.

Le deuxième principe consiste à épauler cette évolution en prenant appui sur les exigences du progrès technique pour préparer l'avenir. Sous cet angle, le phénomène majeur est la substitution progressive du secteur tertiaire au secteur secondaire, que les Pouvoirs publics favorisent depuis près de vingt ans à Paris grâce à la politique de décentralisation, et aujourd'hui de desserrement, des activités industrielles.

Ainsi s'expliquent à la fois la reconstruction ponctuelle ou systématique de la plupart des quartiers de la capitale, le nombre des dérogations aux règles d'urbanisme, qui ont accru un taux d'occupation des sols déjà fort élevé, la multiplication des bureaux et celle des parkings — laquelle fait d'ailleurs singulièrement contraste avec l'évolution en volume et en qualité des transports en commun.

Les conséquences démographiques de cette politique sont déjà sensibles. Non seulement la population résidant à Paris diminue (entre 1962 et 1966, Paris « intra-muros » a perdu 225 000 habitants, soit 8 % de l'ensemble) mais surtout le contenu même de cette population se modifie. Alors que la catégorie socio-professionnelle « cadres supérieurs - professions libérales » avait augmenté de 7,7 % entre 1954 et 1968, les groupes « ouvriers » et « artisans - petits commerçants » avaient décliné de 20,5 % et de plus de 21 %. On connaît le phénomène, on n'en mesure pas toujours les conséquences, les quartiers les plus touchés étant d'abord les quartiers centraux.

Autre aspect : le vieillissement de la population. La population de la capitale est déjà vieille et continue à vieillir rapidement : 13,5 % des habitants de plus de 65 ans en 1962, plus de 16 % en 1968. Il s'ensuit que la population jeune, en particulier les moins de vingt ans, a sensiblement diminué.

Il n'est pas possible qu'une telle évolution ne se traduise pas par un affaïssement de la capacité créatrice de la capitale en matière culturelle : l'animation d'une cité, sa capacité à attirer et à rayonner ne sont pas le seul fait de son cadre, de son patrimoine et des formes d'activités qu'ils favorisent : elles sont d'abord le fait des hommes dans leur diversité.

Cet appauvrissement des éléments dynamiques et des facteurs de renouveau que révèle la structure démographique de Paris est une tendance qu'on doit impérativement corriger, sinon inverser, ne serait-ce que pour conserver un environnement favorable à la créativité culturelle et intellectuelle. Il importe en effet de souligner que la rénovation urbaine se réalise aujourd'hui dans des conditions qui risquent à la longue d'y tarir les sources de l'innovation culturelle.

Mais ce risque paraît virtuellement accepté. A tort ou à raison ? Là est le centre du débat.

Pour en préciser les termes, il est bon de noter en premier lieu que les institutions telles que grandes écoles, grands concours, diverses académies, sont par nature des facteurs favorables au monopole de la culture consacrée. Elles restent réservées, sinon hostiles à l'innovation. Sur ce point, l'académisme rejoint l'économisme.

En outre, c'est du moins sereinement, sinon toujours consciemment, que la plupart des responsables privés ou publics du développement économique du pays acceptent le postulat selon lequel la progression des grands agrégats de la comptabilité nationale ne va pas sans quelques sacrifices pour la vertu poétique des êtres et des choses. Plus précisément : on admet volontiers que la surélévation de la Halle aux Vins nuit aux charmes de la rive gauche, qu'un front de Seine moins agressif eût été plus aimable, ou que les enfants de Paris gagneraient à ce qu'y fussent construits quelques tours de moins et quelques stades de plus. Mais une sorte de puritanisme économiciste qui fonde la doctrine des responsables, surtout dans le secteur privé, répond qu'il faut choisir entre la modernisation et le folklore, entre la rentabilité et la gaieté, entre les parcs d'ordinateurs et les massifs de fleurs.

Ainsi, le destin de Paris serait scellé d'avance par une opposition irréductible des impératifs économiques aux aspirations sociales, des contraintes de la raison à la rêverie de certaines imaginations.

Bref, l'exigence première étant le développement économique d'un pays dont tant d'habitants en restent encore à un niveau

de vie insuffisant, il en résulterait nécessairement que sa capitale doit, à l'imitation de la plupart des grandes villes du monde, opter pour la fonctionnalité, l'uniformité, voire une certaine dépersonnalisation.

b) C'est précisément cet enchaînement que récusent, avec une concordance et une force inattendues, la grande majorité des personnalités étrangères interrogées. Leur témoignage paraît d'autant plus digne d'être noté qu'il s'agit dans tous les cas de leaders d'opinion, représentant un peu l'équivalent d'un segment moteur de clientèle dans une enquête de marché. Or, qui dit fonctions internationales de Paris, dit aussi adaptation de Paris, et notamment de son espace urbain, à une sorte de « marché » international.

En outre, le raisonnement est grosso modo le même, quelle que soit la nationalité ou la profession de celui qui s'exprime. Mais il présente un relief singulier lorsqu'il émane, comme c'est souvent le cas, d'industriels ou de banquiers.

Ce raisonnement peut se résumer comme suit :

* Il est certes nécessaire de moderniser Paris, mais en commençant par adapter les infrastructures déficientes. Sous cet angle, on doit relever que le mauvais fonctionnement du téléphone en France a désormais atteint à l'étranger une réputation légendaire. De même, les embarras de la circulation à Paris sont souvent cités comme un élément négatif, ce qui souligne le caractère impératif des efforts proposés.

* Même dans l'ordre économique, le plus important du point de vue de la capacité d'attraction et du rayonnement international de Paris, est que soit préservé, et si possible valorisé, ce qui, appartenant à la personnalité propre de la capitale, contribue à y rendre l'existence plus agréable qu'ailleurs.

Là se trouve sans doute désormais, pour la plupart des leaders d'opinion à travers le monde, la ressource rare, le bien précieux, la première « valeur de croissance » pour Paris. Voici donc, semble-t-il, venir le temps où le pittoresque de la rue, l'art de la vitrine, le mélange des styles et des races, des classes sociales et des catégories d'âge, la touche de fantaisie par-ci, le recoin insolite par-là, peuvent constituer pour Paris l'atout maître, le gisement par exemple. Pour peu qu'il sache s'en servir et y joindre ce qu'il faut de fonctionnalité, et surtout d'urbanité.

De ce point de vue, une opération d'aménagement comme celle de la tour Maine-Montparnasse est le plus souvent contestée, non point tant dans sa forme architecturale que dans sa situation à l'intérieur de Paris et dans sa signification par rapport à la capi-

tale (1). Paris, semble-t-on nous dire de Francfort ou de Manchester, de Los Angeles, de Tokyo ou d'Alger, vaut mieux que cela.

* Dans cette perspective, la politique urbaine qu'il conviendrait d'appliquer à la capitale, viserait essentiellement à y valoriser les éléments de qualité d'existence qui correspondent d'ailleurs dans une large mesure aux conditions de la créativité culturelle — et ce, dans l'idée qu'il en résulterait des effets favorables pour l'attraction à Paris de nouvelles institutions internationales, notamment de caractère économique.

Une telle politique serait donc fondée sur le postulat selon lequel il y a, et il y aura de plus en plus à l'avenir, convergence entre la qualité du cadre urbain, faite, on l'a vu, de diversité sociale, de juxtaposition de valeurs, de beauté d'un patrimoine et le succès, non seulement dans le domaine culturel, mais aussi dans l'ordre économique international (attraction des sièges sociaux et autres institutions). Elle chercherait à porter la tentative de réconciliation entre les vocations culturelles et économiques de la capitale, jusqu'au point où concrètement il serait par exemple admis que :

- ce n'est pas le laxisme concernant soit les agréments donnés aux constructions de bureaux, soit les coefficients d'utilisation du sol qui permettra d'attirer en grand nombre les sièges sociaux d'entreprises étrangères à Paris, mais plutôt la rigueur dans l'application des règlements d'urbanisme en fonction des objectifs que l'on s'est donnés ;
- le plus mauvais moyen, à long terme, pour attirer ces sièges sociaux serait peut-être d'accepter que le centre de Paris devienne un centre de bureaux hyper-fonctionnel mais encombré, anonyme, et finalement dévalorisé. Cette voie conduit à « la mort des centres ». En conséquence, il semble permis de soutenir que, même du point de vue du développement économique de la France et de sa capitale, c'est-à-dire, en définitive, de la bonne gestion des finances publiques, il est au total préférable de faire à Paris davantage d'espaces verts et moins de bureaux, un peu moins pour la voirie et un peu plus pour les jeunes troupes de théâtre françaises et étrangères ; ou encore, pour reprendre une image qui revient souvent dans les interviews, peut-être eût-il mieux valu développer l'animation culturelle dans les pavillons des Halles, plutôt que de détruire ces derniers et de les remplacer par un forum commercial.

Ce dernier exemple est peut-être le plus significatif de tous. Il est en effet frappant de constater qu'au moment où, dans tous

(1) Ce qui n'implique aucun préjugé de principe contre les tours. On trouve seulement qu'elles sont mieux situées à la Défense par exemple.

les pays avancés, les entreprises tentent d'élargir leurs finalités pour un meilleur service du public, le profit ne constituant plus pour elles qu'un critère parmi d'autres de la bonne gestion, l'aménagement de l'espace urbain sur les bords de la Seine tend de plus en plus à être déterminé par un ensemble de conventions comptables désignées du nom de « rentabilité » et s'appliquant notamment aux services publics et aux administrations de l'Etat. Aussi faut-il déplorer l'absence d'une politique urbaine de l'Etat et des collectivités locales — singulièrement de la ville de Paris — qui définisse des règles d'utilisation du sol permettant de réaliser un urbanisme de qualité et qui, surtout, prévoit les moyens financiers permettant de réaliser cet objectif et de s'affranchir de la contrainte d'une stricte « rentabilisation » des valeurs foncières.

Faute de quoi, les sociétés mixtes d'aménagement comme celle des Halles, mais aussi les entreprises publiques, à commencer par la SNCF et jusqu'à l'administration militaire, sont incitées à utiliser les vastes espaces libres dont elles disposent à Paris — en dépit parfois des propositions des responsables de l'aménagement — en les vendant à des prix d'autant plus élevés que la densité des futures constructions y sera plus forte.

N'y a-t-il pas là le plus grave contresens qui soit ? C'est probable, et même pour ce qui est du développement de la fonction internationale de Paris en matière économique. Un calcul d'optimisation globale à moyen et à long terme montrerait probablement qu'il serait plus « rentable » pour la collectivité de construire — plutôt que des bureaux — des terrains de jeux ou des piscines à l'emplacement des gares de Reuilly ou de Vaugirard ; mais ce calcul n'a pas été fait. Non seulement l'organisation de l'espace urbain mais aussi la vocation culturelle et la fonction économique internationale de Paris risquent dans une large mesure d'être compromises du fait que les comptes des opérations d'aménagement sont effectués cas par cas, au niveau des sous-ensembles dont l'optimisation risque souvent d'être contradictoire avec l'optimum de l'ensemble de Paris.

Il faut noter que le rachat récent des terrains appartenant à une firme industrielle installée dans Paris même, au bord de la Seine, est l'un des exemples les plus significatifs d'une réaction salutaire à cet égard : il aboutit à la création d'un vaste espace vert financé sur fonds publics.

II. — LES FONCTIONS ÉCONOMIQUES

Il y a bien un problème spécifique des fonctions économiques de Paris considérées sous l'angle international. On est en effet frappé par le contraste qui existe entre les remarquables succès de l'économie française sur les marchés extérieurs, que nul n'eût osé espérer voici quinze ou vingt ans, et le rôle toujours secondaire de Paris dans les relations économiques et financières internationales.

Pour tenter d'éclaircir ce problème, nous aborderons successivement sous ce chapitre la fonction industrielle qui a fait l'objet, ces dix dernières années, de transformations sensibles ; la fonction financière, qui n'est pas aujourd'hui l'atout majeur de Paris, mais que les Pouvoirs publics sont en train de réexaminer ; l'accueil des sièges sociaux de firmes multinationales qui constituent désormais un aspect fondamental des fonctions de direction de l'économie.

1. RÉGION INDUSTRIELLE OU CENTRE D'AFFAIRES ?

La Région parisienne est la première région industrielle de France. L'idée était encore couramment répandue, il y a une dizaine d'années, que c'était là sa force essentielle. Il était admis que Paris, sous l'angle économique, devait être conçu comme le cœur d'une région parisienne, prolongée par la Basse-Seine vers son débouché naturel sur la mer et ayant elle-même vocation principale à devenir une sorte de Ruhr nationale, fer de lance de l'économie française.

Aujourd'hui, les enquêtes montrent que certains responsables français, et notamment du patronat, continuent à plaider en faveur du maintien de l'ensemble des activités industrielles et de leur desserrement organisé à l'intérieur de la Région parisienne plutôt que de leur décentralisation. Ils font valoir pour cela deux arguments : d'une part, les activités de production qui demeurent l'élément principal de la puissance économique, disposent dans la Région parisienne d'infrastructures et d'un marché de la main-d'œuvre irremplaçables ; d'autre part, une hémorragie progressive de la population ouvrière de Paris, puis de sa banlieue, est dommageable à la vie sociale de la région. Mais la puissance industrielle de la Région parisienne est-elle encore un facteur vital de la grandeur de Paris ?

De manière assez curieuse, et hormis le point de vue que nous avons mentionné, aucune reprise directe à cette question ne peut être tirée des entretiens avec les autres personnalités, françaises ou étrangères. En effet, et ceci est vrai en particulier des étrangers, leur image de Paris ne s'étend guère au-delà de la Défense et pas encore aux villes nouvelles, ce qui fait que Paris reste pour eux Paris « intra-muros » et que la composante « région parisienne » tend à leur échapper.

Si l'avenir de la Région parisienne, comme puissance industrielle, n'est pas évoqué, un large consensus se dégage, spécialement à l'étranger, pour récuser qu'il soit nécessaire à la grandeur de Paris d'y développer et même d'y maintenir dans leur extension actuelle des activités industrielles. Bon nombre de personnalités interviewées avancent que la persistance d'importantes et nombreuses entreprises industrielles dans la capitale, dans l'agglomération parisienne, est cause d'encombrement, voire d'étouffement.

Sans minimiser le rôle de l'industrie dans nos sociétés modernes, on distinguera volontiers les fonctions de direction et les fonctions de production. Les premières peuvent, sous certaines réserves, demeurer à Paris et même y jouir de conditions d'exercice renouvelées ; Paris et sa proche banlieue n'auraient rien désormais à gagner à supporter la concentration des secondes ; dans le même sens, on opposera d'un côté la grande ville, et de l'autre, la zone industrielle où s'entremêlent, non sur le mode traditionnel de l'agglomération (le centre et la banlieue industrielle) mais, de façon organique, l'urbanisation et les établissements de production, et l'on pense à la Ruhr ou à la Randstatt.

Ces considérations peuvent sous-tendre une certaine conception de la décentralisation qui est aussi une option sur la vocation de Paris. Une décentralisation systématique des activités industrielles puis du tertiaire, « nobles » ou « supérieures » ; un Paris de cadres, de dirigeants d'entreprises et de hauts fonctionnaires et, en dehors de leurs immeubles de fonction et des logements de luxe, quelques quartiers historiques transformés en musées pour la préservation du patrimoine architectural. En un mot, un Paris tout entier à l'image du 16^e arrondissement.

Cette tendance est menaçante et on pourrait s'étonner à bon droit que ceux-là même qui paraissent souhaiter la « désindustrialisation » de Paris afin de rendre son image plus attractive, n'aient pas vu les conséquences contraires de cette politique si elle était appliquée sans mesure et sans discrimination. En effet, et ce sont les mêmes qui le disent, livrer Paris aux seuls bureaux ne servirait guère à sa promotion internationale. C'est que la « manhattanisation » de Paris n'est pas qu'un péché contre l'esthétique ; elle contreviendrait profondément au pouvoir d'attraction de Paris qui ne réside pas seulement dans ses monuments mais aussi dans ses hommes.

Nous retrouvons ici l'exigence de diversité sociale de notre capitale. L'un des enseignements les plus importants des études et des interviews est qu'il faut en tirer les conséquences en termes d'activités :

— Paris, aujourd'hui, est encombré par trop d'activités. Non seulement une croissance du nombre des emplois serait insupportable, mais sa réduction semble dès maintenant nécessaire. Cette réduction ne doit pas porter exclusivement sur les activités industrielles, certaines d'entre elles devant même être maintenues, mais pour l'essentiel sur les activités de bureaux. Elle devrait se réaliser au profit d'un habitat accessible à toutes les couches sociales et d'équipements socio-culturels et de loisirs.

Le Groupe de coordination ne sous-estime pas les conséquences d'une telle affirmation. Il ne l'a posée qu'après avoir acquis la conviction que ce renversement de la tendance devient chaque jour plus essentiel à la mise en valeur des vastes possibilités, encore mal exploitées, de Paris en tant que capitale internationale.

— Cette réduction du nombre des emplois intra-muros devrait favoriser une réduction des distances moyennes de transport dans la Région parisienne grâce à un judicieux déplacement des activités économiques vers les lieux d'habitation, dans le cadre de la politique de desserrement vers les villes nouvelles et les « pôles restructurateurs » de banlieue.

— Elle ne devrait pas s'accompagner d'une sélection systématique et d'une concentration à Paris des activités « directionnelles », mais au contraire d'une diversification : maintien d'une partie du tertiaire inférieur et d'exécution, jusqu'au petit commerce compris ; maintien d'activités industrielles : certes, il est nécessaire d'éliminer de Paris les grandes usines de construction automobile par exemple, ainsi que les productions polluantes, mais il reste possible, et même souhaitable, d'y maintenir de nombreux établissements industriels de petite taille, dans des secteurs tels que l'impression, l'ameublement ou l'alimentation, par exemple, et dont certains, comme le textile et la confection, ont fait preuve d'un certain dynamisme.

Il convient a fortiori de sauvegarder les activités artisanales en les rénovant au besoin.

— D'autre part, le maintien de ces activités, pour être conséquent, doit s'accompagner de l'accroissement du nombre de logements sociaux dans Paris même (1). Ce nouvel impératif

(1) Une étude effectuée auprès du Centre d'Information-Logement de la Compagnie Bancaire à Paris faisait apparaître qu'en 1972 un ménage de trois enfants, disposant de 4.000 F de revenus mensuels et de 50.000 F d'épargne ne pouvait pratiquement pas accéder à la propriété d'un logement de 100 mètres carrés dans Paris. Il est établi par ailleurs que les seuils pour la location des logements aux prix du marché sont du même ordre. Cela montre la rigueur de la ségrégation sociale qui s'exerce désormais sur les nouveaux venus à Paris. C'est dire aussi que la loi du 1^{er} septembre 1948 garantissant le maintien dans les lieux aux anciens locataires est devenue, quels qu'en soient les inconvénients, un précieux facteur d'équilibre social dans la capitale. Et comme l'effectif qu'elle couvre est en voie d'extinction, il est urgent de pourvoir aux mêmes effets par d'autres moyens.

doit désormais présider à la mise en œuvre des opérations de rénovation et de réhabilitation.

- Enfin, il est indispensable de maintenir, au cœur de Paris, tous les centres, culturels ou de loisirs, susceptibles de favoriser la rencontre et le brassage social. Les grands magasins occupent à cet égard une fonction très précieuse. Il n'est pas excessif d'avancer que pour l'animation urbaine, élément important de la qualité de l'existence à Paris, les grands magasins, dont les Français ignorent souvent quel est le prestige auprès des étrangers, remplissent une véritable fonction de service public. La chose mérite d'autant plus d'être notée qu'à l'inverse, bien des services publics rendraient un véritable service à la capitale en la quittant.

Ces suggestions, qui demandent évidemment à être approfondies, visent à maintenir et renforcer une certaine hétérogénéité sociale dans Paris. La ségrégation sociale qui tend à exclure du centre les moins favorisés est la pente naturelle vers laquelle conduit une conception purement fonctionnelle de la capitale. Mais précisément, l'un des traits les plus forts des interviews de personnalités étrangères souligne que Paris n'a rien à gagner à l'imitation de tels exemples. Au contraire, toute altération de son originalité et notamment la perte de la diversité de la vie sociale qui l'anime est habituellement considérée comme un affaiblissement de ses chances de rayonnement international, y compris dans l'ordre économique.

2. PARIS, PLACE FINANCIÈRE ?

La fonction financière est de plus en plus une fonction dirigeante de l'économie. C'est à ce titre qu'une grande capitale doit assurer son épanouissement. Paris doit donc sauvegarder et développer son rôle de place financière en Europe.

Dans quelle mesure peut-il le faire ? La principale référence en ce domaine est Londres, première place financière européenne. Un rappel de quelques éléments de comparaison entre les places de Londres et de Paris est nécessaire.

Londres a sur Paris l'avantage de la taille :

- l'ensemble des banques britanniques dispose de dépôts deux fois plus importants que ceux des banques inscrites françaises ;
- leur portefeuille de titres représente six fois celui des banques françaises.

De plus, la dimension internationale de la place financière de Londres est très supérieure à celle de Paris, malgré les récents progrès de cette dernière :

- les dépôts de non-résidents sont quatre fois plus importants à Londres qu'à Paris ;
- Londres concentre plus de banques étrangères que New York; 172 banques étrangères y possèdent une agence ou toute autre représentation, contre 56 à Paris. Les dépôts de ces banques étrangères sont six fois plus importants à Londres qu'à Paris ;
- Londres monopolise 70 à 80 % de l'ensemble des eurodollars à court terme ; le montant des engagements extérieurs des banques françaises en dollars représente environ le cinquième de celui des banques britanniques.

Enfin, dans le secteur des assurances, le déséquilibre est aussi frappant : la capacité de placement des assurances françaises représente à peu près le quart des placements des assurances britanniques. Quant à la taille et à la puissance des compagnies, les anglaises l'emportent encore de loin sur les françaises.

Cet écart, manifeste dans l'état actuel comparé des deux places financières, est corroboré par les opinions que nous avons pu recueillir auprès d'étrangers, industriels, banquiers ou spécialistes des questions financières, concernant les potentialités de développement de Paris comme place financière internationale. Outre la confirmation de l'avantage de Londres sur Paris, on décèle dans leurs réponses une tentative de diagnostic des causes de cet état de fait :

- la place financière de Londres joint à son marché de capitaux un marché de matières premières incommensurable avec celui de Paris ;
- Londres a trouvé avec l'eurodollar un substitut apprécié de la livre sterling qui est d'ailleurs restée davantage et plus longtemps que le franc, une monnaie de réserve, la faible utilisation du franc dans les échanges internationaux est également dommageable à Paris ;
- la longue tradition bancaire londonienne faite de pragmatisme et de souplesse a formé un personnel hautement qualifié et universellement apprécié. Il ne semble pas en être de même en France ;
- surtout le contrôle des changes, la complexité et la rigidité de la législation financière sont interprétées par tous comme une restriction à une nécessaire liberté d'action, une réticence à s'ouvrir aux capitaux étrangers. C'est là, dans la politique financière française, que les personnalités interrogées voient l'obstacle majeur à l'accession de la place financière de Paris au premier rang européen.

Aussi bien il est exclu d'envisager un rattrapage de Londres par Paris en la matière.

Par contre, il ne manque pas de concurrents à sa taille sur le continent : si Bâle et Zurich offrent moins l'image de l'activité et du dynamisme que celle de la sécurité, Bruxelles bénéficie

à la fois de la présence des administrations multinationales, et surtout Francfort est riche de la puissance industrielle allemande et de la puissance monétaire du mark.

Si l'on veut que Paris affronte cette concurrence avec succès, il n'est pas inutile de concentrer, de réorganiser et de rénover les activités et les établissements financiers (par exemple, modernisation du quartier spécialisé de Paris, création à Marne-la-Vallée d'un centre bancaire annexe autour de la Chambre de Compensation), sous réserve que les coefficients d'occupation du sol ne soient pas augmentés et que l'accroissement du nombre des emplois ne rende pas le centre impraticable. Car, il faut le souligner, le renouvellement et la croissance du rôle financier que l'on peut souhaiter à la place de Paris tient davantage à des « façons de faire » des administrations et des professions financières, à un nouvel état d'esprit, et au développement des communications sous toutes leurs formes (y compris les échanges d'expériences et de pratique) qu'à de nouveaux programmes immobiliers provoqués par une étroite logique foncière.

Mais, il faut le souligner, ces mesures ne comportent pas en elles-mêmes l'ouverture sur l'extérieur avant tout nécessaire pour atteindre cet objectif. Elles ne s'attaquent pas aux principaux obstacles que rencontre le développement de la place financière de Paris.

En bref, une opération d'urbanisme ne suffit pas à faire de Paris, encore souvent perçue comme une « trappe financière », un lieu privilégié d'attraction et d'échange des capitaux internationaux (1).

3. UN CENTRE DE SIÈGES SOCIAUX DE FIRMES MULTINATIONALES

La localisation du pouvoir de décision devient chaque jour davantage un facteur — c'est bien le cas — décisif de la puissance économique.

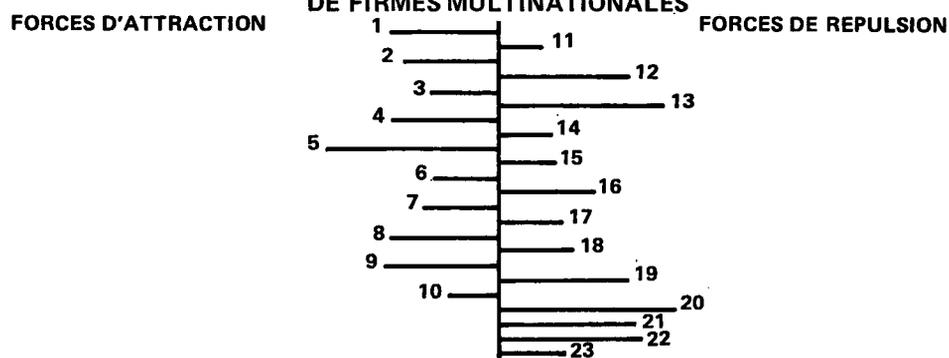
Voulant donc renforcer les fonctions de décisions que détient Paris dans le secteur industriel, on a souvent posé la question : comment attirer à Paris des sièges sociaux de firmes multinationales, ou plutôt, comme celles-ci sont le plus souvent américaines, leur siège social européen ?

(1) Les développements qui précèdent ne traduisent point une prise de position doctrinale au sujet de la libération des mouvements de capitaux, matière sur laquelle le Groupe de coordination n'a évidemment nulle qualité pour se prononcer. A noter d'ailleurs que la place financière de Londres est parvenue, dans la période récente, à se développer brillamment en dépit d'un contrôle fort rigoureux des mouvements de capitaux concernant les résidents britanniques. Dans le même sens, et contrairement à ce que certains laissent entendre, il ne suffirait sûrement pas que la France imite le libéralisme de la Suisse ou les exonérations fiscales de la Belgique pour que Paris réalise ses ambitions de place financière. Il est vraisemblable que les principaux facteurs positifs à cet égard seraient liés aux progrès prévus de l'union économique et monétaire européenne.

A considérer l'état actuel de l'implantation de tels organismes de direction d'entreprises en Europe, Paris n'est pas en bonne place parmi les villes européennes. Hormis I.B.M., Paris ne peut guère s'enorgueillir d'abriter plus d'une douzaine de sièges européens de grandes firmes multinationales.

Nous présenterons, dans le tableau qui suit, les résultats d'une enquête réalisée auprès des dirigeants de telles firmes par la Wharton School sous la direction du professeur H. Perlmutter. Ils donnent une image des forces d'attraction et de répulsion de Paris pour la localisation d'un siège social pour l'Europe, selon un certain nombre de facteurs considérés comme essentiels pour la constitution à la fois d'un centre d'affaires proprement dit, et d'un centre urbain accueillant pour les étrangers.

UNE IMAGE DE L'ATTRACTIVITE DE PARIS COMME CENTRE DE SIEGES SOCIAUX DE FIRMES MULTINATIONALES



Note : la longueur des traits correspond au nombre de réponses obtenues.

FORCES D'ATTRACTION

1. Position centrale de Paris en Europe,
2. Haute qualification du personnel local
3. Bonnes liaisons aériennes internationales
4. Terrain d'essai favorable pour de nombreux biens de consommations
5. Sérieux et compétence de l'administration
6. Beauté de la ville, activités récréatives
7. Maintien de l'ordre et sécurité urbaine
8. Présence de nombreux groupes d'étrangers
9. Connaissance de la langue : un facteur décisif d'insertion sociale
10. Hôpital américain

FORCES DE REPULSION

11. Manque de sièges d'entreprises internationales
12. Imprévisibilité de la politique financière du gouvernement
13. Bureaucratie
14. Xénophobie
15. Insuffisance et médiocre qualité des bureaux
16. Coût de la vie élevé
17. Manque de personnel multilingue
18. Permis de travail difficile à obtenir
19. Circulation difficile
20. Mauvaises communications téléphoniques
21. Imposition des étrangers
22. Difficultés d'insertion dans la société française
23. Insuffisance scolaire (établissements nationaux et internationaux)

Ces résultats, qui ne sont pas particulièrement favorables à Paris, considéré comme centre d'attraction pour les sièges de grandes firmes étrangères, n'échappent sans doute pas à la critique scientifique, mais ils sont confirmés pour l'essentiel par toutes les enquêtes et notamment celles de la Harvard Business School sur l'attractivité des différentes grandes villes européennes pour la localisation des sièges européens des firmes américaines.

Les villes de Suisse, et notamment Genève, tendent à perdre de leur poids international. Bruxelles et Londres sont perçues comme les plus attirantes pour les firmes multinationales. La première, outre ses avantages propres (facilités d'installations, de communications...) bénéficie de l'établissement des administrations communautaires qui y sont localisées, et d'une politique systématique d'accueil des sièges sociaux par les autorités nationales : financière, fiscale, urbaine, etc. La seconde tire parti de son marché de matières premières et de capitaux sans rival sur le continent et de sa langue, internationale par excellence.

A cela, il faut ajouter que le nombre d'entreprises étrangères, candidates à l'installation ou au transfert d'un siège européen, est limité. Londres et Bruxelles ont déjà accueilli le plus grand nombre d'entre eux. Dans la mesure où le mouvement se prolonge, il se prolongera en leur faveur, parce que désormais Londres est pleinement européenne, et que, comme Bruxelles, sa capacité d'accueil est renforcée par un effet cumulatif : on s'installe volontiers là où se trouvent déjà ses partenaires, des services et des infrastructures appropriées.

Cela dit, ce mouvement a été essentiellement jusqu'à présent celui de l'implantation de sièges européens de firmes américaines. Or, il est probable que dans la nouvelle situation internationale qui se dessine, où les Etats-Unis n'auront plus l'hégémonie économique et politique qu'ils assurèrent pendant vingt-cinq ans sur l'ensemble du monde occidental, les firmes multinationales américaines n'auront pas des conditions de développement et d'évolution aussi favorables en valeur relative que par le passé.

Si on laisse de côté les firmes japonaises sur la stratégie desquelles il est encore difficile de se faire une idée précise, le problème majeur en matière de localisation des sièges sociaux de grandes entreprises au sein de la C.E.E. est celui des entreprises européennes, et particulièrement des nouvelles entreprises européennes qui sont en train d'accéder à un stade de développement multinational.

Or, les firmes multinationales américaines — et c'est aussi vrai des quelques grandes firmes européennes réellement multinationales comme Unilever ou Nestlé — se sont développées selon les voies classiques de la croissance d'une entreprise : extensions, nouvelles implantations, rachats ou absorption de concurrents mis en difficulté. Mais les rapports entre les pays européens, au moins les plus grands d'entre eux, ne sont pas ceux qui ont prévalu un temps entre les Etats-Unis et l'Europe. Et l'émergence de firmes multinationales européennes tend à se faire beaucoup moins par la fusion complète des plus grandes entreprises nationales d'une branche que par l'établissement d'une collaboration pour des projets précis ou dans des fonctions particulières.

Ce type de « constellation » (par exemple : Air-Liquide/Aga, Dunlop/Pirelli, Saviem/Daf/Man/Volvo pour les études de camions ou, dans le domaine bancaire : Crédit Lyonnais/Banco di Roma/Commerzbank), se distingue de la constitution d'un super-géant en ce que :

- elle ne constitue pas une organisation hiérarchisée dont les ressources et les revenus sont généralement fixés au plus haut niveau, mais une organisation horizontale dont les ressources et les revenus sont fixés par des instances de rang égal ;
- elle ne possède pas une direction unique, responsable devant ses actionnaires, mais une direction multiple, responsable devant plus d'un groupe d'actionnaires.

Une inégalité de développement, de modernisation et donc de compétitivité peut encore laisser place à des rachats d'entreprises, comme c'est le cas dans le secteur agro-alimentaire en France. Ailleurs, dans les secteurs de pointe et plus généralement là où plusieurs entreprises européennes sont d'une force telle qu'aucune ne peut espérer raisonnablement absorber l'autre, ne serait-ce que parce que l'Etat s'y opposerait, on en vient, pour accroître sa compétitivité internationale, à conclure des accords qui unissent les capacités des uns et des autres dans tel ou tel domaine, pour tel ou tel produit ou service, pour la recherche ou pour la production.

Les « mariages » cités ci-dessus auxquels on pourrait ajouter ceux, plus récents, conclus ou en discussion, de Siemens/C.I.I. dans l'électronique, Michelin/Kléber Colombes/Gummi dans les pneumatiques, et d'autres dans le secteur bancaire notamment, sont révélateurs de la tendance réelle des firmes européennes à s'associer pour obtenir une envergure internationale.

La multiplication de ces constellations nécessite pour leur réalisation comme pour leur fonctionnement, un certain nombre de services multinationaux spécifiques : elle produit des institutions et des organisations particulières qui tendent à être distinctes des organismes similaires à l'intérieur de chaque entreprise ; organismes de direction de toutes les activités communes à l'intérieur d'une constellation : services de marketing adaptés à la taille des nouveaux marchés auxquels ces entreprises se trouvent avoir accès ; recrutement et formation d'une main-d'œuvre appropriée ; services juridiques et « bureaux de mariages » assurant la liaison entre les entreprises, les administrations nationales et communautaires, etc.

Ces fonctions particulières qui sont des fonctions soit de direction, soit de service à la direction de ces entreprises multinationales d'un type nouveau devront trouver une localisation. Si l'on veut faire de Paris un centre d'affaires par l'accueil de directions d'entreprises multinationales, c'est probablement dans ce sens qu'il conviendrait d'orienter ses efforts plus que vers la recherche

des « headquarters » de firmes multinationales, américaines. Cette recherche-là est déjà pour une large part du passé. Londres et Bruxelles avaient et conservent plus d'atouts que Paris pour y réussir. La voie des associations de firmes européennes semble davantage conforme à l'évolution à venir.

Naturellement, pour ce faire, on ne saurait trop insister sur l'importance d'un système de transmission d'informations, non seulement bien organisé et fiable, mais encore d'une qualité exceptionnelle.

Le réseau qui se développe actuellement formera demain un maillage planétaire dont Paris doit être un des nœuds essentiels si elle veut prendre place dans le système des transactions internationales. A l'avenir, les villes mondiales seront moins celles où se croisent et se croiseront les flux de biens et de produits ; et davantage celles où s'organiseront les informations venues de différents pays, d'où s'émettront des messages en faisceaux et en flux, où s'installeront les hommes et les organisations qui auront besoin pour leurs activités d'échanger ces informations et ces messages.

Paris pourrait s'y engager. Mais il ne suffit pas que les constellations de firmes européennes se créent pour qu'elles s'installent à Paris. Au contraire, les mêmes raisons qui tiennent les firmes américaines éloignées de Paris risquent fort de jouer aussi pour les entreprises de pays partenaires désirant s'associer avec des sociétés françaises ; et cela d'autant plus que désormais les hommes d'affaires étrangers semblent relativement sensibles à la dégradation des agréments de la vie à Paris.

Raison de plus pour que la capitale s'empresse de faire jouer la synergie de mesures spécifiques — dont le tableau présenté p. 31 peut suggérer quelques exemples — et de la mise en valeur d'autres atouts, culturels et politiques.

Sans quoi, Bruxelles et Londres, et demain Francfort ou Düsseldorf, resteront ou deviendront les plus grands centres d'affaires européens et distanceront Paris de loin sur ce terrain. Il est remarquable que Paris ne soit encore le siège d'aucune des associations de compagnies bancaires européennes pourtant assez typiques du mouvement dont nous avons parlé. Deux de ces associations sont basées à Bruxelles : EBIC qui regroupe la Midland Bank, la Deutsche Bank, l'Amsterdam Rotterdam Bank, la Société Générale de Banque, la Société Générale et le Creditanstalt-Bankverein, et ABECOR qui regroupe la Dresdner Bank, l'Algemene Bank Nederland, la Banque de Bruxelles et la Bayerische Hypotheken und Wechsel Bank.

Une autre, ORION, sans participation française, mais avec des membres américains, et japonais, est établie à Londres.

La concurrence s'annonce donc aiguë entre les grandes villes européennes. L'issue dépend certes de l'évolution de l'intégration

économique européenne, mais aussi largement des efforts consentis par les capitales concernées par l'accueil des sièges sociaux de ces nouvelles entreprises internationales.

Ces efforts, en ce qui concerne Paris, sont d'autant plus importants que sa vocation en matière économique paraît relativement faible, tout au moins dans l'ordre des relations internationales.

Au contraire, en matière politique, le phénomène majeur est que les relations internationales de la France ouvrent à Paris des chances encore mal exploitées. Et ceci peut réagir sur cela.

III. — LA FONCTION POLITIQUE

La ville jadis baptisa la politique. Seule la politique peut aujourd'hui encore consacrer une ville. Et surtout Paris, qui se renierait elle-même si elle renonçait à redevenir ce qu'elle fut si longtemps, la ville par excellence.

Nous aborderons la fonction politique de Paris sous trois rapports internationaux : Paris et l'Europe, les relations Est-Ouest, les relations avec le Tiers-Monde.

1. PARIS ET L'EUROPE

Trois villes paraissent pouvoir prétendre, en première analyse, à un rôle politique de leader, sinon au rôle de capitale européenne : Paris, Londres et Bruxelles. Ces prétentions au leadership s'appuient sur la conjonction d'un certain nombre de facteurs qui paraissent représentés à des degrés divers dans ces trois villes : position géographique non excentrique, fort coefficient d'internationalité, poids de la tradition et, sauf pour Bruxelles, puissance du pays.

Bruxelles doit en effet être considérée comme un cas particulier. Elle se présente d'abord comme une capitale institutionnelle, assumant la **gestion** politique de la Communauté et disposant pour cela de l'infrastructure administrative et des spécialistes nécessaires. Ce caractère repose sur une distinction entre la gestion et la **décision** politique, qui fait entrer en jeu d'autres capitales européennes. On peut installer à Bruxelles des bureaux, mais la ville manque de la puissance et de l'influence nécessaires pour accéder pleinement au statut de capitale de l'Europe. Elle est la capitale d'un petit pays, préoccupée par des questions politiques d'intérêt essentiellement national, et dont la tradition politique est trop récente pour lui assurer un grand rayonnement. Elle fait plutôt figure de capitale symbolique.

Elle semble aujourd'hui du moins un instrument et non un moteur de l'Europe. Elle n'a ni la puissance, ni l'influence des grandes villes de la décision politique : Bonn, Paris et Londres.

L'émergence de Bonn, conséquence du poids économique de l'Allemagne, ne s'accompagne pas encore d'une ratification de son statut, et à plus forte raison de son influence : le fédéralisme allemand a fait d'elle une capitale, mais non une grande ville, et l'histoire de ces trente dernières années reste trop proche pour qu'elle accède ouvertement à un rôle politique dirigeant.

Londres dispose d'une forte tradition internationale. Le fait que, jusqu'à ces toutes dernières années, son horizon ait été plus atlantique qu'européen pourrait lui être avantageux ; il la prédispose naturellement au rôle d'ambassadrice auprès des Etats-Unis. Mais en même temps, et le contraste avec Paris est frappant sur ce point, son rôle dans l'histoire de la Communauté européenne a été surtout passif.

A l'opposé, Paris, qui dispose par ailleurs d'atouts importants, résultat de conditions géopolitiques favorables, bénéficie d'une longue et solide tradition politique qui s'est trouvée renforcée par le rôle d'initiative prêté à la France lors de la constitution du Marché commun. Elle pouvait donc être considérée comme toute désignée pour le leadership européen et certains affirment que cette chance s'est effectivement offerte à elle. Mais la politique qu'elle a suivie ensuite, caractérisée par un jeu simultané de moteur et de frein a révélé un fort nationalisme et une certaine volonté de domination. Tel est du moins un sentiment assez répandu à l'étranger.

Encore doit-on penser qu'une sorte de sentiment national, non plus seulement français mais européen, qui pouvait paraître inconvenant jusque dans les années 60, rassemble et rassemblera à l'avenir davantage de suffrages ; s'il a paru hier être un frein au développement de l'esprit et des réalités communautaires, il paraît aujourd'hui davantage avoir été un précurseur de l'Europe de demain qui, du moins selon certains, s'annonce plus européenne qu'atlantiste.

Quelles sont, dans ces conditions, les chances de Paris en ce domaine ? Il ne saurait s'agir d'avancer sur ce point une réponse péremptoire. Nous livrons ici deux éléments de réponse, deux perspectives plutôt qu'une conclusion à une question qui est la source de nombreux malentendus. Il semble fréquent que le point de vue des Français soit, en cette matière, sensiblement différent de celui de leurs partenaires.

a) Pour un esprit français, le fait que Paris soit une très grande ville dans un pays relativement grand, vaut qualification pour prétendre au titre de capitale de l'éventuelle Union européenne. Mais, au-delà de la Manche, des Alpes et surtout du Rhin, une telle conception n'est guère partagée, une très grande ville ne peut devenir la capitale politique d'une Union d'Etats que si celle-ci présente un fort degré de centralisation, ce qui, pour l'Europe, ne se conçoit évidemment pas.

Peut-être doit-on reconnaître que l'histoire de France a inculqué aux Français une conception de la capitale qui tend à en faire avant tout un lieu de pouvoir et de domination, alors que, dans la plupart des pays voisins, une autre conception s'est établie où prévalent des notions d'arbitrage, de compromis entre divers pouvoirs situés à différents niveaux. Dans ces conditions, et si l'on prend la mesure de ces traditions nationales divergentes, on peut

faire dépendre le rôle politique de Paris en Europe de la construction européenne elle-même.

La dichotomie entre la décision et l'administration, c'est-à-dire entre les capitales des Grands de l'Europe et Bruxelles, est le fait d'un certain état de l'Europe et des rapports entre les pays qui la composent. Si cet état demeure, c'est-à-dire si demeure prédominant le poids des Etats dans l'Europe, Bruxelles restera une ville d'exécution ou de rencontre, et la puissance des capitales de la décision donc de Paris se maintiendra.

Si, au contraire, la Communauté européenne venait à se renforcer jusqu'aux frontières de l'union politique, Bruxelles pourrait peut-être surmonter ses handicaps par son atout maître : la neutralité. Ses aptitudes fonctionnelles, sa position centrale en Europe et quinze ans d'administration communautaire dont on a évoqué l'effet d'entraînement pour le monde des affaires feront le reste. Au demeurant, Bonn montre bien l'exemple d'une petite ville, sans forte tradition historique qui a pu devenir la capitale d'un Etat fédéral puissant.

b) On peut parier sur une évolution des esprits et des traditions et dans ce domaine aussi, sur l'intégration européenne. Dès lors, il est raisonnable d'avancer qu'une décentralisation des pouvoirs, allégeant le poids de Paris comme capitale de la France, renforcerait ses chances de capitale européenne. Les réticences actuelles des Européens vis-à-vis de Paris tiennent beaucoup à l'image qu'elle donne de la manière dont elle gouverne la France ; en d'autres termes, on craint à l'étranger que Paris n'ait exagérément tendance à concevoir l'organisation de l'Europe à l'image de celle de la France. D'aucuns vont même jusqu'à suggérer une certaine « dénationalisation » de Paris, un transfert des administrations centrales dans des villes de province, la capitale s'ouvrant franchement aux institutions internationales. Si excessive qu'elle soit, cette thèse est significative de l'appréhension qu'éprouvent les étrangers vis-à-vis d'une ville qui concentre en elle toute la politique de son pays. Partant, elle révèle les chances accrues de Paris en Europe, dans l'hypothèse où la France opterait résolument pour la décentralisation de ses structures administratives et politiques.

Quoi qu'il en soit, le Groupe de coordination croit devoir souligner ceci : quelles que soient les mesures d'incitation, les efforts d'équipement et de réglementation consentis pour favoriser l'accueil des institutions internationales ou des établissements étrangers, le succès même de telles initiatives et le rayonnement de Paris dépendent avant tout de la manière dont elle conçoit et exerce sa fonction de capitale nationale, ainsi que du rôle de la France dans la construction européenne. Et cela ne vaut pas seulement pour la fonction politique, mais aussi pour sa fonction économique. La neutralité a joué un rôle décisif pour faire de Bruxelles le centre administratif de la C.E.E. Elle a beaucoup

contribué à y attirer des sièges de firmes étrangères ; plus que celles-ci ne le disent, Bruxelles a symbolisé ce qu'il y avait de plus uni, ou de moins discordant dans l'Europe. L'Europe étant désormais l'horizon ou l'intermédiaire obligé de toute activité internationale sur le continent, l'avenir international de Paris sera à la mesure de son insertion dans l'Europe, à la mesure aussi des progrès de la construction de la puissance de l'Europe.

2. LES RELATIONS EST-OUEST

Nous voudrions seulement donner sur ce point un exemple de l'écart entre l'image politique de Paris et l'exploitation — dans ce cas essentiellement économique — qui en est faite. Il n'est pas contestable que de tous les pays d'Europe occidentale, la France possède dans les pays socialistes l'image politique la plus favorable, produit d'une politique d'ouverture originale tout au long des années 60. Il s'ensuit pour elle des aptitudes particulières pour des échanges et une collaboration économique avec l'Est.

Il n'est pas non plus douteux qu'elle a dans une certaine mesure mis à profit cet avantage. Et pourtant, un examen des échanges commerciaux des différents pays d'Europe occidentale avec les pays de l'Est fait apparaître en meilleure place l'Allemagne, dont le handicap politique est pourtant patent. Le commerce de la République Fédérale Allemande avec l'U.R.S.S. est en effet sensiblement supérieur à celui de la France ; avec l'Europe orientale, il représente le double de celui de la France ; avec la Chine, même, il l'emporte de 60 %.

Or, quelles que soient les différences d'appréciation sur son rythme et ses limites, on s'entend généralement à prévoir un fort accroissement des échanges Est-Ouest. Et ces échanges nécessitent dans leur état actuel, conditionné par la politique et la structure économique des pays socialistes, des institutions financières, des services d'assurance et de conseil juridique adaptés à des opérations généralement complexes. Un certain nombre de ces institutions, compagnies bancaires ou filiales spécialisées, compagnies d'assurances et cabinets juridiques existent. Jusqu'à présent, en dehors de la Banque Commerciale pour l'Europe du Nord, qui est d'ailleurs installée depuis 1921, Paris n'a, semble-t-il, pas été un lieu de prédilection pour ces « sociétés transidéologiques », les plus importantes banques spécialisées étant à Londres et Zürich. Les sociétés soviétiques de commercialisation qui ont un siège en Europe occidentale (pour le moment il s'agit surtout des produits pétroliers) sont à Londres, Anvers et Vienne. Les deux plus grandes compagnies d'assurances pour le commerce Est-Ouest sont à Londres et Vienne.

Le rôle de ses localisations en Autriche doit retenir l'attention : l'Autriche est géographiquement en position exceptionnelle dans les relations économiques Est-Ouest ; c'est par Vienne que passeront les gazoducs venant de l'Est vers Munich et Milan. Et c'est l'Autriche et l'Allemagne qui seront les premières reliées au « pipe-line de l'amitié ». Au-delà de ces contingences géographiques, et de la place déjà prédominante de l'Allemagne dans les échanges avec les pays socialistes, c'est tout un nouvel axe de développement qui, à partir de Francfort, se met en place vers l'Est par le Danube.

On conviendra, dans ces conditions, des efforts que Paris devrait mettre en œuvre pour faire fructifier le capital politique qu'elle possède à l'égard des pays socialistes.

3. PARIS ET LE TIERS-MONDE

S'interroger sur la place de Paris dans les relations avec le Tiers-Monde, c'est poser du même coup la question des rapports — ou du moins de certains d'entre eux — entre pays industrialisés et pays en voie de développement.

La période de décolonisation achevée, les liens économiques et politiques entre ces pays se sont exprimés en des termes nouveaux.

Pourtant, alors que la croissance des pays industriels semble irréversible, le sous-développement économique continue d'être la règle dans nombre de pays ayant récemment accédé à l'indépendance politique.

Les nouveaux rapports entre pays industriels et pays en voie de développement prolongent et accusent des inégalités par ailleurs déjà manifestes. D'où une déception accrue qui a progressivement détérioré l'image de nombreux pays occidentaux dans les pays du Tiers-Monde.

La France, toutefois, semble bénéficier d'appréciations relativement favorables. La politique étrangère qu'elle a conduite depuis une quinzaine d'années s'est affirmée comme un facteur potentiel d'aide au Tiers-Monde, dans les rapports internationaux comme dans la recherche d'une nouvelle conception des relations entre pays riches et pays pauvres. On le voit dans le rôle que la France continue de jouer dans la solution de certains conflits, de même que par son activité dans les conférences entre régions développées et pays en voie de développement.

Il apparaît que Paris peut rester si elle le veut l'interlocuteur préférentiel pour nombre de ces pays, notamment comme médiateur de leurs propositions et demandes en particulier avec le Marché commun. Ses relations officielles accrues avec nombre

de pays, quel que soit leur système politique, confirment l'intérêt d'une telle orientation.

D'autre part, plus que l'investissement industriel, l'assistance technique et scientifique semble une voie d'avenir pour notre pays : la contribution de la France n'est pas négligeable : aide à la formation de cadres dans les établissements d'enseignement supérieur français, coopération scientifique et technique dans les pays intéressés et surtout assistance technologique et industrielle pour la mise en valeur des ressources nationales.

En partant de ces faits, en s'appuyant sur ces évolutions, on est nécessairement conduit à constater que la mise en valeur des atouts propres à Paris appelle une stratégie analogue à celle qui paraît s'imposer comme la plus souhaitable en matière européenne.

Dans la mesure où la France n'apparaît plus comme susceptible de traduire ces échanges par une hégémonie sur les pays du Tiers-Monde concernés, elle en accroît ses possibilités d'influence.

Le caractère désormais nécessairement contractuel, multilatéral et concurrentiel des relations entre pays riches et pays pauvres impose à la France et par conséquent à Paris, de définir des formes d'accords renouvelées et des domaines d'échanges élargis. En raison de son expérience et de son rayonnement propres, mais aussi parce qu'elle est partie intégrante de l'Europe, la France a sans doute un rôle accru à remplir. Encore faut-il que ce rôle soit conçu comme celui d'un carrefour politiquement très ouvert, facilitant les échanges, et soucieux d'une réelle émancipation.

D'une manière générale, la coopération paraît devoir se développer principalement selon les modalités suivantes :

— Accroissement des échanges entre pays d'Europe et pays en voie de développement : biens d'équipement, technologie et produits finis venant de l'Europe, matières premières, produits agricoles, sources d'énergie et produits manufacturés semi-finis vendus par les pays en voie de développement.

— Aides européanisées : le développement puis l'achèvement prévisible de la mise en place de la Communauté européenne, au moins dans les domaines économique et monétaire, nécessite que les mesures et formes d'aides aux pays du Tiers-Monde soient désormais principalement conçues selon cette dimension. Dans ce contexte, le rôle que peut jouer Paris est à concevoir en fonction de l'évolution de l'Europe communautaire et de ses institutions, notamment politiques, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus.

— Développement des services de coopération technique et scientifique : accueil de stagiaires et d'étudiants dans les établissements de formation, échange de cadres universitaires, administratifs et scientifiques entre les différents partenaires ; expérimentation de technologies ou de procédés.

Les travaux de la Wharton School contiennent une réflexion originale qui vise à tirer parti de la crise de civilisation que connaissent les pays industriels les plus avancés : interrogations sur les finalités de la croissance, problèmes de pollution, d'encombrement et de qualité de l'environnement. Or, le développement économique des pays neufs n'est inéluctablement voué à emprunter les mêmes voies et à reproduire les mêmes erreurs. La science et la technologie modernes permettraient de concevoir des conditions et des formes de production qui pourraient les éviter. Il pourra y avoir dans l'avenir une complémentarité entre les deux objectifs apparemment contradictoires du développement : la transformation de la nature par l'industrie d'un côté, la préservation des ressources naturelles en voie de raréfaction de l'autre.

En ce sens, il a été suggéré notamment que la nécessité de lutter contre les gaspillages ne s'impose pas moins désormais aux pays riches qu'aux pays pauvres. Les premiers doivent donc de plus en plus tenir compte de la nécessité de préserver leur patrimoine écologique en recourant de préférence à des « technologies douces » pour fabriquer des biens aussi durables que possible (1). Quant aux pays en voie de développement, ils pourraient être favorables à des technologies correspondant à l'importance ou au type de main-d'œuvre dont ils disposent et produisant des biens résistants à l'usure.

Le pays qui prendrait l'initiative de s'attacher à la recherche d'une conciliation des modèles de production adaptés aux besoins des uns et des autres pourrait être appelé à jouer un rôle important vis-à-vis des pays du Tiers-Monde. Ce peut être la France.

Dans ce sens, l'idée d'une place éminente de Paris dans les rapports avec les pays du Tiers-Monde n'est pas sans fondements.

La fin des empires coloniaux et l'effritement des blocs ont montré que la politique des Etats tend à se fonder sur la reconnaissance des singularités et besoins nationaux respectifs. Il en sera nécessairement de même dans les rapports avec les pays en voie de développement.

Si Paris a quelque vocation particulière en ce domaine, il ne peut la mettre en œuvre qu'à condition de respecter ce principe. Il ne pourra donc s'agir d'être une sorte de médiateur ou de porte-parole privilégié des seuls pays d'Europe, ou d'autres pays développés. Par contre, la fonction de carrefour et de centre de négociations préférentiel mérite d'être retenue.

Mais le Groupe de coordination doit admettre qu'il n'est pas en mesure de concrétiser davantage les études réalisées sur ce point.

(1) Tout bien nouveau achève son cycle d'usage sous forme de déchet. Il convient donc, toutes choses égales d'ailleurs, pour limiter à la fois le prélèvement sur des ressources naturelles de plus en plus rares et la quantité de déchets déversés dans la nature, d'augmenter la durée d'usage des biens. Sous cet angle, il est permis de supposer que « l'objet à jeter », hier encore considéré comme un symbole de progrès, a peut-être dans bien des cas plus de passé que d'avenir. Peut-on en inférer que les traditions de « qualité française » seraient, elles aussi parfois, de nature à constituer pour Paris, ville qui les symbolise, un atout d'avenir ?

CONCLUSIONS

Malgré l'effort de recherche et de réflexion que représentent les études menées depuis deux ans, le Groupe de coordination se gardera de présenter des propositions péremptoires. Toutefois, il estime que l'ensemble des données, analyses et réflexions théoriques dont il dispose lui permettent de formuler des conclusions relativement précises et fermes. La plus importante peut-être est celle-ci : Paris dispose d'atouts symboliques aussi puissants que peu exploités que ce soit dans l'ordre politique, culturel, urbain et même économique ; la capitale n'a, dans la période récente, montré qu'une faible capacité à transformer ces atouts symboliques en mesures pratiques, en moyens d'action adaptés aux exigences de son avenir. Beaucoup d'atouts symboliques, peu d'atouts opératoires. En un mot, la capitale a cessé d'être à la hauteur, et de la France, et d'elle-même.

Cela détermine la nécessité d'une évolution nouvelle et permet d'en esquisser les contours.

DE L'AMÉNITÉ A LA RENTABILITÉ

Jamais, depuis un siècle, autant de travaux, de constructions, de transformations n'avaient été entrepris dans Paris. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que l'esprit chagrin se retrouve avec l'amateur occasionnel du « Gay Paris » pour regretter que l'on détruise tant de souvenirs du bon vieux temps.

Une telle attitude n'est souvent que futilité ou aveuglement. Le Groupe de coordination se devait, au contraire, de souligner que, si la modernisation et le remodelage de nombreux paysages parisiens n'avaient pas été courageusement entrepris depuis vingt ans, il serait vain aujourd'hui de s'interroger sur la vocation internationale de Paris. Il n'en aurait plus aucune. Car, à défaut d'une telle rénovation de son patrimoine immobilier, la capitale ne serait plus que tristesse, sclérose et sous-développement.

Mais cela dit — et répété avec force — il n'en est que plus nécessaire de s'interroger sur les perspectives où conduit le mouvement actuel. Ne risque-t-on pas, si l'on continue dans le même sens, d'aller trop loin ? Il est bon, pour en juger, de prendre du recul et de procéder par comparaison. C'est le double avantage de la méthode de projection internationale ici mise en œuvre. Cette méthode aboutit en l'occurrence à deux constatations majeures. Au premier abord, elles pourront étonner, et cependant elles se sont imposées à tous ceux qui ont participé à ces études, avec une force croissante à mesure qu'avançaient les travaux.

La première constatation est que l'évolution en cours tend, dès maintenant, à altérer sérieusement la personnalité de Paris. Une ville n'est une ville, au sens le plus riche du mot, que dans sa singularité, en tant que visage, ou mieux, comme personne. Singularité, personnalité, en quoi beaucoup, hors de France encore plus qu'en France peut-être, se plaisent à reconnaître Paris comme la ville par excellence. Mais pour aussitôt prier qu'il y soit pris garde.

Le risque, en effet, pourrait être que Paris soit traitée comme une agglomération quelconque, vouée par une sorte de déterminisme fonctionnaliste à concentrer une proportion toujours croissante d'immeubles, de bureaux et de logements de standing, les uns et les autres étant conjointement destinés à assurer l'exercice des fonctions politiques et surtout économiques. Telle serait l'exigence dans l'avenir, tandis que le respect d'un passé mort conserverait dans le centre de la capitale une sorte de ville-musée, expression de sa vocation culturelle. En bref, sur cette voie, Paris tendrait à se dissocier progressivement et à compromettre ses chances en se réduisant à une juxtaposition de fonctions. Pis, d'aucuns semblent croire, notamment parmi les responsables du patronat français, que cette évolution est naturelle, voire inévitable ; nul ne conteste la tendance marquée à la ségrégation sociale qu'elle développe à Paris ; chacun voit qu'il risque d'en résulter une standardisation humaine — qui n'est que trop fidèlement traduite par la neutre monotonie de l'architecture — gravement dommageable à l'animation urbaine et donc à la fécondité et au dynamisme de Paris ; tous conviennent que se multiplient sur les bords de la Seine les indices prémonitoires de la « mort des centres » urbains. Mais, les représentants de cette idéologie, peut-être dominante, semblent juger que tout cela est inévitable, qu'il ne s'agit que du prix à payer pour le développement économique.

En un mot, la **rentabilité** serait nécessairement destructrice **d'aménité**.

Or, cette opinion n'est pas du tout celle des personnalités étrangères interrogées. Au contraire, et c'est là notre deuxième constatation, nombre de dirigeants de firmes multinationales se font une conception des conditions propres à renforcer le rôle de Paris en matière internationale, radicalement opposée à celle qui a paru caractériser le point de vue de certains patrons français et plus précisément parisiens. C'est peut-être là l'enseignement le plus important de l'ensemble de ces études sur le rôle et la vocation internationale de Paris.

Au risque d'en systématiser à l'excès l'originalité pour mieux éclairer les termes du débat, l'approche de ces hommes d'affaires et banquiers de stature internationale peut se résumer comme suit : l'antagonisme entre aménité et rentabilité procède d'une conception trop étroite à la fois dans le temps et dans l'espace.

Certes, il est bien exact qu'une entreprise déterminée ou l'aménageur d'un quartier donné, a financièrement intérêt, au moins

dans le court terme, à se comporter comme sur un terrain conquis, densifiant l'espace construit, dérogeant aux règles d'urbanisme, remplaçant les logements par des bureaux, les espaces libres par des logements et les anciens locataires à faible revenu par de nouveaux propriétaires plus fortunés. Cela n'est point douteux.

Mais appliquée durablement et sur l'ensemble de la capitale et de la région qui l'entoure, une telle politique ne peut que compromettre les avantages comparatifs que Paris devrait au contraire mettre en valeur pour assurer la promotion internationale dans l'ordre économique. Concrètement, ces représentants de l'opinion étrangère soutiennent que c'est une erreur de traiter Paris comme une ville quelconque ; que notre capitale vaut mieux que cela ; que, sur son sol, les agréments de l'existence et la productivité du travail qui se contredisent si fortement aujourd'hui dans tant de villes, devraient au contraire pouvoir trouver leur réconciliation. « Faites-nous, semblent dire ces chefs d'entreprises plurinationales, du bien-vivre à Paris et nous contribuerons à y créer davantage de richesses et de puissance économique ».

Ce raisonnement ne doit évidemment pas être considéré avec moins de circonspection que celui auquel il s'oppose. D'abord parce que lorsque l'on est un homme d'affaires, on peut avoir tendance à préférer le folklore chez les autres et le fonctionnel chez soi. Ensuite, parce qu'il serait vain d'imaginer qu'une révision de la politique d'aménagement de l'espace urbain suffirait à éliminer les facteurs psychologiques, réglementaires ou institutionnels qui empêchent encore l'essor international de Paris en matière économique et politique.

Toutefois, il existe au moins trois raisons importantes pour prendre en considération le point de vue de ceux qui voudraient ainsi réconcilier à Paris la qualité de l'existence avec l'efficacité technique et économique (1).

La première est que la qualité des conditions d'existence de la main-d'œuvre en dehors du milieu du travail a de grandes chances de jouer, à l'avenir, un rôle croissant dans le choix de la localisation des activités économiques. Or, si l'on peut, à cet égard, supposer que les conditions **naturelles** exerceront une influence accrue sur l'implantation des usines et ateliers d'exécution, il est en revanche permis de présumer que les sièges sociaux et centres de décisions auront tendance à tenir compte davantage de la qualité du **cadre urbain** et de l'animation du milieu humain environnant (2).

(1) Sous cet angle, la ville d'Amsterdam offre un exemple intéressant à la fois par la rigoureuse préservation de ses charmes traditionnels, leur mise en valeur (rues piétonnières, etc.) et la multiplication actuelle des sièges sociaux d'entreprises plurinationales qui s'y installent.

(2) Ainsi, depuis plusieurs mois, une puissante firme internationale d'informatique a axé une partie de sa publicité autour d'un thème insolite et peut-être révélateur : les calculs réalisés sur ses ordinateurs auraient contribué à assurer la sauvegarde de la rue Mouffetard !

La seconde raison est que, dans cette perspective, Paris bénéficie virtuellement, aujourd'hui encore d'avantages tels qu'à travers tout le monde occidental, aucune ville, pas même Londres, ne saurait lui disputer la première place. Cet aspect du problème est d'autant plus important que la ville devient l'un des lieux et des objets essentiels de la compétition internationale. Dès lors que rien n'est plus rare — donc plus prisé — que l'harmonie, la diversité, la beauté du cadre de vie urbaine, les chances de Paris peuvent s'en trouver inestimablement majorées.

Comment, enfin, ne pas être attentifs au fait que, toujours dans la même perspective, la nature et l'étendue des innovations sociales possibles correspondent précisément à ce qu'il faut bien appeler, ne fût-ce qu'en reprenant une notion fréquente dans les interviews des personnalités étrangères, le « génie de Paris » ?

Rien de plus contraire au génie de Paris qu'un certain puritanisme, parfois mercantile, selon lequel les exigences de l'avenir interdiraient le respect du passé ; le progrès technique exigerait le sacrifice du bien-être social dans les grandes villes ; la notion même de grande ville tendrait à se confondre avec celle de grosse agglomération ; les fonctions internationales de Paris impliqueraient qu'il soit fait litière du goût des Parisiens ; et en définitive, la ville devrait être traitée comme un simple instrument de croissance économique, au risque de devenir un espace encombré, monotone et ennuyeux, un espace fermé sur lui-même, détourné de sa vocation internationale.

On conviendra que le génie de Paris serait plutôt de tenter une synthèse créatrice entre la fidélité à son héritage et l'audace dans l'innovation. Surtout si, de surcroît, la condition nécessaire pour valoriser ses chances dans l'ordre économique, consiste à en faire en quelque sorte le type de la ville ouverte.

PARIS, VILLE OUVERTE

On l'a vu, en effet, dans chacun des trois chapitres du présent rapport, Paris ne remplira pas sa vocation internationale s'il n'opte pas pour la mise en œuvre concrète de son statut symbolique de libre carrefour des diversités et des innovations.

Le premier objectif, à cet effet, consiste à alléger, aérer et rajeunir Paris.

On a trop souvent, dans le passé, assimilé les notions de grande ville et de grosse ville. Aujourd'hui, ces notions deviennent contradictoires. Le déclin rapide de la capitale continuera, le malaise de ses habitants s'aggravera, son rôle international restera compromis aussi longtemps qu'elle ressemblera à un cerveau congelé par une tension démographique excessive.

Celle-ci, on le sait, résulte moins d'une population **intra-muros** qui est au contraire en régression que du nombre des emplois qui se concentrent dans Paris et de l'expansion démographique de la **Région parisienne**. Il ne suffit donc plus aujourd'hui, comme le suggérait en 1965 le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, de freiner la croissance démographique de la Région parisienne. Il importe dès maintenant, et avant tout, d'y mettre fin. L'évolution sociologique rend d'ailleurs plausible désormais cet objectif, hier encore manifestement hors d'atteinte (1).

Au demeurant, l'expansion économique, loin de s'identifier à un développement continu de la population, suppose, à partir d'un certain seuil, que cette dernière se stabilise et que son renouvellement s'opère sans accroissement numérique. Il n'entre pas dans l'objet du présent rapport d'indiquer en détail les mesures qu'appelle un tel objectif. Cependant, le Groupe tient à souligner que celui-ci ne saurait conduire à mettre en cause les villes nouvelles. Au contraire, les villes nouvelles n'en sont que plus nécessaires, d'une part pour regrouper les emplois excédentaires à Paris, et d'autre part, pour empêcher à la fois l'extension en tache d'huile de la banlieue parisienne et la densification du tissu urbain.

A Paris, même si le chiffre de la population peut rester stable, il faut stopper à tout prix l'exode actuel des jeunes et des groupes sociaux défavorisés. De plus, le nombre des emplois doit impérativement diminuer. Il ne s'agit pas seulement de réduire ainsi la durée moyenne de transport des travailleurs, mais en allégeant la charge des réseaux de transports, de restituer à la capitale la souplesse de fonctionnement indispensable, aussi bien à son attrait et à son rayonnement internationaux qu'aux agréments de l'existence pour ses habitants. Les deux choses sont intimement liées. Paris doit redevenir avant tout un lieu pour vivre. Sous cet angle, l'un des critères des changements à obtenir serait le renversement de la tendance actuelle des Parisiens à fuir leur ville pendant les week-ends.

La réduction globale du nombre des emplois dans Paris doit être d'autant plus forte qu'il importe en même temps de maintenir l'effectif de certaines activités et même d'augmenter fortement celui des sociétés étrangères et institutions internationales. Ce dernier point, le plus nouveau peut-être, est essentiel au regard du deuxième objectif fondamental qui doit présider au réaménagement de Paris : maintenir, et même renforcer, la diversité des métiers et des arts, des races et des classes, des âges et des mœurs qui s'y côtoient.

La réalisation de ces deux objectifs serait facilitée par la mise en œuvre de trois types de moyens concernant la politique de décentralisation, l'aménagement de l'espace parisien et la redistribution de son parc de logements.

(1) Il est vraisemblable qu'une juste compensation des économies externes que la collectivité fournit gratuitement aux entreprises de la région parisienne, contribuerait fortement à sa réalisation.

DÉCENTRALISATION

La première action à entreprendre consiste à accentuer la politique de décentralisation et de desserrement, surtout en ce qui concerne les activités tertiaires et les bureaux qu'elles occupent. Dans ce domaine, les mesures déjà adoptées (1) sont un premier pas. Mais il faut maintenant réduire impérativement la surface globale intra-muros occupée par des bureaux.

Une telle mesure, appuyée sur un dispositif financier adéquat de taxes et de redevances et sur le respect effectif d'une réglementation rigoureuse de l'occupation des sols, est indispensable pour ramener à des proportions raisonnables le nombre de sièges sociaux d'entreprises françaises et des services administratifs de sièges sociaux d'entreprises françaises et des services administratifs nationaux établis à Paris. Il sera en outre nécessaire de réserver en priorité les surfaces qui s'y libèrent à l'installation d'entreprises et d'institutions étrangères ou internationales. Une telle mesure serait doublement fondée :

- les responsables étrangers perçoivent Paris comme une ville fermée, compacte, où il est difficile d'établir ses activités, faute d'équipements disponibles ;
- les interviews ont montré que les personnalités étrangères, qu'elles appartiennent au monde des affaires, de la politique ou de la culture, assimilent Paris à l'espace intra-muros. Cela signifie selon elles que la création éventuelle d'institutions, centres de rencontre, infrastructures d'accueil diverses, devrait se situer dans le centre de Paris. Cette hypothèse paraît exclure, au moins dans l'immédiat, tout projet de regroupement d'organismes et de sociétés internationales dans une ville nouvelle ou même à la périphérie de l'agglomération. Paris doit saisir sans retard les opportunités qui s'offriront à elle dans les prochaines années.

Tel est le premier moyen pour Paris de se présenter en ville ouverte. L'addition des contraintes ci-dessus est rigoureuse, mais il n'existe pas d'échappatoire. Tenter de s'y dérober serait accepter le déclin.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le déclin de Paris — on l'a vu, mais il faut le souligner — va irrégulièrement de pair, désormais, avec certains aspects excessifs de sa « modernisation ». L'erreur, dans ce domaine, est d'opposer fonction économique et vocation culturelle. Du point de vue du rôle international de Paris, loin de se contredire, elles se rejoignent pour condamner tout ce qui est de nature à porter atteinte à la personnalité propre de la capitale.

(1) Décrets du 24 octobre 1967 sur l'agrément, loi du 7 juillet 1971 sur la redevance et décrets du 11 avril 1972.

Soyons clairs : s'agit-il de placer un produit sur le marché ? Il faut donc le différencier, exploiter ses caractères originaux. Et donc, en l'occurrence, investir un peu moins dans le « développement urbain », un peu plus dans l'urbanisme et beaucoup plus dans l'urbanité. Mais surtout, il s'agit que Paris, cessant d'être traité en instrument, puisse être lui-même, s'assumer dans sa singularité.

Cela signifie : cesser de construire à Paris comme à Detroit ; protéger la ville contre tous les excès, y compris ceux de l'automobile ; sauvegarder chacun de ses traits dignes de respect ; promouvoir des expériences architecturales ; faire place aux sports, aux arbres, aux fleurs ; et même aux enfants.

LOGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe de coordination a acquis la conviction que si Paris continue à se constituer en ghettos pour gens riches, le déclin de son rôle international deviendra bientôt inéluctable. Nous ne sous-estimons pas pour autant la force des mécanismes du « marché urbain » qui poussent à la ségrégation sociale si dommageable à la potentialité créatrice et innovatrice de Paris. Mais ces mécanismes doivent être maîtrisés, particulièrement en considération des avantages économiques et politiques que Paris et la France pourraient en retirer. On pourrait ainsi frapper toutes les constructions de « standing » d'une taxe servant à financer d'une part des jardins publics, d'autre part des logements sociaux.

C'est pourquoi il est recommandé que soient définis des objectifs ambitieux et des moyens puissants quant à la proportion des logements sociaux qui devraient désormais être construits à Paris. Il importe en outre de maintenir en état et de rénover le parc déjà existant, sans en chasser les habitants. Toutefois, il faut aussi faire en sorte qu'une part importante de tous les logements sociaux soit désormais réservée aux nouveaux venus et aux jeunes ménages. L'une des plus graves erreurs serait de croire qu'il faudrait davantage de bureaux et moins d'enfants à Paris. C'est le contraire qui est vrai. Aussi convient-il à nouveau de souligner la convergence qui existe pour la capitale entre les exigences de son équilibre social et de son rayonnement international.

Les propositions qui précèdent ne visent qu'indirectement à faire de Paris la ville ouverte qu'elle doit devenir. Il faut en même temps s'efforcer d'ouvrir les mentalités et les structures.

Et c'est finalement peut-être de l'évolution des grandes institutions nationales établies à Paris que dépendra au premier chef son avenir sur le plan international. Les réformes administratives, la décentralisation économique, universitaire, culturelle et surtout politique, joueraient ici un rôle décisif.

Pour beaucoup d'observateurs, les chances de Paris comme ville internationale se mesurent à l'ouverture de la politique qu'elle mène, et à l'effort de clarification et d'information dont elle fera l'objet.

De ce point de vue, il est remarquable que près de dix ans après l'élaboration du schéma directeur du District de la Région parisienne, on en soit venu à réexaminer le rôle et la vocation de Paris. C'est dire les difficultés et les hésitations à choisir et à définir un projet pour la capitale. N'est-ce pas du même coup reposer la question des institutions qui ont autorité sur elle ? Nul ne sait, à commencer par les Parisiens, qui oriente l'avenir de Paris, organise son espace, décide du fond, sinon de la forme, des projets ou des règlements : le Conseil de Paris, les autorités régionales, les diverses administrations centrales ou le Gouvernement ?

Les étrangers ne connaissent pas le dédale des circuits, ils en pressentent la complexité, ils regrettent le manque de clarté en la matière et en retirent un sentiment d'incertitude qui ne les prédispose guère dans l'ensemble à se laisser séduire par les attraits que conserve Paris.

Pour une ville dont on attend qu'elle joue un rôle international important, il ne s'agit pas là, ou en conviendra, d'une situation optimale.

Avant de conclure, il convient de lever une équivoque. Le lecteur n'a pas été sans remarquer que pour nos interlocuteurs étrangers — personnalités ou organismes d'études — « Paris, ville mondiale » était avant tout et presque seulement Paris intra-muros.

Le Groupe n'a pas été sans s'interroger sur ce point.

Était-ce là une sorte d'image rémanente du Paris d'autrefois ? Ou bien la symbolique de la capitale aux yeux d'étrangers, pourtant de haut niveau, souvent de grande culture et connaissant tous Paris, réduisait-elle l'agglomération parisienne à son noyau central ? Sans doute y a-t-il un peu de l'un et de l'autre.

Les travaux importants menés en Région parisienne sont pratiquement ignorés. On connaît l'aérodrome d'Orly mais non celui de Roissy-en-France. On parle de La Défense mais nul ne mentionne les cinq villes nouvelles qui donneront au Paris de demain une autre physionomie. Les travaux incessants qui forment la vie quotidienne des Parisiens depuis plusieurs années ne semblent pas avoir plus de signification que tout autre chantier urbain, alors qu'ils intéressent en particulier l'amélioration des communications téléphoniques par ailleurs si critiquées.

On ne doit ni s'offusquer ni rejeter pour autant, comme insuffisamment fondées ou subjectives, les observations, remarques et critiques faites par nos interlocuteurs. Telle a été du moins la position du Groupe : si notre capitale est ainsi perçue, il est non

seulement indispensable de le savoir mais encore utile de chercher à comprendre pourquoi. Le Groupe pour sa part s'est efforcé tout au long du rapport d'avancer un certain nombre d'explications.

En voici une de plus : l'image que des étrangers ont d'une ville et le rôle qu'ils souhaitent voir tenir à celle-ci sont à la fois liés et distincts. Liés parce que cette image conditionne le rôle que l'on croit la ville capable de jouer. Distincts parce que, pour dépassée que semble être une image, elle porte par elle-même témoignage.

Le témoignage ici est que l'on attend beaucoup de Paris — aujourd'hui de Paris intra-muros, demain de Paris avec ses villes nouvelles, son aéroport moderne, ses transformations internes — parce que l'on a attendu beaucoup de lui dans le passé et qu'il a dans le passé donné beaucoup de lui-même.

Il n'appartenait pas au Groupe, se substituant aux autorités responsables, de redresser des jugements, qui pourraient paraître hâtifs ou de réfuter des arguments d'allure contestable ; mais d'écouter, d'essayer de comprendre, de s'efforcer de transmettre, fidèle mais décrypté, un message dont l'essentiel lui est apparu être fait d'avenirs possibles plus que de réalités présentes.

II

**COMPLÉMENTS
AU RAPPORT
DU GROUPE
DE COORDINATION
DES ÉTUDES SUR PARIS
VILLE INTERNATIONALE**

*** POINT DE VUE DU PRÉFET DE LA RÉGION PARISIENNE,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AU DISTRICT.**

*** OBSERVATIONS DE M. JACQUES RIGAUD,
DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES.**

**POINT DE VUE
DU PRÉFET DE LA RÉGION PARISIENNE,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL AU DISTRICT.**

L'étude initiée par la DATAR avec le concours du Groupe de coordination des études sur les fonctions internationales de Paris est brillante, percutante et séduisante dans la mesure où elle répond aux aspirations de notre époque.

Mais l'idéal s'identifie rarement au réalisme. Tout au plus peut-il l'inspirer, la mesure reprenant ses droits au niveau de l'action quotidienne.

L'atout majeur de l'étude en cause est d'obliger les pouvoirs publics à faire leur examen de conscience et d'inviter l'opinion elle-même à mesurer l'ampleur du débat posé par l'avenir de ce qu'il faut bien appeler la Région de Paris.

Notre monde, a fortiori le monde parisien, est en mouvement : croissance démographique, diversification des emplois, interpénétration des fonctions, multiplicité des formes de communication, consommation boulimique de l'espace, essor des revenus, besoins inconnus jusqu'alors en équipements publics de toute nature et de toute dimension. Or, l'étude en cause, si brillante soit-elle, nie le fait de la croissance incompressible. Elle suppose qu'un monde en pleine ébullition puisse chercher à conserver une surface paisible et riante.

C'est cependant sur des bases plus réalistes que les Pouvoirs publics depuis près de dix ans déjà, préparent l'avenir, avec une ténacité et une volonté de tous les instants :

- politique nationale d'aménagement du territoire qui, en freinant judicieusement la croissance parisienne, facilite ainsi les rapports Paris-Province (qu'il convient de ne pas exacerber),
- schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne qui s'acharne à localiser harmonieusement habitat-emploi et équipements incompressibles, l'immobilisme étant démenti par les faits.

**I. — OBSERVATIONS
QUANT A LA MÉTHODE DU GROUPE DE TRAVAIL**

Sur le plan de la méthode adoptée par les auteurs de l'étude, trois séries d'observations peuvent être présentées.

Tout d'abord, il y a une certaine confusion entre les opinions exprimées par les personnalités interrogées lors des différentes enquêtes et les avis personnels des membres du « Groupe de coordination ». Incontestablement, les opinions des membres de

cet organisme se trouvent intimement mêlées à celles des personnalités interrogées, au risque de se substituer à celles-ci. Cette réflexion est particulièrement vérifiée dans la partie du rapport intitulé « Conclusions ».

Ensuite, il existe également une confusion permanente entre Paris et la Région parisienne. D'un paragraphe à l'autre, sous le vocable de « Paris » il est question soit de Paris « intra-muros », soit de l'agglomération, soit de l'ensemble de la Région. On peut même dire que les auteurs du rapport extrapolent très souvent à l'ensemble de l'agglomération, voire de la Région, ce que des personnalités étrangères ont exprimé pour le Paris « intra-muros », voire même pour le Paris historique inclus à l'intérieur de la rocade dite « des Fermiers Généraux ». Entre les Halles, Maine-Montparnasse, Le Marais et le nouveau Créteil, La Défense et la Vallée-de-la-Marne, il y a plus qu'un pas, qui est pourtant toujours franchi.

Enfin, troisième réflexion, la publication intégrale des interviews permettra de voir si les lignes directrices dégagées par le rapport du Groupe sont le reflet exact des opinions exprimées par les personnalités étrangères. L'harmonie serait-elle même totale entre les deux, est-il raisonnable de définir une politique d'aménagement dans un document qui doit être marqué par l'interdépendance des fonctions et l'importance des communications de toute nature dans une capitale ?

II. — OBSERVATIONS QUANT AUX CONCLUSIONS PRÉSENTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Tout au long du rapport, l'ambiguïté pèse sur le fait de savoir si les auteurs du rapport souhaitent bloquer le développement de « Paris-Centre » seul (au nom d'une vocation économique internationale mieux affirmée de la capitale, au nom de la culture et de la qualité de vie) ou étendre ce blocage à l'ensemble de la Région. La réponse donnée à cette question dans la conclusion lève à coup sûr cette ambiguïté : « Il ne suffit donc plus aujourd'hui, comme le suggérait en 1965 le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, de freiner la croissance démographique de la Région parisienne. Il importe dès maintenant, et avant tout, d'y mettre fin ». « A Paris... le nombre des emplois doit impérativement diminuer ». La première phrase citée est en contradiction avec la politique arrêtée par le Gouvernement et les collectivités publiques parisiennes depuis 1965. La deuxième phrase mentionnée est en contradiction avec le schéma directeur parisien en cours d'approbation. Elle est contraire à la volonté du Conseil de Paris et des élus parisiens. Elle est lourde de conséquences pour la capitale sur le plan financier et fiscal.

En rappelant ces données élémentaires, la Préfecture de la Région parisienne n'entend pas basculer dans un conformisme désuet. Il ne s'agit pas de simplement vouloir persévérer dans des erreurs, si erreurs il y a. Car, il faut que l'opinion publique sache ce que veut dire « bloquer la croissance parisienne ». Cela veut dire notamment que, chaque année, 83 000 Parisiens correspondant à la croissance naturelle de la Région, devront partir en province. Cela veut dire qu'il faut arrêter totalement les immigrations d'étrangers, au risque inéluctable de bloquer le fonctionnement de certains services publics et de certaines professions. Cela veut dire la remise en cause totale des objectifs économiques et sociaux du VI^e Plan qui suppose une croissance raisonnée de la Région parisienne. Cela suppose un coup d'arrêt violent aux investissements des entreprises avec toutes les répercussions sociales qu'un tel choix implique. Cela veut dire l'arrêt presque total de la construction de logements, ce qui entraîne des conséquences incalculables, notamment sur le plan social.

Il ne s'agit pas d'aggraver les rapports Paris-Province, mais de les améliorer.

Or, le rapport sous-estime les résultats enregistrés en faveur du rééquilibrage de la Province. L'essentiel de la croissance démographique parisienne résulte de l'augmentation de la population existante et de l'immigration étrangère, tandis que les migrations intérieures sont devenues négligeables.

La population de la Région parisienne en 1985 devrait s'établir plutôt aux environs de 11,5 millions d'habitants au lieu des 12 millions envisagés il y a quelques années.

III. — IL NE S'AGIT PAS DE REMETTRE EN CAUSE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT EN COURS D'APPLICATION. IL S'AGIT DE VEILLER A UNE EXÉCUTION ENCORE PLUS RIGOUREUSE DE L'ACTION AINSI DÉCIDÉE

Mieux que quiconque la Préfecture de la Région parisienne mesure l'importance des déséquilibres existants : éloignement habitat-emploi, déséquilibre Est-Ouest, transports défectueux, insuffisance des équipements par rapport aux logements, localisation parfois anarchique. Sur ce point, l'accord avec le Groupe de coordination est **entier**.

L'accord est également **total** sur le fait que certains déséquilibres s'aggravent au lieu de se résorber, notamment en matière de transports et en matière d'implantation d'emplois dans Paris et dans l'Ouest de l'agglomération.

Mais ces déséquilibres croissants ne doivent pas masquer les aspects positifs de la politique engagée : pôles restructurateurs de banlieue, villes nouvelles, réhabilitation de l'Est parisien, priorité aux transports en commun dans la zone dense, réalisation d'un réseau autoroutier important, mise en place d'équipements de superstructure en banlieue, desserrement industriel.

Dans ces conditions, le développement de la Région parisienne a été freiné : le rapport du Groupe de travail devrait le souligner davantage. Entre 1962 et 1968, le taux annuel moyen d'accroissement de la population de l'agglomération parisienne a été de 1,3 % au lieu de 1,8 % pour la période 1954-1962, alors que, pour les mêmes périodes, le taux d'accroissement de la population totale française passait de 1,1 % à 1,2 %. Quant au solde migratoire moyen annuel de la Région parisienne, qui était de 43 000 entre 1954 et 1962, il s'est abaissé à 11 000 entre 1962 et 1968. Il est aujourd'hui pratiquement nul.

Peut-on freiner davantage, voire même stopper tout développement ?

Sur le plan industriel, l'effectif des emplois est pratiquement stabilisé depuis 1969. « Désindustrialiser » davantage remettrait en cause le taux de croissance de 0,5 % par an retenu à l'échelon national pour la Région parisienne au cours du VI^e Plan. De plus, l'équilibre économique et social de la Région serait rompu au profit, mais dans des conditions excessives, du secteur tertiaire.

Dans ce dernier domaine, la politique de limitation de la croissance de la Région parisienne a été renforcée par le Gouvernement en octobre 1971.

Quant aux logements, en tout état de cause, la Région parisienne devra toujours faire face à son accroissement démographique propre, qui correspond à un besoin annuel de l'ordre de 45 000 logements. La décohabitation et la rénovation dans la zone dense situent la demande globale aux environs de 100 000 logements, **alors même que les mouvements migratoires Paris-Province s'équilibrent.**

Dès lors, il est bien évident que la question centrale n'est pas de savoir comment bloquer le développement de la Région parisienne, mais **de localiser une croissance résiduelle incompressible.** C'est tout l'objet du schéma directeur.

Ce dernier n'est, ni plus ni moins, qu'un compromis extrêmement réaliste entre des urbanisations diffuses inévitables et des urbanisations volontaires limitées : les centres urbains nouveaux ou villes nouvelles. Compromis vraiment réaliste du reste, puisque, en rythme de croisière, 35 000 logements seulement sur 100 000 à 110 000 logements doivent être construits chaque année dans l'ensemble des villes nouvelles parisiennes.

La directive du Premier Ministre du 4 avril 1966 a défini les villes nouvelles : « réalisées progressivement suivant un plan d'ensemble, elles assureront l'articulation cohérente de quartiers variés de type d'architecture et d'habitation différentes autour d'un centre attractif et moderne. Elles devront apporter à leurs habitants les possibilités d'emplois, de loisirs et de développement culturel qu'offrent les agglomérations plus anciennes ».

Quatre raisons expliquent l'implantation de ces urbanisations nouvelles dans la Région parisienne.

Tout d'abord, réorganiser la banlieue existante à partir des centres urbains nouveaux. Les villes nouvelles ne sont donc pas des créations « ex nihilo » et c'est ce qui explique leur implantation relativement proche de Paris. Ensuite rapprocher l'habitat et l'emploi afin de diminuer le rythme de croissance des migrations alternantes. Le dossier des transports parisiens ou « livre blanc », publié en mai 1971 sous les auspices du Premier Ministre et préparé par la Préfecture de la Région parisienne, a clairement démontré que, dans un avenir de cinq à dix ans, sans les villes nouvelles, le problème des transports parisiens devenait absolument insoluble. En troisième lieu, améliorer la qualité de vie, objectif répondant en tous points à la politique actuelle en faveur de l'environnement. Enfin, maîtriser le marché foncier dans certaines zones préférentielles, afin d'éviter le « bourrage » de l'agglomération actuelle.

Ces objectifs sont étrangement voisins de ceux du Groupe de travail. Mais, l'immense différence, c'est que les Pouvoirs publics, depuis dix ans, sont passés des objectifs aux modalités et **que le schéma directeur a très largement précédé les propositions de ce Groupe.**

Il faut donc continuer à freiner la Région de Paris sans la bloquer : c'est l'objet de la politique nationale d'aménagement du territoire qui doit être renforcée.

Il faut améliorer la qualité de vie et faire des villes des cités : c'est l'objet des villes nouvelles et des pôles restructurateurs de banlieue, qu'il convient d'activer.

Il faut développer les transports, et notamment les transports en commun : c'est l'objet du « Plan Global » qu'il convient de mettre en œuvre.

Il faut maîtriser l'implantation du tertiaire : c'est l'objet de la politique définie par le Gouvernement en octobre 1971 qu'il convient, peut-être, de renforcer en élevant pour commencer le taux des redevances.

*
**

L'avenir de Paris et de sa Région est depuis longtemps tracé : il ne s'agit pas de résoudre le problème de l'aménagement de la Région en voulant tout bloquer, mais en localisant judicieusement une croissance incompressible.

La raison, c'est le schéma directeur de la Région parisienne encore plus vrai pour demain que pour hier.

Le Préfet de la Région parisienne

Délégué général au District

Maurice DOUBLET.

18 mai 1973.

**OBSERVATIONS DE M. JACQUES RIGAUD,
DIRECTEUR DU CABINET
DU MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Ce document sur le rôle et la vocation internationale de Paris frappe d'emblée par la liberté d'esprit, la clarté d'expression et la pénétration qui le caractérisent. L'image qu'il propose de Paris vu par les étrangers corrobore et affine les multiples impressions que des contacts directs ont pu me procurer. C'est donc dans un esprit de sympathie et avec un souci constructif que sont formulées les observations qui suivent, et qui portent sur la vocation culturelle de Paris.

I. — Le diagnostic que contient le rapport sur l'image culturelle de Paris et sa dégradation n'appelle pas d'objections fondamentales, mais peut-être quelques nuances.

Il est vrai que la tendance à l'institutionnalisation de la vie culturelle à Paris est assez caractéristique, et qu'elle peut être jugée excessive par rapport à la situation d'autres pôles culturels de l'Occident. Mais il faut voir que cette institutionnalisation est, dans une large mesure, une donnée de structure et qu'elle est une composante de la culture française. Le rôle déterminant de l'Etat en matière culturelle depuis des siècles, l'importance des collections royales qui sont le fonds de nos musées, l'absence chronique de tout mécénat collectif, l'état d'esprit des milieux culturels expliquent largement que les grands établissements culturels soient des institutions d'Etat et que l'activité culturelle soit très souvent conçue et gérée comme un service public.

Il ne s'agit pas de constater ce fait avec béatitude ou fatalisme. Les excès de cette institutionnalisation sont certainement critiquables et doivent être corrigés. Il est seulement réaliste d'admettre que le phénomène est dans une large mesure irréversible, et concourt d'une manière qui n'est pas seulement négative à l'« image de marque » culturelle de Paris. Il est frappant de constater, par exemple, qu'en prenant ses fonctions d'administrateur de l'Opéra en janvier 1973, M. Rolf Liebermann insistait sur la nécessité de maintenir à l'Opéra sa tradition « royale » en même temps qu'il fallait assurer sa démocratisation. De même, si le Louvre s'enrichit proportionnellement beaucoup plus que les autres grands musées du monde par les donations que par les acquisitions, c'est qu'il existe chez les collectionneurs une sorte de tradition d'honneur qui fait de la donation une consécration. Si la Comédie-Française conserve intact son prestige international, c'est largement en raison de la tradition tricentenaire qui la place sous la protection de l'Etat.

Mais, pour autant, il ne faut pas oublier que cette tendance à l'institutionnalisation doit être constamment corrigée :

— par une prise de responsabilité croissante de la Ville de Paris en matière culturelle ; le rapport n'insiste peut-être pas assez

sur ce point, alors que Paris, en tant que collectivité locale, est encore, en dépit d'une certaine prise de conscience récente, largement indifférent à ses responsabilités culturelles (la création du théâtre de la Ville et, à parité avec l'Etat, celle de l'Orchestre de Paris, le renouveau du musée d'Art moderne de la Ville, ainsi qu'une participation, assez modeste, à diverses manifestations culturelles sont les indices d'une évolution) ;

- par un développement des initiatives culturelles privées, à caractère désintéressé ou non. A cet égard, une analyse économique et financière précise permettrait de recenser les possibilités d'action : à titre d'exemple, il est certain que l'aménagement du système fiscal du théâtre et la réforme du fonds de soutien au théâtre privé ont puissamment contribué à enrayer le déclin de ce secteur, mais que le poids des charges sociales, la tentation des opérations foncières font peser de gros risques sur l'avenir du théâtre parisien tant en ce qui concerne son patrimoine immobilier que son activité. Il est vrai, en revanche, que la T.V.A. et les mécanismes du fonds de soutien à l'industrie cinématographique ont permis en quelques années une rénovation du parc des salles de cinéma à Paris qui n'a pas d'égale dans le monde et qui a largement contribué au progrès récent de la fréquentation cinématographique. Il est permis de penser que l'aménagement des conditions fiscales et juridiques des ventes publiques et privées d'objets d'art, au plan national ou européen, permettrait de développer la vocation internationale de la place de Paris. De même et surtout, une vraie réforme du régime fiscal des libéralités et des fondations permettrait peut-être de créer enfin les conditions objectives d'un mécénat collectif ou d'entreprise, sans lequel la culture risque d'être toujours, en France, affaire d'Etat ;
- enfin, par un encouragement, sous de multiples formes, aux initiatives culturelles privées et à la liberté de création. Le paradoxe est seulement qu'il appartient précisément à l'Etat de créer ces conditions de liberté.

Pour conclure sur ce point, il faut réaffirmer que la vocation culturelle de Paris est à la fois une vocation créatrice et une vocation de référence, laquelle suppose la valorisation et le développement des institutions et d'un patrimoine culturels dépendant directement de l'Etat. Le problème est d'assurer l'équilibre entre la vocation novatrice de Paris et la préservation de sa vocation « patrimoniale ».

II. — En dehors de tout esprit de justification, il paraît important de souligner les efforts délibérés qui ont été faits depuis quelques années, à l'initiative du président Pompidou et de Jacques Duhamel, pour recréer les conditions d'un rayonnement international authentique de Paris dans le domaine culturel. Ce thème est en effet un des axes principaux de la politique actuelle. On énumérera seulement quelques initiatives prises dans ce sens :

- création du centre Beaubourg (où, soit dit en passant, Pierre Boulez se voit offrir, avec l'Institut de recherche et de coordination acoustique et musicale, l'instrument de sa réinsertion parisienne) ;
- renaissance de l'Opéra de Paris, dont on veut refaire une des premières scènes lyriques du monde ;
- création du Festival d'automne, conçu comme festival de création internationale dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et des arts plastiques ;
- poursuite de la politique des grandes expositions dans un esprit résolument international (coopération du Louvre et du Metropolitan Museum de New York, récemment organisée, en ce domaine — politique de relations privilégiées avec les pays de l'Est : primeur des grandes expositions soviétiques et bientôt chinoises, réservée à la France) ;
- création au Palais des Congrès de la porte Maillot d'une grande salle de concerts de 3 000 places (qui manquait à Paris) ;
- création à la gare d'Orsay d'un grand musée de l'impressionnisme et du XIX^e siècle ;
- relance du théâtre des Nations, confié à Jean-Louis Barrault, entreprise malheureusement compromise, ou du moins suspendue, par l'absence de financement international et par le caractère réduit des concours financiers des Affaires étrangères et de la Ville de Paris ;
- poursuite de la rénovation du Louvre ;
- relance du Palais de Chaillot, dont la nouvelle équipe dirigeante se voit assigner comme objectif la découverte de nouvelles formes de spectacles populaires et polyvalents, notamment pour les enfants ;
- création, au Palais de Chaillot, d'un musée du cinéma unique au monde confié à la personnalité mondialement connue qu'est Henri Langlois, avec qui l'Etat a normalisé ses rapports. Un projet de fondation sera au point dans quelques semaines ;
- encouragements multiformes aux innovations culturelles, subventions aux compagnies théâtrales d'A. Mnouchkine, J.-M. Serreau, J.-P. Vincent, J. Savary, Biennale de Paris, Festival du Marais ;
- projet d'animation estivale, dès 1973, de la Cour carrée du Louvre, où par exemple le ballet de l'Opéra se produira, avec Nureev, devant 10 000 personnes chaque soir dans la deuxième quinzaine de juillet ;
- accueil de créateurs comme Peter Brook, Robert Wilson, Georg Solti, Y. Xenakis, Terry Hands, Luis Bunuel, Zao-Wou-Ki, l'équipe des architectes de Beaubourg, Piano et Rogers.

Mais au-delà de ces mesures ponctuelles, l'affirmation d'un climat de liberté et de tolérance, notamment dans le domaine cinématographique a pour objet et sans doute pour effet de contribuer à rendre à Paris son image traditionnelle de libéralisme et de pluralité des tendances.

III. — Le rapport insiste à juste titre sur l'importance de l'espace urbain tout à la fois comme cadre, comme expression et comme encouragement de la vie culturelle. On ne saurait trop approuver les idées du rapport sur les excès et les méfaits d'un certain activisme d'aménagement et d'une conception faussement audacieuse de la modernisation de Paris. A cet égard, il faut dire clairement que la notion d'équilibre financier des opérations d'aménagement exclut presque fatalement toute création culturelle de valeur dans l'ordre de l'architecture et de l'urbanisme, en raison des contraintes de densification et de rentabilité qu'elle impose. Dans ce contexte, le ministère des Affaires culturelles ne peut guère user de ses prérogatives que pour protéger au minimum l'environnement et pour éviter le pire dans la construction.

Cependant, un certain nombre d'initiatives ont pu être prises qui vont dans le sens d'une préservation et d'une valorisation du patrimoine monumental :

- détermination de faisceaux de protection et d'un plan de limitation des hauteurs qui doivent à la fois éviter la défiguration du centre de Paris et l'altération des perspectives majeures de la capitale (certaines initiatives fâcheuses étant hélas ! irréversibles) ;
- création d'un secteur sauvegardé dans le VII^e arrondissement, projet à l'étude pour le IX^e ;
- classement ou inscription de témoins majeurs de l'architecture du XIX^e et du XX^e siècles, qui apparaissent désormais comme des éléments constitutifs du visage de Paris : hôtels du parc Monceau, buffet de la gare de Lyon, gare d'Orsay ;
- poursuite de la restauration du Marais, à laquelle il conviendrait d'intéresser de grandes entreprises ou des organismes professionnels ;
- définition rigoureuse de contraintes architecturales et de site pour la voie express rive gauche.

*
**

L'ensemble des mesures qui viennent d'être énumérées indique une tendance, qui paraît aller dans le sens des préoccupations des auteurs du rapport. Il faudrait que les moyens de cette politique se développent considérablement et rapidement pour que Paris retrouve sa vocation originale, avant qu'il soit trop tard. Aujourd'hui, la conservation du patrimoine demande autant d'imagination et d'audace que l'innovation culturelle. Plus que jamais,

l'Etat doit être présent sur tous les fronts de la vie culturelle, non pour imposer, mais pour créer les conditions d'une création libre, voire effervescente, dont il doit accepter les risques et les droits y compris le droit à l'erreur. Ayant à se garder et à garder l'opinion des risques du triomphalisme, du conformisme et de l'intolérance, l'Etat doit à la fois, vis-à-vis de Paris, être fidèle à la grande tradition monarchique d'encouragement à la culture tout en étant humblement et sereinement à l'écoute de ce frémissement, de ces dissonances, de ces interrogations qui font une culture vivante.

Jacques RIGAUD,
Directeur du Cabinet
du Ministre des Affaires culturelles.

15 mars 1973.

III

**ANNEXES AU RAPPORT
DU GROUPE
DE COORDINATION
DES ÉTUDES SUR PARIS
VILLE INTERNATIONALE**

EXTRAITS D'INTERVIEWS SUR PARIS

CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES GRANDES VILLES POUR LES ÉTRANGERS

UNE ESQUISSE TENDANCIELLE DE PARIS

DEUX SCÉNARIOS SUR PARIS

CONCLUSIONS D'UNE ENQUÊTE DELPHI

REFLETS DE LA PRESSE INTERNATIONALE

DONNÉES CHIFFRÉES SUR PARIS ET LA RÉGION PARISIENNE

PARIS ET LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS DU MONDE (QUELQUES DONNÉES)

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

EXTRAITS D'INTERVIEWS SUR PARIS

L'ensemble des études sur Paris a notamment commencé par une mission confiée à l'Omnium technique d'aménagement (OTAM).

En 1970, l'OTAM a remis un rapport intitulé « Rôles et vocation de Paris » qui comprenait notamment l'analyse d'interviews effectuées auprès de chefs d'entreprises parisiennes, de personnalités politiques et administratives directement intéressées à l'aménagement de la Région parisienne, d'habitants de Paris et de quelques personnalités de province.

Cette étude a été faite sous la direction de M. Claude Lacour, par Mme Colette Durand, MM. Jean-Claude Bluet, Jacques Poulet-Mathis, avec la collaboration de Mlle Hélène Villers et de M. François Mellet.

A la suite de ces travaux exploratoires a été mis au point un système d'études plus complet et plus complexe, piloté par le Groupe de coordination qui a notamment fait appel à Publicis-Conseil. Cet organisme a remis en octobre 1971 un document intitulé « Les fonctions et la promotion internationales de Paris » comportant les résultats d'une enquête qualitative qui a pris la forme d'interviews de 110 personnalités de neuf pays, la C.E.E. étant aussi représentée en tant que telle à travers ses instances. L'enquête a été réalisée entre juin et septembre 1971, sous la direction de M. Peninou, par Mlle Roussel, M. P. Bellec et M. D. Dahan.

Ce sont des extraits du rapport de l'OTAM et du rapport de Publicis-Conseil qui figurent dans cette première annexe, regroupés selon quatre fonctions :

- fonction culturelle,
- fonction industrielle,
- fonction financière,
- fonction politique.

FUNCTION CULTURELLE

On s'entend généralement à voir dans Paris la ville culturelle par excellence.

« Je pense que ses atouts tiennent notamment à l'origine, à la valeur de la civilisation française, il n'y a pas de doute. Il y a un rayonnement de la culture française, un prestige qui est incontestable. On le voit quand on se déplace à l'étranger. Il est évident que ce qui vient de Paris, de France, a un certain prestige. Ça, c'est à l'origine des origines, si vous voulez... » (Un éditeur suisse.)

« Car je pense que l'influence de la France dans le domaine de la culture est restée ce qu'elle a toujours été. Paris, c'est un nom qui représente toute la pensée française, tous les sentiments français, la renaissance... tout cela signifie quelque chose dans le monde, et cela vient de la France, et c'est aussi une partie de nous-même, toujours... » (Un agent de change new yorkais.)

De plus, elle a toujours su concilier tradition et innovation, culture institutionnelle et culture événementielle, et ce, à un niveau de valeur internationale, du moins jusqu'à ces derniers temps.

« Tout cela vous le savez bien mieux que moi ; je crois que l'influence culturelle de Paris n'est pas à embrasser d'un simple coup d'œil, car la *culture française est déjà européanisée*, bien au-delà, même en Pologne, vers les pays communistes, la culture y est encore vivante et constante. Paris est un centre culturel sans aucun doute. Je voudrais dire que c'est *la qualité qui prédomine*, et c'est le plus grand rayonnement que Paris exerce du point de vue culture où *l'ancien et le nouveau se lient*. » (*Une personnalité politique allemande.*)

Paris garde encore pour certains l'image d'un centre intellectuel où jaillissent les idées nouvelles quel que soit leur domaine d'application (politique, scientifique, littéraire).

« On se trouve bien à Paris dans la mesure où précisément on y découvre *un stimulant intellectuel*. Par la richesse de la vie, par la variété des contacts, par l'intérêt de ces contacts, il y a une *richesse intellectuelle... ça c'est le côté stimulant*. » (*Un éditeur suisse.*)

« L'inventivité ? la France ou les Français bien sûr peuvent jouer un rôle extrêmement important dans l'Europe... Mais souvent, si vous voulez, l'idée ou l'inventivité est extrêmement bonne, mais c'est la réalisation qui est parfois extrêmement longue ou pas très bien soignée. » (*Un responsable commercial hollandais.*)

Enfin, le fait même qu'elle soit généralement considérée comme la manifestation la plus achevée de la culture humaniste classique peut lui permettre de trouver un nouvel essor, car elle « privilégie » la qualité de la vie plutôt que la quantité.

« Je verrais dans Paris plutôt une capitale artistique et culturelle. On y trouve de plus en plus un souci de la qualité de vie plutôt que de quantité, et puis, traditionnellement, Paris a toujours été la ville qui attire les expériences culturelles et artistiques, en architecture et ainsi de suite. Certains de mes amis intéressés aux arts s'attristent à l'idée que Paris et la France deviennent de plus en plus américanisés. Ils disent que malheureusement Paris est en voie de devenir américanisé. » (*Un industriel américain.*)

La combinaison de ces différents atouts a longtemps assuré à Paris une place culturelle majeure à l'échelle mondiale. Aussi paraît-il logique, à la majorité des personnes interrogées, qu'elle continue pour l'avenir à jouer ce rôle ; celui-ci lui est attribué de droit, plus encore, il lui est assigné comme une mission à remplir ; dans l'hypothèse d'une répartition des rôles à l'échelle européenne, Paris devrait assumer celui de capitale culturelle.

« Si l'Europe devait avoir plusieurs capitales, Paris serait une *capitale culturelle*. » (*Un responsable syndical suédois.*)

« Paris devrait être pour l'Europe un centre culturel... un centre de développement dans le domaine de la musique, du théâtre, dans le domaine littérature, etc. *Un centre qui peut-être sera comme il était dans le passé, un vrai centre pour l'Europe*. » (*Un haut fonctionnaire européen.*)

Mais il n'est pas évident que Paris puisse actuellement satisfaire à ces exigences. Deux ordres de raisons se conjuguent en effet contre elle.

Les premières sont liées à l'appauvrissement spécifique de sa fonction culturelle, les secondes résultent plutôt d'un changement de perspective, la constitution de l'Europe passant paradoxalement par un renforcement des particularismes qui rendent peu plausible l'existence d'un seul grand centre culturel à l'échelle européenne.

« Eh bien, je pense qu'à un moment donné Paris avait beaucoup d'influence dans le domaine des arts, dans la peinture, la sculpture, la musique et ainsi de suite, mais je pense que ces derniers temps Paris a beaucoup perdu de son influence dans ce sens et je pense que c'est en grande partie la faute du gouvernement. Prenez des gens comme Boulez, qui est un compositeur de grand talent — qu'on aime sa musique ou non —, il a été obligé de quitter la France. Beaucoup de talents créateurs se trouvent frappés d'ostracisme à cause de leurs opinions politiques, ce qu'on n'aurait pas vu il y a quelques années, à Paris, c'est dommage. » (*Un industriel américain.*)

« Paris fait une chute verticale au point de vue culture au XX^e siècle, après avoir été la capitale de la peinture ; c'est fini. Les grandes écoles de Paris, c'est fini ; plus personne ne peut dire que Paris est une grande capitale intellectuelle du monde. » (*Une personnalité culturelle suisse.*)

« — Je suis, j'ai toujours été fasciné par Paris, parce qu'elle a une espèce d'intérêt nostalgique, et naturellement parce qu'elle donne beaucoup à voir.

« — Mais vous pensez que ce n'est plus un centre de créativité ?

« — Non, je ne le pense pas. Paris me semble vivre sur le passé de Picasso, de Bonnard et de Vuillard, des impressionnistes et des post-impressionnistes. Mais quand je vais au-delà, je mêle les artistes et les gens du peuple. C'est pour ce Paris-là que beaucoup d'artistes, d'artistes américains, éprouvent de la nostalgie. » (*Une personnalité culturelle anglaise.*)

« Les gens, les Américains par exemple, qui viennent à Paris me disent très souvent : on a pensé que Paris, toujours, c'est le Paris d'Hemingway... *tout cela n'existe plus*, c'est devenu une ville très sérieuse, très, très mécanique presque ; un petit peu comme New York et ça, c'est un danger... » (*Un avocat d'affaires américain établi à Paris.*)

« Paris est une ville très importante, mais vraiment, que ce soit en matière de théâtre ou en matière de musique, ou en matière littéraire, *on chercherait* vainement à Paris l'éclat parce que, tout de même, depuis quinze ou vingt ans, Paris ne joue plus le rôle qu'elle a joué au temps de Montparnasse, c'est-à-dire, dans les années 1920, 1930... Paris, ce n'est plus l'époque de la *Coupole*, ce n'est plus... C'est autre chose... Et là, il y a certainement un problème... » (*Un journaliste français.*)

A cet affaiblissement spécifique de la fonction culturelle de Paris vient s'ajouter une cause plus générale de déclin, liée à la fin de l'ère des monopoles.

« Sur le plan culturel, Paris a une place absolument prédominante dans la période d'avant-guerre et dans la période d'après-guerre ; je crois que dans les derniers dix ans, il y a passablement d'autres villes qui ont fait un effort tel qu'aujourd'hui, *Paris n'a plus un monopole* qu'il avait peut-être il y a encore vingt ans.

« Sur le plan du ballet, il y en a dans d'autres villes... Sur le plan de l'opéra, du théâtre, c'est une ville parmi d'autres, même sur le plan de la peinture, je dirais : encore peut-être, en tout cas plus le centre réservé pour la peinture et les grandes ventes aux enchères... » (*Un industriel suisse.*)

« La culture restera plus nationale, il n'y a pas de doute. » (*Un universitaire américain.*)

« Pensez à l'Amérique qui est beaucoup plus homogène que l'Europe, elle n'a pas une ville qui est plus importante, nous sommes habitués à dire New York, mais ce n'est pas vrai. Donc, penser à l'épaisseur de l'histoire américaine d'un siècle ou deux ; et pour nous, ce sont des siècles et des siècles qui sont derrière nos villes ; vous pensez bien que la ténacité de la multiplicité restera beaucoup plus forte... » (*Un haut fonctionnaire européen.*)

« Nous avons eu presque des modes, à un certain moment, il y a eu un grand intérêt pour Londres, ou pour Amsterdam, maintenant ça a changé complètement... Et vous voyez, même si à un certain moment une ville brillait un peu plus que les autres, eh bien l'influence s'éparpillait et quelque chose renaissait autre part... Je crois que c'est comme ça que nous resterons... » (*Un député allemand.*)

FONCTION INDUSTRIELLE

« Je crois qu'il faudrait voir « industriel » sous l'angle « siège de sociétés industrielles », il ne faudrait pas dire « industriel » sous l'angle de la fabrication, des usines, etc. ... Je crois que ce qui est décisif sous l'angle industriel, c'est là où se trouvent les sièges des grandes sociétés industrielles. » (*Un industriel suisse.*)

« Plus que des villes, ce sont des régions qui sont importantes pour l'industrie parce que les industries ne sont pas placées dans les villes, mais dans des régions déterminées. En Italie, la région qui est déterminante et à un bon niveau vis-à-vis de l'Europe, c'est la Lombardie dans laquelle nous nous trouvons. En Angleterre, les régions de Manchester et de Liverpool sont très importantes, inutile de parler du Bassin de la Ruhr en Allemagne, ce sont des zones très importantes. Ce sont des zones et non des villes ; dans les villes se placent les bureaux, les administrations, de grandes surfaces commerciales et de grands contacts économiques entre les pays. » (*Un banquier italien.*)

« Je ne trouve pas que les villes soient un emplacement logique pour y construire les usines, ces dernières devraient être en dehors des villes où il y a plus d'espace. Je pense que le système de transport peut être assez raffiné pour permettre aux gens de se rendre au travail...

« L'industrie ne joue pas un tel rôle ; si je pense à l'industrie, je pense d'abord à Essen, c'est un centre avec Mannheim, Düsseldorf et Bochum ; cela, c'est un groupe de 7 millions de gens, une masse. Milan, Turin, c'est l'industrie, Rotterdam aussi est un très grand port international, ceci, c'est de l'industrie, mais l'industrie n'est pas le signe d'une ville sur-ordonnée. Il y a déjà trop de ces villes et il y a le danger, si ces villes attirent encore davantage l'industrie, que tout en souffrant, la ville, le climat, la circulation qui devient de plus en plus mauvaise ; il y a donc danger que la surindustrialisation l'écrase et l'étrangle. » (*Un industriel allemand.*)

« Mais Essen n'est pas une ville, elle a grandi dernièrement ces dernières cent années du fait des usines Krupp, et s'est artificiellement

assemblée ; c'est une ville de travail et pas un lieu à habiter. » (Un industriel allemand.)

« Je pense qu'il faut souhaiter que le mot « ville industrielle » n'existe plus. Qu'il y ait des utilisations industrielles, des gisements et des voies d'accès, les estuaires des rivières, les ports, mais non plus des villes. Et je crois que la puissance industrielle sortira toujours plus des agglomérations urbaines pour se situer en rase campagne si possible, là où arrivent à meilleurs frais les bateaux, les transporteurs, et à proximité immédiate des zones de matières premières, des mines ; ou, comme en Suède, carrément des zones sur les fleuves où dégringolent les troncs d'arbres. Je ne pense pas qu'une ville n'a pas d'avenir parce qu'elle n'est pas industrielle et que, dans sa banlieue, ne se trouvent pas de grandes usines. C'est fini. » (Un banquier suisse.)

« Quant à Paris, elle a trop d'industries et pas assez de bureaux. » (Un industriel anglais.)

Pourtant, certains responsables français et spécialement parisiens restent attachés à la fonction industrielle de Paris. Nous citons ici des extraits d'une enquête réalisée par l'OTAM dans le cadre d'une étude sur les rôles et vocation de Paris (conformément aux exigences déontologiques des enquêteurs, les citations ne sont pas individualisées.

« La Région parisienne ne peut pas être brisée au point de vue industriel, au point de vue administratif, au point de vue commercial, sans danger pour l'équilibre économique français.

« Il y a une structure industrielle qui est implantée de telle façon qu'on ne peut absolument pas en sortir un des éléments ; il y a une imbrication complète dans la Région parisienne et ce n'est pas à nous, Industriels, de justifier ce développement ; il s'agit simplement que ce développement, on ne peut pas actuellement revenir en arrière. C'est cette espèce d'imbrication socio-économique telle qu'elle existe à l'heure actuelle, ses relations inter-industrielles, qui en font une capitale nationale.

« Absorbés jusqu'ici, nos partenaires sociaux étaient absolument à 100 % d'accord et ils ont peut-être encore plus peur que nous des conséquences d'une... disons, d'une décentralisation et d'une désaffectation de Paris de certaines activités ; ils ont été eux-mêmes absolument pour le développement des emplois, et pour un développement équilibré ; je crois que c'est incontestable, et que même si on prenait l'économie du marché, on trouverait vraiment que là, elle avait du bon.

« Il est invraisemblable qu'on n'ait pas songé qu'il y avait une grande région économique qui était la Région parisienne, et que loin de briser cette région économique, il fallait au contraire la développer et l'organiser.

« Il faut faire avec ce qu'on a, quand on a une locomotive, il faut s'en servir.

« Eh bien, il se trouve que la Région parisienne sur le plan encore une fois sociologique, c'est pratiquement la seule région en France dans laquelle du moins sur le plan des hommes, sur le plan du travail, où il y ait véritablement un marché ; et il est relativement plus facile de se déplacer d'un point à un autre que dans le reste de la France ; nous voyons actuellement ici véritablement jouer les lois de marché, on voit des déplacements possibles parce qu'ils sont justement relativement admissibles.

« Maintenant, il faut penser aussi à repeupler Paris, à mettre dans Paris des habitations pour recevoir les populations ouvrières en grande partie ; car nous sommes en ce moment en train, au travers des limitations de prix, de mettre en place une ségrégation du loge-

ment en fonction du revenu, et si nous continuons dans cette voie, la population ouvrière demeurera à 30 km de Paris et de ce fait se verra imposer les plus longs trajets, les coûts les plus élevés, les fatigues les plus grandes. Alors, cette ségrégation-là, si nous la laissons se développer comme elle est amorcée très largement en ce moment, eh bien, elle nous amènera à un mai 68 du ségrégué du logement.

« En schématisant à l'extrême ma pensée, en la rendant absolument excessive, disons que nous ne sommes pas favorables à la décentralisation et que nous sommes extrêmement favorables au desserrement. »

Ce desserrement, pour ne pas être anarchique, doit être organisé spatialement.

« Alors peut-être qu'il fallait penser à d'autres options, bouleverser totalement la conception française, et se dire que la Région parisienne devrait être une unité économique, commerciale et administrative si vous voulez dans Paris *Intra-muros* et les communes proches des arrondissements périphériques, ensuite une ceinture de production industrielle qui pouvait être sérieusement contrôlée au point de vue esthétique, au point de vue nuisances, et ensuite peut-être arriver, sinon aller, jusqu'aux villes nouvelles, aux villes satellites comme les Anglais l'ont envisagé.

« Il aurait peut-être fallu envisager une ceinture d'usines autour de Paris, car elles y étaient déjà, et faire que les habitants prennent l'habitude un peu londonienne d'aller habiter plus loin dans des zones de verdure au lieu de continuer ce mélange systématique usines, grands immeubles, quitte après à chasser les usines parce qu'on a construit de grands immeubles près des usines, et que les habitants protestent. »

FONCTION FINANCIERE

« Paris effectivement fut une capitale financière internationale, disons jusqu'à la guerre de 14, parce que la France était riche, parce que les Français avaient une bourgeoisie terrienne comparable aux autres bourgeoisies terriennes essentiellement de l'époque, et qui était plus riche dans ce pays, parce que la terre était d'un meilleur rendement ; la bourgeoisie terrienne allemande grattait ses cailloux pour en sortir de l'or, la France, elle, regardait pousser son blé et il en sortait de l'or ; donc Paris était riche, donc on venait emprunter à Paris et la Banque Morgan est venue s'installer ici en 1867 pour financer par emprunts sur le marché parisien les chemins de fer américains, pourquoi ? Eh bien parce qu'il y avait de l'argent chez nous, il n'y en avait pas ailleurs, alors Paris était une grande ville financière internationale et puis... maintenant c'est le contraire, Paris est importateur de capitaux, Paris a besoin d'argent, les sociétés françaises vont emprunter sur le marché étranger pour financer leur expansion. » (*Un journaliste économique français.*)

« Paris... moins important du point de vue financier. Je veux dire que la Bourse française, les marchés français n'ont jamais vraiment eu une importance internationale, ni même une importance européenne. » (*Un journaliste anglais.*)

« Je pense que Paris continuera à avoir son importance comme capitale, comme centre financier de la France, je ne crois pas que Paris atteindra l'envergure d'un centre financier mondial, son influence est dans la sphère française. » (*Un agent de change new yorkais.*)

Les raisons de la faiblesse financière de Paris :

« Nous vivons, ou nous subissons le *reliquat du cadre de protectionnisme, et de la vie à l'intérieur de l'empire français...* » (Un responsable financier français.)

« A Paris, il n'y a pas de marché de capitaux international, *il n'y a pas de bourse internationale ; il y a des restrictions de transfert, il y a un contrôle serré* de tous les instituts financiers et une réglementation assez développée, de sorte que sur ce plan-là, la ville n'est pas très importante. » (Un industriel suisse.)

« La place de Paris, bien sûr, garde son prestige, son brillant, son attrait. Les banques françaises se sont tournées davantage *vers l'intérieur*. Ce n'est seulement que ces tout derniers temps qu'elles cherchent à dépasser leurs frontières parce qu'elles se sont rendu compte que ce qui était une chose très importante pour Paris, c'est-à-dire la Bourse de Paris, avait perdu beaucoup de son attrait, beaucoup de ses moyens, beaucoup de ses possibilités. » (Un banquier suisse.)

« Ici, à Paris, il y a des comptables, il y a des intermédiaires, mais il n'y a pas de gens de dynamisme et d'initiative... Il y a de très bonnes banques, enfin je veux dire, on met de l'argent ici à Paris pour qu'il aille ailleurs ; en général ça se fait assez vite, mais ça se fait moins bien que du côté anglais ou du côté suisse. » (Un journaliste économique français.)

« Financièrement, je pense que la complexité du système financier en France joue contre son émergence comme centre financier international. » (Un responsable de banque anglais.)

« Maintenant, le contrôle des changes c'est un grand problème. Alors, pourquoi auriez-vous un centre là où il n'est pas possible de faire des libres échanges, au moins vers l'extérieur ? » (Une personnalité politique et économique américaine.)

« Mais il est bien évident que les restrictions de change françaises ont diminué *considérablement les possibilités internationales de la place de Paris.* » (Un banquier suisse.)

« Vous ne pouvez pas prétendre avoir un rayonnement financier international avec le contrôle des changes. » (Un haut fonctionnaire européen.)

« Je pense que le *système bancaire français devrait prendre une orientation plus internationale*, aussi bien que le système des assurances et les autres services de ce genre — nous avons déjà parlé de la modernisation du système juridique et des tribunaux français. C'est surtout l'attitude générale. C'est comme pour une société qui veut attirer des clients. Mettons que dans notre société nous ayons envie de travailler avec un client éventuel ou une société importante, telle que Ford ou General Motors ou IBM, il nous faut d'abord rechercher ce que le client veut et puis agir en fonction. » (Un industriel américain.)

Pensez-vous que Paris pourrait améliorer sa situation sur le marché financier ?

« Oui, là on pourrait faire quelque chose. Comment ? Je suppose qu'il *faudrait* faire quelque chose, que le gouvernement encourage les banques à prendre un peu plus de risques. Vous avez déjà d'excellentes banques d'investissements, la banque de Paribas, les Rothschild qui, modestement par eux-mêmes ont fait beaucoup. Mais, on peut faire beaucoup plus ; le franc français pourrait figurer dans les investissements internationaux plus qu'il ne le fait aujourd'hui.

« Vous l'avez utilisé pour acheter de l'or, à d'autres fins, plutôt que de développer vos affaires. Une autre chose serait l'assistance que le gouvernement pourrait apporter aux affaires. La plupart des établissements bancaires à Paris, et je suppose dans le reste de la France, n'aiment pas aller plus loin que cinq ans. Eh bien, on ne peut même pas construire dans ce laps de temps. Il faudrait un système de financement à long terme, le gouvernement garantissant les emprunts auprès des banques pour obtenir les prêts nécessaires. » (Un industriel américain.)

FONCTION POLITIQUE

Sur cette fonction, pas plus que sur les autres, nous n'illustrerons toutes les conclusions du rapport. Nous nous limiterons à la place de Paris dans l'Europe face aux autres capitales européennes. On notera assez souvent l'importance de la nationalité des auteurs dans les points de vue qui suivent :

Bruxelles, capitale symbolique :

« Comme bon Européen, je dois dire que Bruxelles est la ville la plus importante, car si nous voulons vraiment faire de cette union européenne une union *politique*, et peut-être dans un avenir lointain, une Europe unifiée, alors *Bruxelles doit jouer un rôle plus important, plus important qu'en ce moment.* » (Un responsable syndical allemand.)

« Bruxelles est toujours la ville technocratique de l'Europe peut-être, mais les technocrates ne sont pas en train de gouverner l'Europe. Les Britanniques entrent dans la C.E.E. ; le Conseil des Ministres aura de plus en plus d'influence, réduisant l'influence, je pense, de la Commission... et le résultat de ce fait est que de plus en plus de décisions seront prises par les politiques, non par une direction économique et technique... En s'appuyant sur ce genre de calcul, je pense que les Français pourraient très bien s'en arranger, très bien... » (Un universitaire américain.)

« Si la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun, il y aura, je pense, une influence beaucoup plus forte pour contrecarrer le pouvoir de la bureaucratie de Bruxelles. Toute l'attitude anglaise est beaucoup plus orientée vers le contrôle parlementaire, plutôt que vers le contrôle bureaucratique. Il semble, ici en Grande-Bretagne, à regarder le Marché commun, qu'aujourd'hui l'Europe est dirigée par la bureaucratie de Bruxelles ; le Parlement européen de Strasbourg n'a pratiquement pas d'importance. Si la Grande-Bretagne entre vraiment dans le Marché commun, et si le Marché commun gagne en unité, le pouvoir de décision sera de plus en plus entre les mains des hommes politiques. C'est pourquoi il est probable que la bureaucratie de Bruxelles perdra de son pouvoir. » (Une personnalité politique anglaise.)

Paris et Londres : l'une possède par rapport à l'autre, l'avantage d'une position centrale.

« Je pense que Paris a de grandes chances d'être la capitale de l'Europe, que c'est le rôle qu'elle joue admirablement, que la seule rivale de Paris serait Londres. Mais je pense qu'un grand nombre de raisons militent d'abord en faveur de Paris, en particulier sa situation géographique. Paris a certainement un avantage sur l'Angleterre, sur Londres, et Paris est déjà aussi le lieu d'accueil de plusieurs organisations internationales. Et elle a rempli ce rôle remarquablement. » (Un journaliste anglais.)

« Néanmoins, je pense que géographiquement, Paris a un grand avantage sur n'importe quelle autre ville européenne. Elle jouit depuis longtemps d'une bonne position, d'une bonne position européenne. » (*Un banquier anglais.*)

« Je pense que la France est l'axe du Marché commun, aussi bien géographiquement que sous tous les autres aspects. » (*Un industriel américain.*)

Mais Londres bénéficie d'une ouverture, d'une position internationale traditionnelle, particulièrement à l'égard des Etats-Unis.

« Je n'ai pas parlé de l'Angleterre, mais je sais qu'il y a la Manche entre nous et l'Angleterre, ça ne constitue pas en réalité un désavantage du point de vue de Londres ; Londres se trouve bien placée économiquement et géographiquement par rapport à cette Europe de l'avenir, avec peut-être un avantage de plus, qu'elle est bien placée aussi pour les communications au-delà de l'Atlantique, et nous serons une communauté ouverte, naturellement. » (*Un haut fonctionnaire européen.*)

« Oui, moi je pense que Londres restera toujours une ville un peu particulière du point de vue politique, parce que Londres a été pendant des siècles le centre de la politique mondiale... elle restera un peu dans la politique mondiale et un peu dans la politique européenne. » (*Un industriel italien.*)

On attribuera en revanche à Paris le privilège de l'influence des idées et de la compétence politique.

« Moi, je crois que du point de vue de l'influence pure sur la politique, de l'influence politique... ça reste Paris à mon avis. » (*Un haut fonctionnaire européen.*)

« C'est comme une fontaine, une source d'idées, où on fait l'analyse de l'histoire, de la vie de la société, l'analyse de la politique, l'analyse des colonies... Paris, c'est un centre, il faut aller voir ce qu'on fait à Paris, c'est très important. » (*Une personnalité politique italienne.*)

« Je pense que la plus grande contribution de Paris pourra être un centre politique parce que j'ai toujours considéré les hommes politiques français comme plus habiles que ceux d'autres pays. » (*Un banquier anglais.*)

« Paris a été et restera. Elle restera une grande capitale. On ne pourra pas faire l'Europe sans l'avis de Paris. Et c'est justement dans la mesure où, à un moment donné, Paris joue un peu le rôle de franc-tireur que même si ce n'est pas là où se prennent des décisions, en tout cas il faut s'y concerter. » (*Un éditeur suisse.*)

« On pourrait penser que Paris restera la capitale de l'Europe unie, même si Bruxelles en est un quartier général technique. Et cela, par la qualité de sa langue, de son administration, de son « savoir-faire » politique et diplomatique. » (*Un universitaire américain.*)

Mais ce qui fait, sur le plan politique comme ailleurs, l'attractivité de Paris, c'est son charme, sa qualité de vie.

« Il y a beaucoup de raisons pour penser à Paris comme capitale de l'Europe, il y a plusieurs raisons... La première, c'est que c'est une ville très agréable, vraiment, comme Rome naturellement ! » (*Un industriel italien.*)

« Demandez à chaque citoyen de l'Europe de nommer cette deuxième ville favorite, après la sienne, il dira Paris ! Alors, si Paris est le deuxième choix de tout le monde, il devient le premier choix de tout le monde. » (Un journaliste américain.)

« ... La force de Paris, c'est que chaque Européen a un amour ineffaçable pour Paris de n'importe quel point d'Europe qu'il arrive, chacun, même l'Américain, se sent lié à Paris. » (Un journaliste allemand.)

« Mais troisièmement, la grande capitale du charme. C'est très important psychologiquement, parce qu'un président-directeur général du Japon, des Etats-Unis, de l'Angleterre, vient toujours à Paris, il vient avec sa femme, il aime Paris : psychologiquement, il est très attaché. Il n'aime pas beaucoup aller à Bruxelles, il envoie ses vice-présidents. » (Un avocat d'affaires américain établi à Paris.)

Il faut par contre insister sur les forces de dissuasion qui grèvent les possibilités politiques de Paris ; elles résident dans un certain chauvinisme, voire la xénophobie, dans un nationalisme jugé aujourd'hui incompatible avec l'avenir de l'Europe.

« Si vous voulez, on a pu dire qu'à une certaine période de l'histoire, certaines villes ont été des foyers d'influence et de rayonnement... Oui, certainement, parce que les personnages qui dirigeaient des pays à cette époque... Certainement, quand de Gaulle disait : Paris est un centre dans le monde très important ; tout le monde venait à Paris pour voir le Général, ce n'est pas exactement la même chose maintenant. » (Une personnalité politique et culturelle américaine.)

« D'ailleurs, je crois que les Français et les Parisiens jouent un peu contre eux-mêmes dans cette question, parce que, vous voyez, toute la construction européenne aurait pu se faire à Paris si les Français avaient maintenu avec continuité la position de centre intégrateur qu'ils ont assumé... Mais vous connaissez l'histoire de la construction européenne, on peut dire que tout ce qu'on a fait pour la bâtir est né en France ; et tout ce qu'on a fait pour la freiner et essayer de la détruire est né aussi en France. » (Un haut fonctionnaire européen.)

« Paris et la France évoquent un sentiment d'arrogance que je pense qu'il faudrait changer. Enfin, les Américains ont commis la même erreur, ça ne fait pas bonne impression dans notre monde moderne, cette attitude de... « nous sommes le peuple le plus grandiose, le plus civilisé » ... c'est exactement la même chose que la philosophie américaine de « bigger and better ». Mais ce n'est plus vrai de nos jours... C'était peut-être le cas il y a cent ou deux cents ans. Il s'agit plus d'être inter-dépendants qu'indépendants. » (Une personnalité culturelle américaine.)

« En parlant de Paris, le sérieux inconvénient est que de Gaulle a renvoyé l'OTAN. Les gens disent que c'était lui, son égocentrisme, mais ce n'est pas tout à fait juste car il exprimait ainsi l'opinion d'une grande partie de la population de la France. C'est pour cela que le monde se demande si Paris et les Parisiens aspirent honnêtement à un rôle international. Si ce n'est pas le cas, ce sera vite remarqué. » (Un industriel américain.)

« Si les Européens veulent vraiment une Europe unie, ils réussiront, pourvu qu'ils la veuillent sincèrement. Mais je doute que les Français par exemple veuillent vraiment que l'Europe soit unie. La génération d'aujourd'hui a grandi dans le chauvinisme et ceci sera difficile à changer. » (Un député américain.)

« Nous pensons que les gens en France ont l'arrogance de Charles de Gaulle, c'est vrai, n'est-ce pas... ? Mais ceci appartient au passé et maintenant il faut considérer le présent et le futur. *Et c'est pour cela qu'il nous faut un programme qui rapproche les gens.* Il est intéressant de voir par exemple que la Pan Am conseille aux touristes d'échanger leurs maisons, mais pas une seule fois on ne verra cet échange à la télévision entre une famille américaine et une famille française, alors qu'on voit beaucoup d'autres pays européens dans ce programme publicitaire. » (Un industriel américain.)

« Je crois que si Paris voulait assumer les rôles d'une capitale d'Europe, les autorités devraient faire un effort et changer un peu l'impression générale, l'image qu'on a de Paris, ça devrait être une ville *moins imprégnée par la politique du gouvernement français* sur le plan international, ça devrait être une ville plus conciliante qu'elle n'est maintenant et ça devrait en même temps être une ville qui offre plus, je dirais, de liberté en ce qui concerne l'épanouissement du commerce, de la finance, de l'industrie. » (Un industriel suisse.)

« Je crois que le poids de Paris restera considérable et ce qui serait nécessaire pour que Paris joue un rôle plus européen, c'est qu'il soit un petit peu moins français. Ses atouts et ses points faibles ? Le point faible provient un petit peu d'une façon tellement française de voir tous les problèmes sous un angle très marqué, très net. Et c'est là que l'esprit européen n'a pas encore tellement pénétré. Pour que Paris soit prête à jouer ce rôle que dans le fond tout le monde lui reconnaît sur le plan de la civilisation, de la culture et autres et puisse jouer le rôle de capitale avouée ou inavouée de l'Europe, je pense peut-être que ce qui serait le plus nécessaire, ce serait que tout soit imbibé, pénétré, d'un esprit plus souple, un peu moins typiquement français. *Et puis que cette ambiance qui a déjà pénétré dans plusieurs des sphères au niveau ministériel pénètre alors jusqu'au douanier qui est sur la route, là il y a à faire.* » (Un banquier suisse.)

CONDITIONS D'ACCUEIL DANS LES GRANDES VILLES POUR LES ÉTRANGERS

Nous présentons dans cette seconde annexe quelques extraits du rapport de M. O'Neil sur les conditions d'accueil faites aux étrangers.

L'enquête, effectuée auprès de 65 personnalités étrangères résidant à Bruxelles, Genève et Paris, avait pour objet de connaître les raisons qui avaient conduit ces personnes à s'installer dans l'une de ces villes plutôt que dans d'autres.

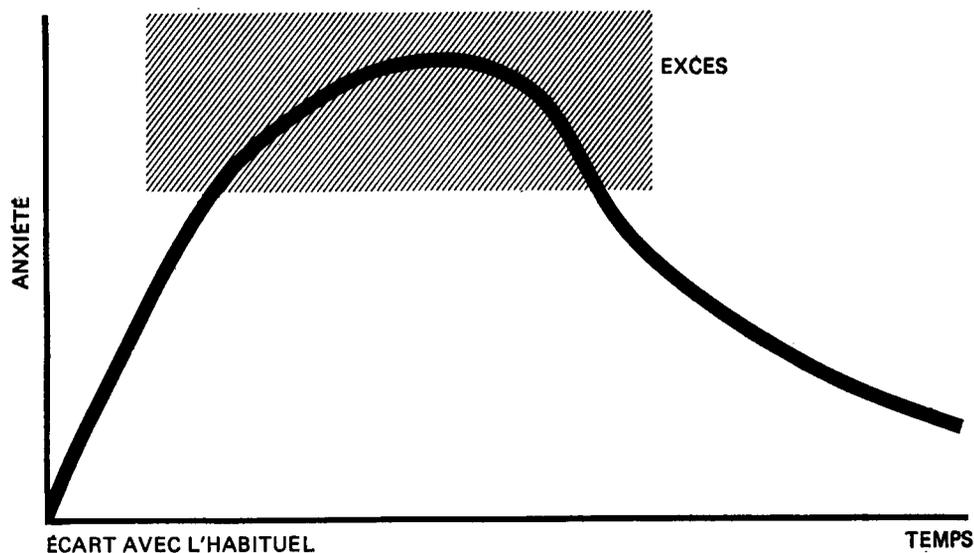
M. O'Neil a consigné les observations recueillies dans un rapport intitulé « Paris as seen by foreigners », remis en septembre 1971.

Paris étant plus étendue que Bruxelles ou Genève, il est difficile de comparer le niveau de la situation des ménages résidents. A Genève, par exemple, 35 % de la population n'est pas d'origine suisse, tandis que 35 % des vrais Suisses ne sont pas nés à Genève. L'ensemble du canton de Genève, ville comprise, ne compte que 320.000 habitants. Dans une agglomération comme celle de Bruxelles, il est beaucoup plus facile pour des familles venant de l'étranger de rencontrer d'autres familles étrangères qui les aideront à s'adapter à leur nouveau cadre de vie que dans une ville de la taille de Paris. Il faudrait un degré plus élevé de coordination à Paris, en raison même de l'importance de sa population. Cette coordination n'existe pas. Paris a davantage de problèmes concernant l'adaptation des familles étrangères ; elle en a moins quant à la mise en place d'un système, officiel ou non, susceptible d'identifier et d'alléger ces problèmes.

* * *

Lorsqu'un individu éprouve un choc culturel, ces problèmes s'accumulent au point d'entraîner un excès d'incertitude et une dépression pouvant même le contraindre à regagner son pays d'origine.

Ce stade une fois franchi, il commence à s'habituer à son nouveau milieu, maîtrise mieux les problèmes de langue et de culture, et son angoisse diminue (cf. graphique).



La courbe d'angoisse diminuera dès que l'individu aura fait des connaissances, établi des relations sociales. On peut aider les gens à dépasser le stade critique. Beaucoup d'étrangers travaillent dans des conditions d'incertitude excessive sans se rendre compte que cela ralentit leurs efforts. Ces problèmes créent une tension dans les ménages et ont des répercussions sur le développement émotionnel de l'enfant.

Maintes situations de ce genre seront évitées si des organismes internationaux se chargent de faire une sorte de « présélection » et ne choisissent que des familles assez enthousiastes qui, par tempérament ou compte tenu de leur formation, veulent et peuvent être mutées dans une ville étrangère.

Les regroupements d'étrangers à Paris, Bruxelles ou Genève, ont un caractère tribal ; les étrangers devraient avoir la possibilité d'entrer rapidement en contact avec leur « tribu », s'ils ont besoin d'un soutien moral. Faute de quoi, il peut arriver qu'ils s'affolent.

CE QUE L'ON PEUT FAIRE

1. Préparer à l'intention des étrangers venant s'installer à Paris, un Guide du résident parisien. Ce guide indiquerait l'ensemble des services et organismes susceptibles de favoriser leur adaptation à un nouveau cadre de vie, et comporterait des répertoires sur :

- A. Les établissements scolaires.
- B. Le personnel médical et dentaire qui parle la langue maternelle des nouveaux résidents.
- C. Les centres d'étude du français.
- D. Les services d'urgence - police, pompiers, etc.
- E. Les règles du savoir-vivre.
- F. Les associations et organisations étrangères, les lieux de réunion, églises, etc.
- G. Les formalités à accomplir par l'étranger résidant à Paris.
- H. Les formes et pratiques administratives françaises : P et T, Sécurité sociale, etc.
- I. Le numéro de téléphone que peut composer de jour comme de nuit un étranger pour obtenir une réponse en sa propre langue.

2. Etablir un inventaire des organisations étrangères susceptibles de servir de cadre à un système d'accueil semi-officiel destiné aux familles étrangères. En collaboration avec le gouvernement français et l'ambassade étrangère, ces organisations auraient en commun la responsabilité d'engager des volontaires et des professionnels pour renforcer les services de la Guilde féminine de Bruxelles et autres systèmes d'accueil qui fonctionnent si bien dans les villes de moindre importance.

L'« Association des résidents étrangers », soutenue par le gouvernement français et conforme à la loi des associations, assurerait la coordination de toutes ces activités. Elle ferait l'objet d'une direction par objectifs et engloberait les milieux d'affaires, les milieux artistiques et les universités. Une rotation fréquente des conseillers attachés à ces communautés de résidents étrangers serait assurée de façon à ce qu'il y ait une sensibilisation constante aux problèmes des nouveaux arrivants. Les résidents étrangers qui sont ici depuis plus de dix ans possèdent leur infrastructure propre et ne s'intéressent ni ne connaissent pas nécessairement les problèmes des nouveaux venus. Cette association servirait de réseau régulier de « feed-back » entre les individus, clubs et organisations étrangères. Ces échanges permettraient aux responsables du gouvernement français de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration et au maintien de la situation de Paris dans le monde.

UNE ESQUISSE TENDANCIELLE DE PARIS

Afin de permettre la mise au point par la Wharton School of Pennsylvania des scénarios dont elle avait la charge, il a été demandé à l'OTAM de lui fournir une série d'éléments d'informations sur la Région parisienne ainsi qu'une « esquisse d'un cheminement tendanciel de Paris et de la Région parisienne ». Ce document a été exécuté sous la direction de M. Claude Lacour par Mme Colette Durand, MM. François Lille, François Perrin, Jacques Poulet-Mathis, avec la collaboration de Mlle Hélène Villers et M. Georges Ribeil, et remis en juillet 1971.

Nous ne présentons ici que les principaux éléments de cette « esquisse tendancielle ».

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Un scénario tendanciel est l'histoire de l'évolution d'un système plus ou moins vaste, plus ou moins complexe où les tendances lourdes qui caractérisent son passé (et sont explicatives de son état actuel) sont prolongées vers le long terme sans qu'interviennent de ruptures provoquant des modifications structurelles du système. Les scénarios tendanciels ne sont pas pour autant des scénarios où le désordre va croissant. L'équipe de prospective qui a charge de les bâtir doit veiller bien au contraire à la régulation des contradictions inhérentes au système pour le maintenir en état de se reproduire dans le temps.

Dans le cas de l'étude Paris, l'objet à étudier se trouvait donc être une ville-capitale et l'objectif, de décrire son évolution tendancielle.

Pour mener à bien cette tâche, les méthodes classiques d'étude des villes s'avéraient relativement inopérantes. D'une part quand elles étaient prévisionnelles, elles se caractérisaient par leur aspect sectoriel, d'autre part, quand elles permettaient de sauvegarder une certaine globalité, elles se limitaient au descriptif et au statique. Il fallait donc élaborer une méthode qui préserve au mieux la totalité complexe que représente une ville comme Paris et concevoir cette totalité comme un moment de son histoire passée et future.

Il nous est apparu que seule l'analyse de système pouvait nous fournir l'arsenal conceptuel nécessaire à la description de « l'objet Paris » en tant que totalité réduite à ses éléments constitutifs et à leurs liaisons. Nous avons bien évidemment conscience dès le départ que Paris et la Région parisienne ne constituaient sans doute pas un système en tant que tel puisqu'ils sont pour partie le produit de systèmes plus vastes qui les dépassent singulièrement.

Nous avons admis que la ville, dans son contexte régional, pouvait être étudiée comme un système en tant qu'expression particulière d'un système social plus général qui agit sur elle et sur lequel elle agit, le produit de ces interactions constituant l'histoire spécifique de la ville et de l'organisation spatiale qui la caractérise.

La description prospective du système social que constituent Paris et la Région parisienne nécessite l'élaboration d'une structure globale représentative des éléments du système et de leurs interactions.

Pour être pertinente et explicative plutôt que descriptive, cette structure ne peut être recherchée sur des bases empiriques.

Le système Paris-Région parisienne a été découpé en trois composantes majeures ou sous-systèmes : économique, idéologique, spatial, l'espace représentant l'ensemble des lieux investis par les groupes économiques et les groupes urbains.

Concrètement, ces divers sous-systèmes peuvent se recouvrir sur le plan institutionnel. Il est néanmoins nécessaire de les reconsidérer séparément en raison de la nature différenciée des problèmes qu'ils prennent en compte.

Quant au contenu social de l'ensemble, il se découpe lui-même en sous-systèmes reposant sur une **unité de comportement**. Celle-ci résulte d'une **unité de situation** par rapport aux systèmes idéologique, politique, économique et d'une **unité de mentalité** différente selon les catégories d'individus. Le rôle de ces « logiques mentales » nécessite un développement particulier.

La mentalité est l'expression d'une « logique mentale » qui fait percevoir de manière différente aux agents du système social les contrastes, conflits et oppositions auxquels ils se trouvent affrontés et qui provoquent chez eux des comportements très distincts.

Aussi peut-on dire que la logique mentale est déterminée par l'ensemble des principes généraux qui gouvernent le fonctionnement et le comportement de l'individu. Cette logique joue un rôle privilégié à deux titres :

- à un moment donné parce qu'elle détermine les autres mécanismes fonctionnels de l'individu : communications, représentations, règles d'action et principes stratégiques, choix d'objectifs, etc. ;
- dans le temps parce qu'il est possible de l'assimiler à un invariant.

La logique mentale d'un individu résulte de la pondération de trois logiques extrêmes : les logiques du compromis, de l'exclusion et du dépassement.

La logique du compromis est « ouverte », « prête à absorber » toute différence, à affaiblir toutes les oppositions. La sagesse est de se conformer au passé, à la tradition locale, sagesse toute vouée à la perpétuation de l'état ancien.

Si la logique du compromis unifie et confond, la logique de l'exclusion singularise et isole. L'individu se donne une image abstraite de lui-même ou du monde avec laquelle il cherche à faire coïncider la réalité.

Si la logique du compromis unit, si la logique de l'exclusion oppose, la logique du dépassement relie. Le jeu des contradictions est essentiellement actuel, présent ; il n'y a pas d'opposition fondamentale entre passé et futur, mais présence permanente de la contradiction qui est considérée comme l'essence même du système. Le levier de l'action prend essentiellement appui sur le présent.

1° Le système économique.

Le système économique a été décomposé en différents éléments :

- les centres de commandement des firmes nationales et internationales comprennent peu d'hommes et nécessitent peu de mètres carrés de planchers mais bien situés ; une part importante du pouvoir économique y est concentrée. Paris n'est qu'un des paramètres, une des villes parmi d'autres, des décisions qui y sont prises ;
- les industries traditionnelles et les unités de production des firmes nationales et internationales connaissent des problèmes similaires de localisation et se caractérisent par une relative uniformité de la main-d'œuvre employée ;
- l'économie tertiaire traditionnelle rassemble toutes les activités de commerce et de services principalement à l'usage des particuliers et des petites entreprises industrielles. Le secteur est en pleine transformation sous l'influence des firmes nationales et internationales qui tentent directement ou indirectement d'en rationaliser les activités ;

- le secteur « quaternaire » (bureaux d'études, de recherches, les services de publicité, etc.) est assuré soit par des entreprises indépendantes, soit par des départements propres aux entreprises. En rapide évolution, ces activités sont attirées, et réciproquement, par la proximité des firmes nationales et internationales ;
- l'économie « quinquennale ». Il s'agit là d'activités encore marginales de productions diverses qui cherchent volontairement à se distinguer des circuits traditionnels ;
- l'économie foncière couvre les secteurs foncier et immobilier qui produisent l'espace aménagé pour répondre aux besoins des activités économiques (ateliers, zones industrielles, bureaux) et des hommes (logements, équipements collectifs).

Ces six composantes sont relativement homogènes quant à la logique qui sous-tend leurs actions : une logique de compromis pour les entreprises locales, les unités de production et l'économie tertiaire traditionnelle ; une logique de l'exclusion pour les firmes nationales et internationales et la production d'espace ; une logique de dépassement pour le « nouvel artisanat ».

L'importance de ces composantes mesurée non pas en termes de pouvoir ou d'influence, mais en termes de population employée, de surfaces occupées et de besoins en surfaces nouvelles, est évidemment très variable.

De ce point de vue, les activités artisanales et les fonctions de commandement des firmes nationales et internationales représentent peu de chose contrairement aux entreprises tertiaires et surtout aux entreprises locales et régionales.

2° Le système politique.

Le centralisme très poussé qui caractérise l'Etat français a réuni dans un même espace géographique la société politique, le pouvoir d'Etat et les administrations centrales de l'Etat.

Paris cumule le pouvoir politique, à la fois comme capitale de la France et comme une des capitales de l'Europe ; elle monopolise le pouvoir politique national et une part du pouvoir international. Mais ces deux rôles de Paris s'exercent au détriment de son rôle local, le pouvoir politique sur Paris et la Région parisienne ayant tendance à se confondre avec le pouvoir national. Ce qui conduit à une concentration sur Paris et des problèmes nationaux et des problèmes locaux.

3° Le système idéologique.

L'enseignement joue dans ce système un rôle essentiel, à la fois par sa forme et par son contenu. Le système d'éducation français a, pendant très longtemps, reproduit un héritage collectif fait d'histoire, de patrimoine littéraire ou de sciences académiques. Par ailleurs, le corps enseignant tendait lui-même à se reproduire selon ses propres normes internes.

Les besoins des grandes firmes, des services de recherche, de publicité, de gestion, etc., poussent à la transformation des structures traditionnelles du système d'enseignement. La participation accrue des cadres des secteurs industriels avancés dans le milieu de l'enseignement supérieur en est une manifestation de plus en plus importante. Les centres de formation pour adultes, progressivement orientés et contrôlés par les industriels, tendent à répondre à leurs besoins : des hommes adaptés quant à leur comportement à la logique du développement industriel.

4° Les groupes urbains.

Les Parisiens occupent et utilisent l'espace de Paris et de sa région, voire se l'approprient, et dans le même temps, le font et le défont ; le modifient.

Deux types de Parisiens : la société urbaine, la population urbanisée.

a) *La société urbaine* représente un ensemble organisé de Parisiens qui entretiennent avec l'espace une relation culturelle de nature profondément intégratrice. Elle est donc caractérisée par une culture, une histoire, un espace : celui de Paris *intra-muros*, celui de la centralité.

Elle se définit par son passé dont les différences de contenu conduisent à distinguer deux types de sociétés urbaines :

— Ce que l'on pourrait appeler la « bourgeoisie parisienne » dans les rangs de laquelle notamment se recrute une partie des hauts fonctionnaires et certains administrateurs et directeurs des entreprises, et dont les membres représentent une part non négligeable de l'Université. Elle est ainsi liée à la fois aux trois sous-systèmes politique, économique et idéologique.

Certains arrondissements de Paris, le 7^e, le 8^e, une partie des 6^e, 14^e, 16^e, 17^e constituent l'espace privilégié de la bourgeoisie ; une minorité de ses membres s'est installée dans l'ouest de la Région parisienne, minorité qui a établi cette distance physique entre Paris et son espace résidentiel pour n'en être que plus « parisienne ».

— Les « milieux populaires » de Paris sont eux aussi fortement conditionnés par le passé historique, mais, et c'est ce qui les différencie de la bourgeoisie, selon une autre logique de comportement, qui oriente leur mémoire historique. Localisée principalement dans les quartiers périphériques, 18, 19, 20^e arrondissements et dans une partie du 5, 13, 14 et 15^e arrondissements, cette société se dirige vers la banlieue mais sans perdre sa culture urbaine. Elle tend, au contraire, à la recréer et à la diffuser dans un espace qui jusqu'alors, ne présentait pas de possibilité d'intégration culturelle.

b) *La population urbanisée* comprend les individus qui utilisent l'espace d'une façon fonctionnelle et économique. Leur dénominateur commun n'est pas une culture partagée mais la similitude d'un mode de vie, celui qui accompagne l'urbanisation.

La population urbanisée est principalement située à la périphérie des villes ; à Paris, dans la proche, moyenne et grande banlieue. L'histoire de cette population issue de mouvements migratoires n'est pas celle de l'espace parisien ; deux sous-groupes la composent qui se distinguent par l'origine sociale et géographique des migrants :

— Une population originaire des villes de province dont la migration est provoquée par la présence des firmes nationales et internationales dans l'espace parisien. Elle se localise principalement à l'ouest de la Région parisienne, et, lorsque cela lui est possible économiquement, c'est-à-dire pour une faible proportion, elle participe au mouvement d'évolution de Paris et s'installe dans les secteurs rénovés de Paris *intra-muros*.

— Une population urbanisée composée de migrants ruraux et d'étrangers. Elle occupe l'espace de la Région parisienne de façon ponctuelle et discontinue. Si elle gagne Paris *intra-muros*, cela ne peut être que momentanément et dans des espaces restreints qui, pour un temps, ne font l'objet d'aucune décision précise : conservation ou rénovation.

LE CHEMINEMENT DU SCÉNARIO

Avant d'entreprendre la simulation qualitative du « système parisien » en direction du futur, l'équipe prospective a estimé qu'il serait intéressant de tenter d'interpréter l'histoire récente de la capitale à la lumière des relations mises en évidence au moment de la construction du système. L'histoire future commence donc par l'histoire passée.

Lorsque l'industrie française a abordé sa phase de concentration nationale accélérée, l'espace parisien est apparu comme particulièrement propice à la

localisation de ses sièges sociaux. L'image valorisée de la capitale française, aussi bien que la présence dans le centre de Paris du pouvoir politique constituaient des facteurs attractifs sérieux. On peut grossièrement estimer que cette phase d'évolution a débuté, à quelques années près, peu avant 1958.

Les sièges sociaux et les services qui leur sont nécessaires se sont trouvés en concurrence sur l'espace avec les premiers occupants : d'une part, avec la société urbaine historique, d'autre part avec les entreprises et les services traditionnels dont l'extension constante avait gonflé l'apport de populations nouvelles, peu ou pas intégrées à la société parisienne traditionnelle.

Au moment où s'implantent fortement les sièges des grandes firmes et où se développe le secteur quaternaire, Paris, la banlieue et la Région parisienne présentent quelques particularités. Il y a pénurie de logements dans Paris *intra-muros*, le parc immobilier est vieux et pour une large part dans un état peu satisfaisant. De ce fait, les couches laborieuses anciennes et nouvelles exercent une pression pour obtenir la construction de logements de type H.L.M. La banlieue parisienne n'est pas structurée, la construction de grands ensembles y prolifère mais sans cohérence. Les transports collectifs témoignent déjà de l'inadaptation à leur usage actuel, la voiture individuelle gagne sérieusement du terrain.

Devant cette situation, les grandes sociétés vont amorcer une double stratégie de localisation de leurs sièges et services annexes. Paris *intra-muros* est l'espace préférentiellement visé, mais l'implantation périphérique à l'Ouest et au Sud-Ouest n'est pas délaissée. En 1958, la fin de la IV^e République porte au pouvoir une société politique nouvelle. La transformation de la France traditionnelle en une société moderne, industrielle, va connaître un très grand essor. La société politique va aider la grande industrie à évoluer. La concentration industrielle nationale sera pendant dix ans accélérée et favorisée, d'autant que cette concentration économique et spatiale rencontrera un allié local, probablement involontaire, dans le patronat moyen parisien, qui va réaliser son capital foncier dans Paris *intra-muros* et transplanter ses entreprises en banlieue et dans la Région parisienne. La politique de décentralisation industrielle viendra renforcer la transformation de l'espace parisien. La fraction de la société urbaine constituée par la grande bourgeoisie traditionnelle ne se sent pas menacée par ce mouvement ; localisée dans quelques arrondissements privilégiés, elle se désintéresse du sort des autres arrondissements de Paris, traditionnellement concédés à la masse des Parisiens représentant les couches moyennes et populaires et aux populations nouvelles. La rénovation urbaine de Paris *intra-muros* la laisse pratiquement indifférente. Par contre, cette rénovation va engendrer des tensions dans les autres couches de la population sans influence réelle sur l'organisation de l'espace parisien. L'économie foncière s'efforce d'accélérer le mouvement. Mais si l'évolution est souhaitable, son contrôle est chose difficile. Une série de réformes institutionnelles va tenter de l'ordonner (création du District en 1961 ; élaboration du schéma directeur dans les années 1964 et suivantes).

Le schéma directeur traduit assez bien le souci de mise en ordre de l'évolution et la recherche de solutions aux conflits de l'espace. En effet, le conflit n'est pas seulement entre la localisation des grandes sociétés et de leurs services et les couches intermédiaires nouvelles, mais aussi entre ces grandes firmes et l'industrie parisienne traditionnelle.

La tertiarisation, la quaternarisation de Paris *intra-muros* ont tendance à gagner du terrain. L'apport constant de populations nouvelles provoque une quête inlassable de terrains disponibles à usage de bureaux ou de logements de standing dans Paris, de logements de tous types en banlieue. Il y a transformation du contenu de Paris, comme de son contenant. De nouveaux conflits se préparent. Les pouvoirs publics, dont l'orientation s'était trouvée en accord avec le développement national des grandes sociétés va différencier son action et prendre, à l'égard de l'évolution de la grande industrie, quelques distances. En effet, l'évolution des firmes, marquée par la concentration à l'échelle nationale, s'accompagne de nouvelles formes d'évolution : l'eupéanisation des firmes et leur internationalisation. L'Etat va contrôler ces mécanismes d'évolution.

Tout concourt à favoriser le développement des activités tertiaires et de recherche. Sur l'espace parisien cette politique aura pour conséquence le rassemblement dans Paris *intra-muros* des fonctions les plus nobles.

Le Paris historique est appelé à jouer un rôle intégrateur ; ce que Paris a fait pour la France, il peut le faire pour l'Europe et une partie du monde. Pourtant, bien que le dessein soit clair, au niveau de l'espace il comporte des ambiguïtés. Si le développement vers l'Ouest de la capitale reste inscrit dans le schéma directeur, en même temps, pour des raisons techniques, la ville s'entoure d'un réseau routier aussi solide que des remparts. Les pouvoirs publics balancent entre la reconquête de l'espace de Paris *intra-muros* et le départ vers l'Ouest et le Sud-Ouest du quaternaire (services supérieurs) et des sièges sociaux. Plusieurs systèmes logiques s'affrontent au niveau des idées. La volonté rationnelle du développement se heurte aux traditions de l'histoire. Cette confrontation favorise les tensions, aiguise certains conflits. Pendant un temps pourtant tout paraît équilibré et l'espace parisien accueillant. Mais l'équilibre va se rompre. Cette rupture n'est pas en soi originale ; ce qui l'est plus, ce sont les réactions de Paris à cette rupture. On le sait, Paris présente des originalités dont les spécificités institutionnelles sont peut-être la cause et non l'effet. Le pouvoir politique est à Paris. C'est à Paris qu'il se prend, c'est à Paris qu'on le conteste. Si les historiens ne sont pas tous d'accord sur les problèmes de cause et d'effet, tous enregistrent sans l'expliquer que la ville constitue depuis longtemps un excellent résonateur des mouvements sociaux et politiques.

En 1968, de nombreuses tensions s'exercent sur le système que nous avons décrit. Tensions entre les grandes firmes et l'industrie traditionnelle, tensions entre les besoins spatiaux de ces grandes firmes et couches populaires anciennes et nouvelles, tensions entre la présence simultanée dans l'université des trois systèmes de logique traditionnelle, moderniste et contestataire, tensions aussi dues à la présence sur un même espace de la société parisienne historique et des couches supérieures des populations nouvelles, éloignées du centre de la capitale par les lois de l'économie foncière, tensions entre Paris et la province que n'a pu réellement alléger la décentralisation des activités secondaires. Le système est extrêmement difficile à gérer.

L'annonce des villes nouvelles, le découpage en départements constituaient des ébauches de régulation spatiale, mais sans doute insuffisantes, compte tenu de la place particulière du sous-système Paris/Région parisienne dans le système global français. Par son histoire, ce système parisien est un lieu de condensation des conflits, non seulement locaux, mais nationaux. Certes, à cette époque, la régionalisation en intervenant à brève échéance devait aussi concourir à la diminution des tensions en donnant aux régions la chance politique d'un meilleur développement économique. La crise se produira avant que les régulateurs aient pu fonctionner ou être mis en place. Sur les événements bien connus de 1968, nous ne nous étendrons pas. Signalons cependant la capacité de Paris à expérimenter et à « théoriser » non seulement sa propre expérience, mais celle de la France et de nombreux autres pays. En ce sens, les événements qui ont secoué Paris, et à un moindre degré la province, ainsi que de nombreuses autres villes à l'étranger, doivent être considérés comme plus importants que s'ils s'étaient produits dans d'autres villes. Nous dirons que Paris, entre la rationalité économique et la logique contestataire, a fait l'expérience d'un affrontement idéologique et que l'ensemble du système garde en mémoire cette expérience qu'il cherchera à utiliser soit en l'intégrant, soit en créant les conditions pour qu'elle ne se reproduise pas.

En tout cas, mai 1968 projette sur la scène de nouveaux acteurs : l'enseignement, les syndicats, les provinces et provoque la mise en place de régulateurs par le système politique, bien que certains apparaissent parfois comme des concessions et soient porteurs de nouvelles tensions à terme.

Les régulateurs vont concerner les acteurs projetés sur le devant de la scène :
— la régionalisation loin d'être abandonnée malgré l'échec du référendum va être poursuivie selon de nouvelles modalités ;

- les propositions de contrats de progrès vont se multiplier ;
- l'enseignement va être réformé et l'on procédera à un éclatement spatial des universités.

Dans cette phase, l'ensemble du système se donne pour adversaire l'idéologie contestataire et ceux qui en sont porteurs, et provoquera son isolement. Comme tout système menacé, celui-ci réagit radicalement. L'urbain, la ville, constituant un lieu de prédilection pour les actions contestataires, des mesures seront prises pour en faire disparaître l'éclosion. Syndicats et partis politiques chercheront peu à peu, pour leur part, à prendre en main les revendications liées à l'aménagement spatial, au meilleur fonctionnement des transports, de façon à les orienter vers un contenu rationnel.

Le système tel que nous l'avons décrit assure une certaine cohérence à l'histoire de Paris et de son aménagement au cours des quinze ou vingt dernières années.

Poursuivons cette histoire pour les années à venir, selon ces tendances.

L'agent moteur du développement reste la grande industrie. Les entreprises françaises sont toujours dans leur phase de concentration nationale. Mais déjà le Marché commun suscite des concentrations à l'échelon européen, pour faire face à la concurrence des grandes firmes internationales. Pour élaborer le cheminement « tendanciel », nous introduirons des hypothèses sur le déroulement et le chevauchement dans le temps de ses divers processus ; pendant les quinze ou vingt années à venir, nous assisterons à une accélération de la concentration nationale, à une mise en route prudente de la concentration européenne, et la concentration internationale, bien que déjà amorcée, s'épanouira au stade suivant. Nous distinguerons donc, malgré leur imbrication, trois formations économiques : les grandes industries nationales, européennes et internationales.

Le processus de concentration nationale des entreprises françaises pour leur donner une taille européenne prolonge les tendances passées. Les sièges sociaux des entreprises françaises vont donc poursuivre leur installation à Paris et dans la proche banlieue ouest. L'appel vers Paris et la Région parisienne des populations salariées nouvelles à revenus relativement élevés s'accroît. Cet appel active le marché foncier et l'on assiste de plus en plus à la construction d'immeubles de moyen et de haut standing.

Le prix des terrains et l'amélioration des techniques de construction font se multiplier les immeubles élevés et notamment des tours, formes architecturales jusqu'alors peu utilisées. Quant aux immeubles de bureau, ils se développent vigoureusement. Le secteur tertiaire traditionnel est particulièrement touché par ces transformations. La rénovation de quartiers entiers fait disparaître les services traditionnels et crée des modes de vie nouveaux. Les commerces de type classique sont doublés de commerces modernes, qui progressivement se substituent aux premiers. Le mouvement est si fort que les grands magasins — expression de la vie marchande de la fin du XIX^e siècle — vont les uns après les autres disparaître.

Mais cette évolution ne s'accomplit pas sans provoquer des conflits. La « bourgeoisie parisienne » s'inquiète. Les valeurs traditionnelles qui sont les siennes tendent à s'effriter. La culture urbaine, l'une de ses forces, est menacée. De façon chaque jour plus évidente, Paris, pour elle, n'est plus Paris. Si la capitale autrefois jouait un rôle intégrateur, aujourd'hui, elle se trouve dans l'incapacité de rassembler et d'unifier. Sa transformation, son éclatement symbolisent la transformation de l'ensemble de la société. La concentration de nouveaux cadres intellectuels, d'origine parisienne ou extérieure, que continue de provoquer le développement des services de haut niveau hâte cette prise de conscience. Ces cadres intellectuels, en effet, sont, pour partie d'entre eux, porteurs d'idées nouvelles, parfois contestataires, et ne peuvent se satisfaire des modes de vie traditionnels. Ce sont ces couches nouvelles, à la recherche d'un passé permettant de donner en même temps une signification à l'avenir, qui amènent l'ensemble de la société parisienne,

à tous les niveaux, à s'interroger pour se redéfinir. A cette interrogation, Paris, en tant que ville, ne peut apporter de réponse. Remodelée par l'implantation des grandes sociétés et des populations nouvelles à leur service, la ville donne l'impression d'espaces qui ont perdu leurs significations symboliques et même fonctionnelles.

Pendant que s'opère la concentration de la société industrielle nationale et étrangère sur la capitale politique, « la régionalisation » conduit les régions françaises à penser en termes nouveaux les problèmes de développement. D'une certaine façon le centralisme économique s'est substitué au centralisme politique. Loin d'avoir diminué le poids de la Région parisienne, la mutation de l'économie l'a renforcé. Certes, la création d'entreprises en province s'accroît. Le main-d'œuvre, si elle y est moins qualifiée, y est aussi moins exigeante.

De plus, l'industrie commence à marquer une préférence pour les unités de moyenne et de petite taille. L'action que peuvent y exercer les syndicats est par là même rendue plus difficile. Il faut rappeler que la complexité des systèmes industriels très développés demande une fiabilité minimum. Or, leur histoire passée en témoigne, les ouvriers français répugnent à adopter individuellement une attitude contractuelle. Les grosses unités sont donc à la merci de comportements revendicatifs certes parcellaires, mais qui peuvent à tout moment paralyser la production. La segmentation des unités est une réponse à l'incertitude permanente de l'action individuelle ouvrière encore marquée par l'anarcho-syndicalisme que ravivent la présence et l'extension des mouvements contestataires. Mais si des entreprises sont créées en province, il n'en reste pas moins que les centres décisionnels sont largement localisés dans Paris et la banlieue ouest. A un sentiment de dépendance, s'ajoute celui de la dépendance économique.

Les régions vont alors faire appel aux firmes européennes et internationales. Certes, les entrepreneurs régionaux français tenteront de contrôler le mouvement de rachat ou d'implantation des firmes étrangères. Mais le besoin en capitaux les conduit à des accords de plus en plus nombreux. Les capitaux anglais s'implantent à Calais, Dunkerque ; le Nord et l'Est se rapprochent économiquement du Bénélux et de l'Allemagne dans un double mouvement d'expansion et d'accueil ; Rhône-Alpes suit le même chemin dans ses rapports avec l'Italie du Nord. Moins favorisées par leur situation géographique, les régions côtières s'adressent aux firmes multinationales. Parallèlement, les grandes firmes françaises cherchent à accroître leurs implantations en Europe et dans les pays du Tiers-Monde.

Le mouvement de concentration des sièges sociaux se ralentit. Si Paris présentait tous les avantages au niveau national, l'europanisation des firmes et leur internationalisation modifient la situation. L'Europe en effet présente une pléiade de villes qui par un aspect ou par un autre peuvent attirer les centres de décisions économiques : Londres, Bruxelles, le Randstadt, Francfort, Düsseldorf, Zurich, Milan, etc. De surcroît, des villes comme Lyon, Lille, Roubaix, Tourcoing, Marseille, métropoles de leurs régions économiques, affirment des vocations internationales. La Région parisienne par rapport à ce mouvement se singularise. D'une part, elle est un des bastions économiques français. Sa position géographique ne l'incite ni à l'europanisation, ni à l'internationalisation de ses entreprises industrielles. Les ouvriers de la Région parisienne constituent une main-d'œuvre généralement plus qualifiée. La qualité du tissu industriel est particulièrement bonne. Dans les instances régionales parisiennes, patronat et syndicats sont d'accord pour promouvoir une politique économique de maintien d'activités industrielles nombreuses. Ils sont fortement soutenus par les municipalités des villes nouvelles et de l'agglomération parisienne. Leurs rapports avec Paris *intra-muros* en sont sérieusement affectés. La recherche de l'indépendance économique régionale, et les tensions que crée la naissance d'une économie européenne et internationale menacent Paris dans deux de ses rôles importants.

Tout d'abord son influence et son pouvoir politiques. Les régions veulent décider davantage et être moins contrôlées par les administrations centrales.

Leur destin européen dépend moins de Paris que d'elles-mêmes, et d'un jeu complexe avec les régions européennes voisines ou non. Les circuits décisionnels en matière d'investissements de planification et d'aménagement demandent à être sérieusement raccourcis.

Paris voit également remis en question son rôle de métropole régionale. La Région parisienne en effet est gênée par la présence de Paris. Les mutations intérieures de la ville, la transformation qualitative de sa population posent plus de problèmes qu'elles ne permettent d'en résoudre. La population concentrée dans Paris *intra-muros* ne représente plus la réalité économique française. Les mécanismes du marché foncier ont provoqué l'installation dans Paris de personnes à haut niveau de salaires, peu mobiles et qui parfois abritent en outre en leur sein « les fleurs vénéneuses de la contestation ». Les actifs attirés ou retenus par les sièges des grandes firmes et plus encore par les services « quaternaires » sont d'une certaine façon des producteurs d'idées et souvent d'abstractions. Pour partie d'entre eux, ils s'épuisent dans la recherche d'innovations détachées du réel. Le réel, comme la ville, est « ailleurs ». Eux sont usagers d'une ville abstraite, où chacun est solitaire à travers des instruments de solitude : télévision, automobile, téléphone, enseignement audio-visuel. La nature est loin, et de plus en plus lointaine. Paris devient une ville qui n'appartient à personne.

Cette évolution de la ville qui en a modifié le contenant et le contenu fait en sorte que Paris, paradoxalement, s'affirme comme une ville internationale. Le nombre des sièges sociaux, les vitrines que les firmes françaises et étrangères tiennent ouvertes sur les avenues de la capitale, attirent les responsables économiques du monde entier. Au demeurant, l'espace parisien tend à se différencier. Ceci vient de la présence dans la capitale d'un nombre non négligeable de personnes, porteurs de ferments idéologiques nouveaux mais opposés au système économique dominant.

Les uns minoritaires ont un comportement ouvertement actif et de ce fait sont dispersés dans la banlieue parisienne. Les autres souvent étrangers cherchent des réponses individuelles à ce qu'ils considèrent comme des agressions du développement industriel. Le centre de Paris, historique et culturel, est lentement investi par les étrangers. Leur prolifération pose des problèmes de localisation et d'emplois. La proximité physique qu'ils recherchent les conduit à se concentrer dans des espaces assez limités. Le Paris historique est un terrain favorable qui propose encore un entrelacs de rues et d'immeubles anciens qu'ils peuvent occuper. Pour subsister, ils s'occupent d'artisanat ou s'emploient à de menus métiers temporaires. La pratique sociale de l'espace urbain s'en trouve modifiée. Des collectifs s'installent dans des immeubles, créant ou suscitant des services de types divers : crèches, écoles, maisons culturelles sans rapport avec le contenu classique que l'on donne aujourd'hui à ces mots. On entrevoit la naissance d'un nouveau secteur économique potentiel que nous avons regroupé sous le titre de « néo-artisanat ».

Secteur économique nouveau dans la mesure où la fabrication des objets, leur commercialisation et leur consommation s'écarte radicalement de ce que nous connaissons aujourd'hui, bouleversant les notions d'ateliers, de boutiques et d'échanges.

De surcroît, des services d'un contenu différent accompagnent ces populations qui refusent l'intégration scolaire ou universitaire classique et l'enseignement par disciplines séparés. Certains équipements et parfois les constructions doivent s'adapter à ces nouveaux venus malgré la rigidité de l'espace urbain. Une relative partition de l'espace en découle. L'Ouest de Paris, prolongé par son débordement sur Boulogne, Neuilly-sur-Seine, Suresnes, Saint-Cloud, Rueil-Malmaison, abrite principalement les centres directionnels économiques et politiques. Un Paris fonctionnel et moderne s'y dessine. Les immeubles d'habitation accueillent les nouveaux cadres liés au quaternaire.

Dans le centre, il ne reste que les familles de la bourgeoisie traditionnelle, isolée dans les îlots du 7^e, 5^e, 6^e. Les arrondissements périphériques sont occupés par les nouveaux cadres, principalement le 15^e, le 14^e, le 13^e, le 19^e,

le 20^e, alors que le centre présente une mosaïque de populations, témoignant de la présence abondante d'individus vivant passivement en marge de la société. Cette répartition trouve son prolongement dans la banlieue : concentration en forme de croissant des populations d'employés et de personnel d'encadrement, d'origine historique ou récente, du Nord-Ouest au Sud, en même temps que concentration des entreprises de l'industrie parisienne densifiées au Nord et à l'Est.

La partition de Paris *intra-muros* schématiquement en trois espaces de signification différente entraîne des modifications dans les mécanismes fonciers. Les individus nouvellement urbanisés, les immigrés, apportent avec eux des systèmes de valeurs très différents de ceux communément admis, principalement à l'égard de la propriété individuelle, du logement et des objets usuels. Il y a donc tendance spontanée à l'appropriation collective de l'espace urbain, ce qui transforme le libre jeu du marché foncier. Il apparaît de plus en plus qu'en appartenant à tout le monde, l'espace n'appartient à personne. L'aménagement urbain s'en trouve modifié ainsi que les institutions qui en avaient la charge. Des espaces de Paris *intra-muros* sont voués à l'innovation sociale et, de ce fait, remis à des communes urbaines qui en assurent la transformation et la gestion.

D'une certaine façon Paris témoigne qu'il est capable en diversifiant son espace de voir coexister les différentes facettes des changements de la société. Si son rôle de capitale politique française n'est plus aussi écrasant, s'il partage le rôle économique avec d'autres villes européennes et mondiales, Paris devient attractif vis-à-vis des pays du Tiers-Monde.

La Région parisienne présente à cette époque une extrême diversité économique et sociologique dont la connaissance pour les étrangers constitue une expérience originale. En tant que région, elle permet aux aspects les plus caractéristiques de la France traditionnelle de se perpétuer. La production reste marquée par la qualité et la diversité : elle est plus que toute autre une production française. L'alliance entre le système ancien des valeurs et les idées neuves, voire novatrices, a conduit à un équilibre dans les rapports sociaux.

Les entrepreneurs comme les ouvriers préfèrent établir des relations directes qui ne transitent plus par l'Etat et ses administrations. L'assemblée régionale favorise ce face à face. La présence des sièges des grandes firmes dans un espace bien déterminé maintient le contact entre la région et le monde économique extérieur sans pour autant lui être inféodé.

Les difficultés les plus importantes se situent entre Paris *intra-muros* et la région. En effet, c'est l'équilibre — même s'il est précaire — des relations contractuelles qui constitue un des facteurs d'attraction vers Paris, en tant que modèle possible d'une société industriellement développée. Mais la présence dans Paris d'une importante population vivant en marge de la société industrielle, apportant avec elle sa propre histoire différente de celle de Paris, refusant institutions et ségrégation spatiale, crée un réflexe de rejet de Paris par son environnement régional.

En résumé, Paris et la Région parisienne participent de trois histoires différentes qui peuvent encore un temps coexister dans un même espace, mais dont les différents agents vont bientôt poser le problème de l'unité historique de la capitale et par conséquent d'institutions capables de l'assurer dans un contexte général largement transnational.

DEUX SCÉNARIOS SUR PARIS

L'ensemble des informations contenues dans les rapports de Publicis, de l'OTAM, de M. O'Neil, apportées par la Préfecture de la Région parisienne, par l'IAURP ainsi que par la DATAR ont été remises à un groupe de la Wharton School of Pennsylvania, qui avait la responsabilité d'élaborer divers scénarios alternatifs et un scénario de synthèse.

La Wharton School a remis dix documents entre le mois de juillet 1971 et le mois d'octobre 1972 :

- Grandes lignes et structure du projet.
- Etat des travaux et réinterprétation.
- Principales références de base.
- Considérations méthodologiques.
- Scénario A, « Paris, centre mondial pour les firmes multinationales ».
- Scénario B, « Paris, centre de médiation ».
- Scénario « composite ».
- Tests de conclusion.
- Propositions de synthèse.
- Analyse des conclusions du Delphi.

Les travaux ont été réalisés sous la direction du Professeur Hasan Ozbekhan avec la participation de MM. les Professeurs R. Ackoff, M. Chevalier, H.V. Perlmutter, E. Trist et de MM. T.J. Cartwright, J.M. Choukroun, M. Ford, J.O. Fraisse, L. Lapide, P. Ch. Mourruau, J.L. du Peyrat.

On trouvera dans cette annexe les principaux extraits de deux des documents :
 — le scénario « Paris, centre mondial des firmes multinationales », de Howard V. Perlmutter ;
 — le scénario « composite », de Hasan Ozbekhan.

A. — PARIS, CENTRE MONDIAL DES FIRMES MULTINATIONALES

Ce scénario prospectif décrit le Paris de l'avenir comme un centre mondial où seront situés les sièges sociaux des firmes multinationales : sa construction s'appuie sur deux hypothèses principales :

- la croissance et le développement de la firme multinationale doivent être envisagés en termes de système économique d'ensemble ;
- la principale force du développement futur de la France est l'impératif économique qui peut être satisfait par un moyen tel que la firme multinationale.

Pour situer la firme multinationale dans l'évolution d'ensemble de l'économie, il est nécessaire d'introduire la notion de « système industriel global » ; système qui apparaît actuellement et dont la firme multinationale représente une des composantes majeures.

Parallèlement à la description du développement du système économique seront proposées des séries d'actions de planification susceptibles de façonner le futur des centres urbains, et en particulier celui de Paris.

En ce qui concerne l'apparition et le développement du système industriel global, le scénario se réfère à un consensus relativement élevé parmi les industriels et les financiers. Ainsi, le système se développerait en trois étapes et comporterait trois systèmes principaux :

- la firme multinationale privée ou d'Etat ;

- la constellation du système industriel global qui relie deux ou plusieurs firmes indépendantes appartenant à des nations différentes ;
- le « carrefour privilégié global » qui suppose un niveau élevé d'interactions et d'intercommunications entre les représentants des institutions du monde entier.

1. ÉVOLUTION DU SYSTÈME INDUSTRIEL GLOBAL (S.I.G.)

Bien que, selon les secteurs considérés, les caractéristiques de croissance puissent être décrites comme lentes, modérées ou rapides, le rythme de changement du S.I.G. est supposé modéré, en raison de l'accord général obtenu à ce sujet parmi les responsables économiques.

Cette évolution se déroule en trois phases :

- l'ère des systèmes nationaux globaux ;
- l'ère des systèmes globaux bi et tri-nationaux ;
- l'ère des systèmes géocentriques globaux (cf. p. 96 et suiv.).

a) Processus de développement de la firme multinationale.

On peut distinguer quatre phases d'évolution :

- a) l'ethnocentrisme — favoriser les idées et les personnes du pays d'origine au détriment des étrangers ;
- b) le polycentrisme — développer l'intégration de personnes du pays d'accueil en vue de postes clefs dans leur propre pays ;
- c) le régionalisme — privilégier une approche régionale de l'organisation des personnes et des structures ;
- d) le géocentrisme — favoriser une approche mondiale de l'organisation des personnes et des structures.

Bien que ces phases se recouvrent et qu'une société puisse être décrite comme un mélange des quatre, des modalités dominantes sont prévisibles à tout moment, et avec différentes phases du système industriel global.

Les divers types d'orientation des sièges sociaux envers leurs filiales sont présentés dans le tableau suivant.

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS SECTEURS

	LENTE	MODÉRÉE	RAPIDE
Phase I	1970-1985	1970-1980	1970-1975
Phase II	1985-2000	1980-1990	1975-1985
Phase III	2000-2020	1990-2000	1985-1990
	Acierie Construction Agriculture Fibres naturelles Produits du bois Mines de charbon	Automobile Industries chimiques (lourdes) Containers Papier Industrie pharmaceutique Essence Equipement électrique lourd Fibres synthétiques Edition	Ordinateurs Industrie aérospatiale Software Télécommunications Pétrochimie Semi-conducteurs Tourisme

Bien qu'un taux de croissance modéré ait été choisi pour obtenir un accord général, il est supposé que chacun des différents secteurs : industriel, commercial et financier — de la production d'acier au software — se développe à des allures différentes ; comportement illustré par le tableau précédent.

Certaines orientations ont une signification particulière pendant la période transitoire. Ainsi, des sociétés américaines et européennes estiment qu'elles sont soumises à des pressions en ce qui concerne la décentralisation des centres de décisions et des « centres de services » ; leurs gouvernements les contraignent à un comportement plus « géocentrique » ; les Etats qui les accueillent demandent à participer à la marche de l'entreprise : production et résultats.

TYPES D'ORIENTATION DES SIEGES SOCIAUX ENVERS LEURS FILIALES

FORME D'ORGANISATION	ETHNOCENTRIQUE	POLYCENTRIQUE	REGIOCENTRIQUE	GEOCENTRIQUE
Complexité de l'organisation	Complexe dans le pays d'origine simple dans les filiales	Variée et indépendante	Très interdépendante sur une base régionale	De plus en plus complexe et très interdépendante sur une base mondiale
Autorité : prise de décision	Elevée dans les sièges sociaux	Relativement basse dans les sièges sociaux	Elevée dans les sièges régionaux et — ou forte collaboration entre les filiales	Tend à une approche en collaboration entre les sièges et les filiales
Evaluation et contrôle	Standards du pays d'origine appliqués aux personnes et aux actes	Déterminés localement	Déterminés régionale-ment	Trouvent des standards universels et locaux
Récompenses et punitions, stimulants	Elevés dans les sièges bas dans les filiales	Très variés, il peut y avoir des récompenses importantes ou non dans les filiales	Récompenses pour les contributions aux objectifs régionaux	Cadres, dirigeants internationaux et locaux récompensés lorsqu'ils atteignent des objectifs locaux et mondiaux
Communication : courant d'information	Volume élevé vers les filiales : ordres, commandements, avis	Peu importante depuis et vers les sièges peu importante entre les filiales	Peu importante depuis et vers les sièges mais peut être importante depuis et vers les sièges régionaux et entre les pays de la région	Dans les deux sens et entre les filiales dans le monde
Identification	Nationalité du propriétaire	Nationalité du pays d'accueil	Une compagnie régionale	Une compagnie d'échelle mondiale, mais s'identifiant aux intérêts nationaux
Perpétuation (recrutement, personnel, développement)	Recrute et développe les personnes du pays d'origine en vue des postes clefs dans l'ensemble du monde	Développe l'intégration de personnes de la nationalité du pays d'accueil en vue de postes clefs dans leur propre pays.	Développe les gens de la région en vue des postes clefs n'importe où dans la région	Développe au niveau international les meilleurs hommes pour des positions clefs, dans l'ensemble du monde

ETATS-UNIS	EUROPE DE L'OUEST	JAPON
<p>1° De grandes firmes internationales et certaines de taille moyenne continuent leur expansion, ce qui favorise les acquisitions en Europe de l'Ouest et des tentatives d'association de nature limitée au Japon.</p> <p>2° Désenchantement croissant envers les pays en voie de développement. Une plus grande attention est portée aux firmes multinationales appartenant aux Etats-Unis de la part des syndicats de consommateurs et des autorités anti-trust.</p> <p>3° Le marché américain demeure plus important que les autres.</p> <p>4° Zone transidéologique étroite. Toutefois les Etats-Unis commencent à ressentir les problèmes de l'évolution de la production outre-mer — Montée du protectionnisme U.S.</p> <p>5° Les syndicats U.S. considèrent les firmes multinationales comme une menace majeure pour les emplois.</p> <p>6° Augmentation du protectionnisme.</p>	<p>1° Favorise la constitution de géants nationaux par le soutien des Gouvernements pour pouvoir relever le défi américain et japonais.</p> <p>2° Les firmes appartenant à l'Etat continuent leur croissance multinationale (I.R.I., Renault, B.P. dans une certaine mesure).</p> <p>3° British Leyland, A.K.Z.O., Rhône-Poulenc, Nestlé, Ursina en sont caractéristiques plutôt que Dunlop-Pirelli.</p> <p>4° La zone transidéologique s'élargit très lentement. L'Allemagne a des géants dans la chimie et Ciba-Geigy construit un géant suisse.</p> <p>5° L'égoïsme national domine, augmentation des essais de pénétration sur le marché U.S. par l'acquisition de points d'appui.</p> <p>6° Les systèmes sans bases aux U.S. sont en position de vulnérabilité croissante devant les restrictions du commerce aux U.S.</p> <p>7° Chaque grand pays européen essaie de développer un géant ou d'en créer un dans le domaine de l'automobile, de l'acier, de l'électronique, de l'alimentation.</p> <p>8° Souci croissant de la synergie européenne.</p> <p>9° Compétition dans toute l'Europe pour les meilleurs centres.</p>	<p style="text-align: center;">PHASE I. — ERE DES</p> <p>1° Continue à se développer dans la compétition commerciale mondiale, mais se révèle en retard pour établir des systèmes de production à l'échelle mondiale.</p> <p>2° Les accords d'association abondent : Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo sont des géants nationaux ayant des intérêts dans le monde entier.</p> <p>3° La zone transidéologique s'élargit sur une relativement plus grande échelle vers l'U.R.S.S. et la Chine.</p> <p>4° Les efforts se poursuivent pour pénétrer en Amérique latine.</p> <p>5° Premières acquisitions aux U.S.A. (Sony en Californie).</p> <p>6° Utilise l'Asie du Sud-Est comme une base de production.</p> <p>7° Préférence pour des actions communes et en association.</p> <p>8° Peu de confiance en soi pour le « management » de non-Orientaux en dehors du Japon ; « le style japonais de management ne s'exporte pas ».</p> <p>9° Vulnérabilité particulière aux restrictions du commerce extérieur. La plupart des firmes japonaises ont peu d'installations de production à l'étranger.</p>
<p>1° De plus en plus de sociétés U.S. ont des divisions internationales qui produisent 50 % ou plus de leurs ventes et profits.</p> <p>2° Des questions se posent : Que dire de sièges doubles ? Les Etats-Unis sont-ils le meilleur endroit de localisation ? « Division U.S. » ?</p> <p>3° Les anti-trust américains sont soumis à une lourde pression depuis que de nombreuses compagnies non américaines deviennent plus importantes que les compagnies américaines en Europe.</p> <p>4° Une certaine réaction à l'invasion européenne des Etats-Unis, mais les emplois sont bienvenus. Nombreuses firmes binationales de taille moyenne — un petit nombre de fusions : Etats-Unis - Europe ou, surtout, Etats-Unis - Japon.</p> <p>5° Les syndicats américains sont plus souvent en contact avec les syndicats européens.</p>	<p>1° Le modèle Dunlop-Pirelli est contagieux. De tels mariages posent de nombreux problèmes. Mais apprendre à faire constitue une compétence. Fusions dans le cadre européen.</p> <p>2° Une plus grande proportion de revenus de l'Europe de l'Est s'associe aux firmes européennes sur le plan de la distribution.</p> <p>3° Prise de conscience de l'insuffisance d'une association uniquement européenne, que des fusions transatlantiques ou entre Europe et Japon sont meilleures (avec de nombreux problèmes).</p> <p>4° Nombreuses alliances de filiales, par exemple Nestlé-Unilever au niveau d'un ou de plusieurs marchés, dans davantage de divisions de production.</p> <p>5° Constitution de holdings régionaux entre compagnies au niveau de l'Europe pouvant être moins souhaitables qu'avec l'Amérique ou le Japon.</p> <p>6° Négociations collectives des salaires des différentes régions.</p>	<p style="text-align: center;">PHASE II. — ERE DES</p> <p>1° Quelques compagnies holdings binationales : Japon, Europe, U.R.S.S., Chine communiste, Amérique latine, Etats-Unis.</p> <p>2° Quelques firmes tri-nationales avec trois sièges sociaux (ou centres dominants) : Europe + Etats-Unis + Japon.</p> <p>3° Le Japon s'ouvre avec plus d'ambivalence.</p> <p>4° Le Japon définit des zones de compétence à l'échelle mondiale et des zones de souveraineté relative, dans un effort pour conserver un regroupement socio-culturel.</p>

PAYS MOINS DEVELOPPES

PAYS COMMUNISTES

SYSTEMES GLOBAUX NATIONAUX

- 1° Grande variété de situations. Reçoivent encore beaucoup de capitaux et concernent des zones croissantes de souveraineté.
- 2° La plupart des industries d'extraction sont nationalisées ou à participation publique majoritaire.
- 3° Les critères d'investissement de ces pays encouragent le polycentrisme.
- 4° Certaines sociétés européennes sont préférées à des sociétés américaines en raison de vieilles susceptibilités.
- 5° Certains pays déplorent « le mauvais conseil des économistes américains qui leur préconisent l'effacement ».
- 6° Combinent l'action de compagnies composées de firmes multinationales étrangères de façon à former des amalgames économiquement importants.
- 7° La plupart des pays sont trop petits, mais répugnent encore à admettre l'idée de sociétés internationales où interviennent plusieurs Etats.
Une exception : l'industrie du pétrole dans les pays producteurs.

- 1° Acceptent de plus en plus la notion de transidéologie sur la base du « cas par cas ».
- 2° Préfèrent ne pas être actionnaires, cependant quelques accords sont conclus.
- 3° La nouveauté transidéologique se poursuit par un accord avec un troisième pays où une société occidentale et une entreprise d'Etat communiste forment une société.
- 4° La Yougoslavie tend à devenir la première base d'exportation, mais les autres pays restent méfiants depuis que
- 5° La Chine continentale se tourne prudemment vers les relations commerciales.
sont réclamées des opérations « clefs en main ».
- 6° Très peu de firmes multinationales se forment dans le COMECON tourné vers l'Union soviétique.

SYSTEMES GLOBAUX BI ET TRI-NATIONAUX

- 1° Quelques sociétés régionales (L.A.F.T.A.) basées en Argentine ou au Brésil.
- 2° Les sociétés multinationales L.A.F.T.A. de Mexico commencent à se développer.
- 3° Des firmes de taille moyenne Etats-Unis + Europe fusionnent avec des firmes d'Amérique latine, pour les pays latino-européens.
- 4° Ces pays admettent que, après les *nationalisations*, il faut construire un réseau à l'échelon mondial ; désirent participer au conseil d'administration de la compagnie.
- 5° La phase théorique est dépassée.

- 1° La firme transidéologique est admise.
- 2° Une société du Comecon fusionne avec une société de l'Europe de l'Ouest, mais probablement pas avec une firme américaine.
- 3° Quelques firmes chinoises multinationales commencent à attirer les investisseurs.
- 4° L'usine de Togliattigrad exporte des voitures vers l'Ouest par le système de distribution de Fiat (après avoir rencontré des difficultés pour l'assurer elle-même).

PHASE III. — ERE DES SYSTEMES GLOBAUX GEOCENTRIQUES

Période où une forte proportion des institutions produisant de la richesse n'appartiendront pas à un Etat en particulier. Mais, dans tous les pays, de nombreuses personnes pourront s'intéresser aux institutions, à la politique, aux pratiques, et y exercer leur influence, dans le cadre du système global.

1° Acteurs clefs.

Firmes transidéologiques supergéantes « sans Etat » (divisions Industrie Service).
(Turnover annuel : 8 billions à 160 billions \$ - environ un million d'employés associés.)
Et/ou firmes transidéologiques supergéantes comprenant de nombreux Etats.

- **Associés** : dans une banque commune aux Etats, ou mondiale (redevances distribuées dans le monde entier ou principe d'allocations).
Actionnaires dans le monde entier car les actions doivent être vendues partout.
- **Membres du conseil d'administration** : Conseil mondial, conseil régional et conseil de la compagnie, avec une représentation dans le monde entier.
- **Sièges** : dans des villes globales choisies — la conception du siège peut évoluer.
- **Direction générale** : « la théorie du meilleur » utilisée pour le domaine multinational.
- **Orientation fonctionnelle et de la production** : géocentrique et transidéologique, polycentrisme régional encore évident.
- **Conseils mondiaux de planification pour les firmes** : comprennent le Gouvernement, les syndicats, la représentation des consommateurs, la division internationale des critères du travail plus importante que les coûts relatifs.
- **Rapports annuels pour le monde entier** : indicateurs financiers et sociaux, avec justification des ressources allouées dans le monde.
- **Réunions mondiales des actionnaires** : on a appris aux actionnaires, qui détenaient autrefois des actions à l'échelle locale, à les détenir à l'échelle mondiale. Nouvelle sémantique pour les actionnaires des pays de l'Est.

2° Autres institutions de support (corrélation élevée avec les firmes globales, qui y jouent un rôle de premier plan).

- un système financier global des banques à l'échelle mondiale,
- un système global de télécommunications,
- un système global de transport,
- un système global d'éducation — « universités globales »,
- villes globales (pour les sièges, centres de compétence mondiale et régionale),
- autorité globale pour les brevets, pour les impôts,
- une autorité globale de planification : emploi des ressources mondiales : écologie, nourriture, terre, eau, air, hommes (santé, emploi, éducation, bien-être) et avantages pour rendre les pays compétitifs.

3° Autres acteurs.

- Firmes multinationales appartenant à une nation.
- Firmes régionales privées et mixtes multinationales, micro géocentriques et macro-géocentriques, mixtes, privées et appartenant à l'Etat.
- Firmes de taille moyenne, en grand nombre, mais très indépendantes des autres firmes.
- Millions de petites firmes créées, « engraisées » et vendues à des firmes importantes et de taille moyenne.
Les entrepreneurs créent d'autres firmes ou commencent d'autres carrières.

Les diverses possibilités envisagées par les firmes en matière de décentralisation autre que celle des sièges sociaux et régionaux concernent :

- la décentralisation des fonctions, notamment les centres de recherche et de développement, le marketing ;
- la décentralisation des centres de compétence : vente de software, formation de managers ; des divisions de produits.

De toute évidence, certaines villes et régions seront plus ou moins attrayantes selon les différentes phases d'évolution de la firme multinationale.

b) Apparition de constellations du système industriel global.

Cette nouvelle forme significative de société est une alternative au supergigantisme, bien qu'elle puisse contenir dans ses composantes des firmes multinationales grandes ou moyennes. Cette fonction est assurée par l'interaction d'éléments qui sont habituellement considérés comme des industries séparées ; elle intègre un ensemble de mécanismes qui ne sont reliés entre eux ni horizontalement, ni verticalement, mais qui se combinent pour remplir une fonction sociale majeure.

Ce mouvement intégrateur supprimera ultérieurement les frontières entre l'entreprise publique et l'entreprise privée, ce qui impliquera une restructuration complète des systèmes.

Pour saisir la nature particulière d'une constellation, il semble utile de la comparer à une société traditionnelle.

SOCIÉTÉ	CONSTELLATION
<ul style="list-style-type: none">• Outil juridique distinct qui possède ses propres parts.• Entité conçue hiérarchiquement dont les rémunérations et les ressources sont fixées par le niveau le plus élevé.• Responsabilité uniquement envers les actionnaires.	<ul style="list-style-type: none">• Ensemble d'entités juridiquement distinctes reliées par des structures.• Entité conçue horizontalement dont les rémunérations et les ressources sont fixées par des organisations égales à tous égards.• Responsabilité multiple, non seulement envers les actionnaires.

Les types de structures d'activités multinationales nécessaires au fonctionnement d'une constellation auront des implications évidentes pour le développement de Paris en tant que centre mondial. Citons quelques-unes de ces structures d'activités multinationales :

- Structure permettant des prises de décision périodiques au sommet.
- Personnel soucieux de la rationalisation du marché.
- Potentiel humain et possibilités de carrière pour le personnel.
- Banque des données centralisant les informations de tous les systèmes qui composent la constellation.
- Centres de compétence régionale et globale multiculturels.
- Centre multiculturel pour les pays en voie de développement et les firmes multinationales.
- Centres de liaison transidéologique pour les relations Est-Ouest.
- Centres facilitant les relations entre les différentes composantes de la constellation.
- Structures synergiques pour les institutions susceptibles d'établir des relations avec une constellation.
- Services sur lesquels s'appuient les structures précédentes.

Ces activités spécifiques, notamment les cinq dernières, correspondent à l'idée de « carrefour privilégié », troisième composante majeure du système industriel global. Le rôle des firmes françaises pourrait être d'une importance primordiale dans le développement d'une constellation.

INFLUENCE DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES SUR L'UTILISATION ET LA STRUCTURATION DE L'ESPACE URBAIN

1° ETHNOCENTRIQUE (Ville nationale)	2° POLYCENTRIQUE (Multienclave)	3° REGIOCENTRIQUE (Ville régionale)	4° GEOCENTRIQUE (Cité globale)
<p>Tend essentiellement à la production de bien et services pour les gens du pays. Permet uniquement à des nationaux d'accéder à des positions clefs dans les infrastructures urbaines. Autorise les nationaux à choisir l'espace. Soutient les activités, politiques et programmes qui renforcent les valeurs, standards et coutumes du pays. Acceptent seulement les étrangers qui veulent bien admettre les objectifs du pays et qui s'identifient aux valeurs, coutumes, cultures du pays, tout en demeurant dans une position inférieure.</p>	<p>Tout en réservant une grande part de l'espace et en soutenant les institutions des gens du pays, elle permet et encourage une diversité d'infrastructures qui soutiennent des groupes étrangers relativement monoculturels, ainsi que des institutions qui vivent dans le même espace et selon leurs propres standards. Ces groupes sont séparés de l'espace urbain et des institutions des nationaux, ont une grande variété d'accès à l'espace de leur choix et, selon leurs moyens, peuvent vivre bien mieux que les gens du pays.</p>	<p>Tout en réservant (souvent car il est insuffisant) une grande partie de l'espace et des infrastructures aux gens du pays, encourage diverses infrastructures multiculturelles avec des gens et des institutions orientés vers une région donnée (par ex. l'Europe) exprimant des modèles, standards, coutumes régionales qui incarnent les valeurs, standards, culture du pays en un ensemble d'apports et d'influence, mais dont le caractère se définit comme régional, et où aucun groupe régional n'est fait de « citoyens de seconde classe », mais où les citoyens non régionaux jouissent des moindres privilèges.</p>	<p>Tout en réservant (souvent car il est insuffisant) une part de l'espace et des infrastructures aux gens du pays, permet et encourage une diversité d'infrastructures orientées vers le monde où sont représentés les pays évolués et en cours de développement, les systèmes économiques socialistes et capitalistes. Les groupes non nationaux ne constituent pas des « citoyens de seconde classe », ni ne bénéficient de droits, espaces et privilèges moindres que les nationaux. Les coutumes, valeurs, standards sont orientés vers l'universel.</p>

c) Réactions urbaines à l'essor du système industriel global.

On peut envisager quatre types de réactions urbaines qui créent et supportent des infrastructures caractéristiques et utilisent l'espace urbain selon différentes orientations gouvernementales. Les villes seront ainsi soit :

- ethnocentriques, c'est-à-dire tournées vers le pays ;
- polycentriques, permettant des enclaves étrangères dans le système urbain ;
- régio-centriques, aspirant à être une capitale régionale, avec des institutions régionales ;
- géocentriques, prétendant à être une ville globale, c'est-à-dire répondant aux besoins du système global.

Il devient ainsi plus facile de décrire les actions à entreprendre dans une ville, si l'on désire changer son image et son orientation envers les personnes et les institutions étrangères, ce qui implique de porter une attention particulière aux types de fonction internationale que chaque ville tend à encourager. Dans le tableau ci-dessus sont examinées les possibilités d'accueil des firmes multinationales de chaque type de ville.

Nous remarquons que :

- *la ville ethnocentrique* a relativement peu de *fonctions internationales* de caractère durable, mais pourrait servir de support à des systèmes, événements et infrastructures temporaires, comportant tourisme, conférences, foires commerciales, etc. Elle est monolingue.
- *la ville polycentrique ou multi-enclave* tendra à développer un ensemble d'infrastructures durables (écoles, hôpitaux, facilités culturelles) pour chaque groupe national ou culturel. Ses fonctions internationales tendront à être monoculturelles. Elle est multi-monolingue.
- *la ville régio-centrique* ou régionale tendra à développer diverses structures régionales multiculturelles, surtout pour faciliter l'adaptation interculturelle (économique, sociale, culturelle et éducative). Une telle ville a besoin de concevoir et développer des fonctions d'intégration régionale d'un caractère institutionnel, transactionnel, et de symbolique expressive. Elle est multi-lingue.

- *la ville géocentrique ou globale* tendra à développer diverses infrastructures orientées vers le monde, comprenant des fonctions interrégionales (culturelles, éducative, sociale, économique). Elle a de nombreuses fonctions internationales. Elle est multilingue et s'oriente vers un langage universel.

Les distinctions suivantes conduisent à aborder l'idée fondamentale de « carrefour privilégié » vers lequel en principe Paris devrait tendre.

d) « Carrefour privilégié » et contextes urbains.

Dans une perspective temporelle, on peut concevoir l'évolution du « carrefour privilégié » selon la progression suivante :

Phase I : Innovations stratégiques : 1970-1980. En France et dirigées vers Paris.

- Initiatives institutionnelles.
- Firmes nationales, facteurs représentatifs d'une « région européenne ».
- Systèmes pilotes.
- Procédés synergiques.
- Impératif de l'environnement de l'économie.

Phase II : Prolifération à travers le monde des systèmes opérationnels reliés à Paris en tant que centre : 1980-1990.

- Régional et transrégional et représentations des affaires.
- Augmentation de la participation du Tiers-Monde.
- Inter-liaisons.

Phase III : Réseau mondial de systèmes opérationnels, imbriqués et fondés sur les constellations du système industriel global : 1990-2000.

Si un tel carrefour fonctionnait dans une ville ethnocentrique, polycentrique, régiocentrique, géocentrique, quelle serait sa durée de vie la plus globale ? Le tableau suivant présente les scénarios de fonctionnement du « carrefour privilégié » dans chaque type de ville.

Le diagnostic établit que Paris est aujourd'hui un centre ethnocentrique, le carrefour ne peut donc y avoir en l'état actuel qu'une durée de vie limitée, car les processus qui s'y déroulent se terminent à la phase II.

Un carrefour global privilégié dans le contexte d'une ville orientée de façon régiocentrique pourrait atteindre une compétence particulière, mais provoquerait de la part des autres villes européennes une stratégie de compétition et de contre-réaction, qui rendrait sa viabilité plus incertaine au cours de la phase III.

Dans un contexte géocentrique qui conduirait à un centre à compétence universelle, un carrefour privilégié global pourrait se développer ; son haut potentiel synergique et ses liens avec le monde entier donneraient à nouveau à Paris une position de « leadership » dans certains domaines.

Le carrefour privilégié global devient ainsi une innovation stratégique, une intervention institutionnelle, susceptible de préparer une ville comme Paris à tenir un rôle directeur dans la Communauté mondiale.

Le carrefour global concentrerait des activités et entraînerait des transactions selon les trois modèles différents :

- Dans le modèle I, les firmes ou constellations du système industriel global qui comprend des pays qui se développent, conçoivent des structures où la répartition des profits n'est ni demandée, ni permise, où le contrôle des profits et versements des royalties pour les pays moins développés existe à peine, etc. Les solutions apportées par les pays avancés aux divers problèmes sont admises et appliquées sans être adaptées.
- Dans le modèle II, on élabore des structures dans lesquelles l'influence « étrangère » disparaît à terme, et où sont prévus des systèmes « indigènes ».

SCENARIOS DE FONCTIONNEMENT DES « CARREFOURS PRIVILEGES » SELON DIFFERENTS CONTEXTES URBAINS

CONTEXTE URBAIN	ETHNOCENTRIQUE	POLYCENTRIQUE	REGIOCENTRIQUE	GEOCENTRIQUE
Phase I 1970-1980	<p>Centré sur lui-même, pas intégré organiquement dans la ville. Basse synergie. Symbolique mais pas opérationnel.</p> <p>Les systèmes étrangers représentatifs qui le composent ont peu de privilèges et se sentent exploités, ce qui conduit au désenchantement après les espoirs du début et à la désintégration pendant cette phase, car il n'en résulte aucun système opérationnel de niveau mondial.</p>	<p>Isolé, à enclaves multiples, avec une basse synergie entre les activités qui le composent. Concept d'ambassade où l'importance du prestige peut avoir un effet durable.</p> <p>Divers types de relations se développent avec les systèmes déjà établis dans le pays d'accueil, mais, en définitive, la plupart stagnent en raison de l'investissement initial et des privilèges accordés. Quelques systèmes opérationnels sont esquissés.</p>	<p>Un carrefour régio-centrique (par ex. eurocentrique). Haute synergie à l'intérieur des sous-systèmes nationaux qui le composent.</p> <p>Utilise le « système de Bruxelles » mais rejette les systèmes non-régionaux.</p> <p>Le statut privilégié s'applique aux seuls membres.</p> <p>La nation qui accueille est un membre actif et joue un rôle de leader. Motivations d'identification régionale capitalisées pour faire concurrence aux groupes ou centres non régionaux. Conception de systèmes opérationnels régionaux.</p>	<p>Carrefour global où les privilèges s'étendent aux sous-systèmes de haute qualité, sans tenir compte de l'arrière-plan national. Du monde entier, aspiration à une synergie universelle, et, à travers le monde, développement d'idées universelles de systèmes opérationnels qui pourraient être appliqués d'abord dans le pays d'accueil.</p> <p>Les privilèges sont réels et peuvent attirer vers lui tous les systèmes pour donner la meilleure impulsion avec espoir de rentabiliser l'investissement.</p>
Phase II 1980-1990		<p>Le carrefour, fragmentaire, commence à s'affaiblir et régresse vers des activités symboliques, car la synergie est très basse. Des forces centrifuges naissent dans les composantes des systèmes nationaux, quel que soit le gain obtenu (qui peut avoir été réalisé dans le pays), ce qui conduit à la mise en cause du carrefour.</p>	<p>Des carrefours régionaux privilégiés commencent à apparaître, qui ont essayé de « l'emporter sur les autres villes régionales ». Ainsi, se développe une rivalité, partiellement surmontée par les résultats synergiques du carrefour régional privilégié. Tandis que des systèmes opérationnels régionaux commencent à fonctionner, des carrefours d'infrastructure régionale commencent à s'établir et, selon la nature des liens avec le carrefour régional, la coopération ou la compétition augmente. Mais le carrefour régional est limité car de nombreux pays en sont exclus.</p>	<p>Développe des systèmes opérationnels souhaités dans le carrefour privilégié global et commence à devenir expert dans la conception de tels carrefours, ce qui présente un intérêt particulier pour les pays du Tiers-Monde.</p> <p>De façon dispersée, quelques carrefours embryonnaires se développent, construits en relation avec le carrefour global qui les a initiés, lequel a des aptitudes particulières à la conception et l'équipement de la société industrielle globale.</p> <p>Une représentation régionale et transrégionale lui donne une vue d'ensemble du monde et, de ce fait, une compétence spécifique et permanente.</p>
Phase III 1990-2000			<p>D'autres villes régionales commencent à développer des carrefours globaux ; le carrefour régional est de ce fait dépassé, les possibilités d'un carrefour régional étant considérées comme le dessous de l'optimum si on les compare au carrefour global.</p> <p>Les systèmes opérationnels des autres pays s'absorbent dans leurs carrefours globaux. Ainsi, le carrefour régional privilégié s'effondre à la phase III.</p>	<p>Un carrefour global privilégié devient le leader du réseau de ce carrefour.</p> <p>Un ensemble de carrefours globaux commencent à s'influencer et à augmenter leurs liens organiques avec leur environnement.</p> <p>Ainsi, les carrefours globaux privilégiés deviennent la fondation sur laquelle édifier l'infrastructure globale de la phase III.</p>

• Dans le modèle III, les firmes ou constellations comprenant des pays moins développés, sont liées en un réseau mondial de structures, coordonnées à un point central chargé de concevoir des solutions et des systèmes universels.

Le modèle III est donc le plus adapté à la cité globale, non seulement en raison des synergies à vaste portée qu'il engendre, mais parce que le système peut fournir un ensemble unique de transactions débouchant sur de nouvelles formes d'institutions.

Faire de Paris le siège de la constellation du système industriel global, reliant pays riches et pays pauvres devrait pouvoir être un objectif réalisable.

Le modèle III est celui

- qui anticipe le mieux les phases II et III du scénario en ce qui concerne l'évolution des pays moins développés ;
- qui peut servir de support au carrefour global privilégié décrit comme « évolutionnaire » ;
- qui concorde le mieux avec le système de production relevant à la fois des impératifs socio-économiques et de l'environnement ;
- qui a le plus de chance d'être tenu pour légitime dans les pays en voie de développement.

Bref, la ville qui contribuera à « géocentraliser » les pays en voie de développement, tout en leur permettant d'avoir des zones de souveraineté et d'affirmer leur identité, remplira une fonction importante dans la Communauté mondiale. Elle méritera d'être appelée « citée globale ». La réalisation d'une telle ville est possible.

2. PARIS, « CARREFOUR PRIVILÉGIÉ »

Lorsque l'on évoque devant certains responsables l'hypothèse selon laquelle Paris pourrait aspirer à devenir le centre mondial des sièges de sociétés, on rencontre une incrédulité générale. Il paraît certain que si rien n'est entrepris, peu de gens imagineront que Paris peut être une cité globale du futur.

L'orientation ethnocentrique de la France, et de Paris en particulier, conduit à donner d'elle une image qui estompe son caractère polycentrique. Par ailleurs, si ses qualités « innées », l'ensemble de ses ressources historiques et son infrastructure géocentrique sont reconnus, ils ne sont actuellement pas considérés avec le sérieux qu'ils méritent.

La volonté du Gouvernement de faire de Paris une ville géocentrique n'apparaît pas actuellement très vigoureuse.

Les interviews et les études effectuées montrent la présence de deux catégories de forces s'exerçant sur Paris :

- les unes qui poussent Paris à être un centre pour les affaires, les autres qui s'y opposent ;
- des forces qui poussent, d'autres qui limitent Paris comme lieu où l'on sait vivre.

De toute évidence, ces deux ensembles de facteurs sont déterminants dans le choix de l'implantation d'une firme.

Ceci conduit à esquisser deux scénarios.

a) Paris, si rien n'est créé.

Dans une telle éventualité, Paris continuerait à être le lieu où s'opéreraient des transactions simples concernant uniquement les Français. Des enclaves industrielles et commerciales d'une dimension importante se développeraient en banlieue ouest, mais l'échelle et l'isolement de chaque groupe ne permettraient pas de constituer un support pour des mécanismes internationaux, de niveau comparable à ceux de Bruxelles.

**MODÈLES DE STRUCTURES DE CARREFOUR
COMPORTANT DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT**

	MODELE I	MODELE II	MODELE III
1. Répartition des actions.	Pas d'actions demandées ou permises localement.	Possession des parts réclamée localement ou formule du « fade out ».	Répartition des actions dans la corporation mère encouragée, ou répartition dans le cadre de la constellation du système industriel global (C.S.I.G.).
2. Satisfaction des besoins locaux.	Faibles exigences de la consommation locale — pas de licence d'importation.	Besoins élevés de la consommation locale, sans tenir compte du coût élevé d'importation.	Exigences de la consommation locale dans le cadre des zones de capacités universelles, ou du système industriel global (S.I.G.).
3. Contrôles du versement des profits et royalties.	Peu de contrôles du versement des profits et royalties.	Contrôle très important des profits et versements.	Travail intensif — modèles planifiés et équitables de versement des profits et royalties, en tant que faisant partie de la firme ou du S.I.G.
4. Restrictions en matière de personnel.	Pas de restriction en matière de personnel — étrangers protégés.	Importantes restrictions en matière de personnel — étrangers exclus.	Echanges de personnel planifiés, avec promotion du personnel local aux niveaux mondial ou du S.I.G.
5. Expropriation et rationalisation.	Peu ou pas d'expropriation ou rationalisation.	Tend à exproprier ou rationaliser tous les grands holdings de compagnies étrangères.	Distingue les industries fondamentales des industries universelles dans lequel le pays d'accueil a des intérêts.
6. Restrictions d'emprunts.	Les firmes étrangères empruntent beaucoup localement.	Les firmes étrangères apportent le capital, puis s'effacent.	Organise la réciprocité des activités locales et étrangères d'emprunt (les firmes locales empruntent dans le pays d'origine ou selon les possibilités de la C.S.I.G.) — travail intensif.
7. Différence d'imposition.	Incitations fiscales pour les firmes étrangères.	Etrangers imposés plus lourdement.	Firmes locales et étrangères imposées également.
8. Acquisition.	Peu ou pas de barrières à l'acquisition de firmes locales.	Toutes les acquisitions par des firmes étrangères sont interdites.	Acquisitions permises si planifiées dans le cadre des possibilités mondiales ou comprises dans la S.I.G.
9. Incitations et barrières aux investissements.	Incitations très fortes aux investissements — peu ou pas de barrières.	Barrières aux investissements étrangers.	Incitations pour les firmes étrangères qui créent des centres mondiaux avec des sociétés locales séparées qui deviennent des parties des S.I.G.
10. Demande pour l'exportation.	Peu ou pas de demande pour l'exportation.	Forte demande pour l'exportation sans tenir compte de la compétitivité.	Demande pour l'exportation de produits spécialisés mondiaux dans le cadre de la firme ou de la S.I.G.

Si rien n'était entrepris dans les dix prochaines années, le coût de la vie, la pénurie quantitative et qualitative des bureaux s'accroîtraient, devenant ainsi des facteurs limitants enlevant à Paris toute possibilité d'attirer le « business ». De plus, l'attitude souvent négative envers les étrangers, l'extrême complexité de la bureaucratie, les difficultés en matière de téléphone, de circulation, de langue et de permis de travail continueraient à être des obstacles majeurs. L'isolement et les difficultés d'adaptation des Américains empêcheraient les firmes et les constellations de s'installer à Paris.

Dans ce cas, très certainement, Bruxelles et Londres deviendraient des villes régionales ou globales, ainsi que d'autres villes dans le monde.

Ces éventualités apparaissent tout à fait inacceptables si l'on tient compte des possibilités de Paris, et à la lumière des hypothèses volontaires d'action et de politique qui sont à la base de cette étude. Il est donc nécessaire d'examiner les résultats qu'engendrerait un effort massif de développement de ces infrastructures et de conception d'institutions servant de base à la « régionalisation », puis à la « géocentrisation » de Paris.

b) Paris, ville géocentrique.

De notre point de vue, si Paris veut utiliser ses capacités uniques sur le plan historique et culturel, il doit aspirer à être une ville géocentrique plutôt que régiocentrique, pour les raisons suivantes :

- dans le futur, les villes ayant un rôle dirigeant seront géocentriques ;
- le géocentrisme fait d'une ville un « investissement » à plus long terme ;
- les sièges régionaux sont des structures de transition et les infrastructures géocentriques peuvent constituer un noyau pour les transactions Est-Ouest et Nord-Sud, impliquant les pays moins développés.

Il est possible de préciser les fonctions géocentriques de Paris ; parallèlement devraient être instaurées des compétences régionales compatibles avec une vue à plus long terme.

Les fonctions des centres géocentriques ou régiocentriques peuvent se définir ainsi :

- Centres fonctionnels nécessaires à l'infrastructure du système industriel global :
 - marketing - prise de décision européenne et mondiale,
 - développement de l'information,
 - planification des financements,
 - planification de la recherche et des développements.
- Centres de transaction et de synergie :
 - pour les groupes de pays petits et moyens, réunions des pays développés et non développés pour débattre de leurs intérêts mutuels,
 - planning multilatéral entre firmes multinationales - centres de conférence.
- Bureaux de mariage :
 - Conclusion d'accord entre firmes de toute taille pour
 - la synergie géographique,
 - la synergie géographique et des produits,
 - la synergie géographique, des produits et des fonctions.
- Système de développement du potentiel humain :
 - éducation multilingue,
 - éducation et formation multiculturelles,
 - système multi-éducatif.
- Centre de conception de petits systèmes secondaires modèles : usine pilote.
- Centre de réunions pour les assemblées :
 - réunions d'actionnaires,
 - conférences mondiales de « managers »,
 - impact de l'environnement.
- Infrastructure légale pour :
 - la citoyenneté temporaire,
 - une rapide procédure d'aide aux étrangers,
 - une taxe peu élevée pour les services de haute qualité,
 - l'établissement de holdings bi- et tri-nationaux, pour les firmes multinationales.
- Centre transidéologique de transaction :
 - firmes multinationales du COMECON et firmes occidentales, firmes chinoises et occidentales.
- Infrastructures éducatives :
 - université mondiale.
- Infrastructures sanitaires :
 - services de santé et soins individualisés de haute qualité,
 - attention particulière aux systèmes de soins de la communauté multinationale.

- Paris, détenteur des valeurs :
 - « acculturation » rapide des cadres étrangers,
 - planning individuel et éducation (par la famille),
 - parrainage pendant la première année.

L'examen de cette liste conduit à émettre certaines suggestions concernant les modifications nécessaires pour faire de Paris une ville géocentrique. Cependant, avant de formuler ces propositions, il convient de considérer certains aspects négatifs :

- l'augmentation des impôts,
- l'imposition des profits afférents aux sièges sociaux,
- les infrastructures de transport et leurs conséquences sur la circulation,
- l'insuffisance relative des télécommunications,
- le coût de la vie beaucoup plus élevé que dans d'autres pays,
- l'espace limité, coûteux et inadéquat destiné aux bureaux,
- les capacités d'accueil des cadres qui ne correspondent pas aux standards mondiaux.

En contrepartie de ces éléments négatifs, il est possible d'avancer que Paris deviendra attractif :

- si le Gouvernement français définit clairement sa politique à l'égard du « business » international ;
- si la Région parisienne est en mesure de fournir dans le domaine social, sanitaire, éducatif et culturel, les infrastructures nécessaires à une population européenne multinationale — pour une affectation de 2 ou 3 ans avec familles ; il est nécessaire de fournir deux types d'environnement pour la localisation de cadres ayant différents styles de vie ;
- avec un environnement s'adressant à la famille tournée vers la ville, s'intéressant à la culture, aux distractions, à l'animation urbaine. Le plus attractif serait un environnement, orienté certes de façon très efficace vers le travail, réunissant de nombreuses firmes multinationales proches les unes des autres, mais cependant beau : La Défense, par exemple ;
- avec un environnement qui permette aux cadres de vivre avec leur famille, leurs enfants, avec un environnement de haute qualité, peu de bruit, peu de pollution, des zones vertes et la possibilité de trouver tout près des facilités nombreuses et diversifiées pour les affaires : Saint-Germain-en-Laye, Louveciennes, etc.

Paris devrait attirer des compagnies très évoluées, ayant un état-major peu important et de grande valeur, et pouvant faire de larges profits.

c) Les orientations nécessaires.

Nous supposons que la présence « agrandissante d'un système industriel global dans l'espace parisien apportera des changements importants dans :

— le sous-système économique.

Dans quelle mesure le sous-système du système industriel global viendrait-il renforcer et stimuler le système culturel et économique existant ? Non intégré, ce sous-système encouragera des forces négatives. Le sous-système économique parisien doit donc développer des liens avec le système industriel mondial : au moyen des firmes multinationales de France ou de l'étranger qui établiraient dans Paris, divers types de centres fonctionnels, géographiques et de production, au moyen des constellations du système industriel global qui fourniraient des clients et des services aux petites et moyennes entreprises.

— *le sous-système social.*

Le cadre et la structure sociale de Paris permettraient-ils à des classes sociales multiculturelles et multi-ethniques de jouer un plus grand rôle dans la vie parisienne ?

Cela semble possible et dépend, bien sûr, de l'attitude des Parisiens, mais également de celle des étrangers envers Paris. Dans les banlieues, il faudrait tenir compte des problèmes sérieux que soulèveraient les « enclaves » étrangères, de même que l'on peut craindre, si certaines communautés prenaient un caractère plus multiculturel et mixte du point de vue racial, qu'elles ne provoquent des tensions sociales.

— *le sous-système d'éducation.*

Ce sous-système devrait comprendre une composante régiocentrique et géocentrique le reliant au système éducatif global qui reste à concevoir, par exemple des écoles internationales avec des facilités multilingues et une orientation multiculturelle. Ce système apparaît encore extrêmement instable et ses possibilités sont insuffisantes ; les caractéristiques de l'instruction sont différentes des formes d'enseignement qui existent dans la plupart des « villes dirigeantes » ; l'emplacement des écoles ne correspond pas aux concepts de voisinage et provoque des difficultés d'accès. Les services, livres, matériels de travail n'ont pas été standardisés au niveau multiculturel.

— *le sous-système politique.*

L'organisation politique de Paris et de la Région parisienne est d'une extrême complexité. Le problème fondamental est celui des institutions régionales. Il s'agit d'une question qui ne peut être étudiée qu'avec beaucoup de difficultés, qui dépasse d'ailleurs le cadre de ce travail et à laquelle le système industriel global en se développant peut aider à apporter une réponse.

CONCLUSION

Paris pourrait jouer un rôle éminent et dirigeant dans le système industriel global de l'avenir, c'est-à-dire devenir une ville géocentrique, s'il parvenait à créer des infrastructures lui permettant :

- d'accueillir des personnes de toutes nationalités et de leur accorder des droits civiques égaux ou correspondant à ceux des nationaux,
- de reconnaître les différences culturelles comme la preuve d'une nécessaire individualité et identité,
- de faciliter le contact avec tous les autres pays et toutes les autres villes de façon à devenir le forum mondial où naissent et s'échangent les idées nouvelles,
- de promouvoir des relations fécondes entre des personnes du monde entier dans un cadre de soutien et d'acceptation,
- d'encourager et de créer des institutions à compétence mondiale dont la vitalité attirerait du monde entier des personnes désireuses d'apprendre et d'enseigner,
- de donner à toutes les personnes intéressés accès aux excellentes et remarquables possibilités de recherches, aux bibliothèques, aux musées, aux archives qui existent dans Paris,
- de maintenir l'identité culturelle française, mais sans considérer de manière négative les résidents de passage.

B. — « SCÉNARIO COMPOSITE »

L'image de Paris en l'an 2000 proposée dans cette étude ne peut absolument pas être considérée comme exacte. Beaucoup d'éléments devront être modifiés, certains ajoutés, d'autres supprimés. Mais ces modifications — compléments ou retranchements — représentent précisément ce que nous nous efforçons d'esquisser.

Si le plus grand nombre possible de personnes se référaient, de manière créatrice, à ce scénario, elles permettraient de constituer une image valable de Paris à l'horizon 2000 et de déterminer les interventions nécessaires pour obtenir les résultats souhaités.

Un tel travail de « création de futurs » doit tenir compte du fait qu'un grand nombre d'acteurs auront une vision différente du Paris souhaité en l'an 2000. Il conviendrait de confronter systématiquement ces divergences de façon approfondie, afin d'obtenir le consensus créateur dont les vues changeantes permettraient une rectification, une adaptation constante du scénario.

Porter un tel effort sur une image pourrait conduire à ce type de « planification des futurs » qui apparaît d'une grande nécessité, planification dont la dynamique interne est à longue portée mais dont l'analyse détaillée fournit de multiples occasions de décisions à court terme.

Ce scénario, comme toute entreprise sérieuse de cette nature, ne constitue pas une prévision de l'avenir — bien qu'il utilise certaines techniques de prévision — mais en représente une ébauche. Trop de temps est perdu à essayer de prévenir l'avenir. Le futur dépend plus de ce qui est produit à partir du présent que des données de l'évolution passée, sur laquelle sont établies les prévisions. Il s'agit de créer l'avenir, non de le prédire.

La finalité de la planification pourrait être de concevoir le futur souhaité, de définir ensuite les moyens permettant d'y parvenir.

Le scénario traite d'un point du futur, l'an 2000. Son ambition fondamentale est de proposer aux décideurs un outil utilisable, une base d'accord, pour la formulation de leurs politiques.

1. SUPPORTS ET DÉMARCHE DE L'APPROCHE

Les supports retenus sont liés au concept de « fonctions », qui se rattache à l'idée profondément enracinée d'une société idéale de laquelle doivent découler toutes les réflexions sur les villes.

Depuis les temps classiques, on considère que quatre fonctions sont nécessaires à la poursuite de la société idéale (1).

a) Les fonctions de la société.

- la fonction politico-économique : la recherche de l'abondance, assurer l'existence des individus,
- la fonction scientifique : la recherche du savoir et de la vérité, répandre et enrichir le savoir,
- la fonction éthico-morale : la recherche du bien, résoudre les conflits,
- la fonction esthétique : la recherche du beau, « renouveler » l'homme, « recréer » le créateur.

Actuellement les sociétés sont en principe capables d'éliminer la pauvreté, mais elles ne le sont pas en pratique. La distribution de la richesse entre les nations et à l'intérieur des nations est inégale. L'abondance a entraîné la perte d'une éthique sociale globale et d'une esthétique régénératrice.

(1) A la triade antique : le vrai, le bon et le beau, s'ajoute maintenant l'idéal moderne de l'abondance.

Les plus grands problèmes auxquels seront confrontés les hommes, les politiciens et les planificateurs semblent être :

- une distribution plus équitable de la richesse,
- la conception de nouvelles formes institutionnelles capables de réduire les conflits,
- la création artistique qui engendrera de nouvelles visions du possible.

b) Rôle d'une ville « leader ».

- Une ville est un système ayant une finalité, qui appartient à un ensemble de systèmes plus vastes, et composé lui-même de sous-systèmes ;
- une ville ne devrait pas avoir de finalité en elle-même mais en tant que communauté au service de ses citoyens.

On reconnaît deux caractères principaux à la grande ville : la présence de fonctions, le rôle éminent de la ville dans une ou plusieurs fonctions.

Dans la mesure où l'on considère une grande ville « leader », on postule qu'il lui est nécessaire de jouer un rôle éminent dans plusieurs fonctions,

Le sentiment qui prévaut est qu'une ville « leader » doit répondre au moins à deux fonctions essentielles qui doivent créer de la synergie : l'activité économique qui doit permettre à l'ensemble de fonctionner ; la fonction culturelle qui, sous forme de tradition active, est capable d'engendrer le mouvement.

c) Paris ville « leader » en l'an 2000.

■ Forces et faiblesses de Paris.

Paris présente aujourd'hui de graves faiblesses dans son développement économique et dans les infrastructures qui le soutiennent.

La concentration croissante de la production industrielle a produit, par ailleurs, un effet négatif sur le rôle de Paris dans le domaine culturel.

Cependant Paris est capable de défendre ses prééminences culturelles surtout parce qu'il représente une idée ou une image historiquement enracinée dans la sensibilité européenne ; quelques faiblesses marquent le domaine traditionnel dans la mesure où Paris n'engendre pas de manifestations d'une culture renouvelée, mais, selon certains signes, devient de plus en plus le gardien et le consécuteur du succès culturel.

La fonction urbaine représente une autre dimension de la fonction culturelle et, de ce point de vue, Paris reste essentiellement la « belle ville » aux yeux de presque tous.

Cependant la morphologie de Paris semble souffrir de courants qui tendent à changer son style urbain original, de mode « latin » en un mode « anglo-saxon » ou « nordique ».

Dans le mode « latin », la ville est généralement gouvernée par le laissez-faire ; la ville « nordique », moins marquée par l'histoire, se sent responsable de la croissance de la future ville.

Par rapport à la fonction politique, il semble que Paris puisse être « leader » en raison de son image historique et de sa capacité permanente à créer de nouvelles idées politiques. En ce sens, Paris reste la capitale implicite non seulement de la France mais également de l'Europe, Par ailleurs, le déplacement du centre de gravité socio-économique de l'Europe met Paris en position forte.

Ces considérations montrent que l'avenir de Paris dépend essentiellement des fonctions politiques et culturelles, bien qu'un ensemble de facteurs négatifs existent :

- dimension politico-culturelle : absence d'une réelle orientation européenne, centralisme administratif qui s'oppose aux courants d'organisation de struc-

tures sociales, politiques et économiques : indifférence bureaucratique allant parfois jusqu'à la xénophobie ;

- dimension politico-économique : protectionnisme marqué, complexité de la législation foncière, inexpérience dans le domaine de la concentration industrielle et strict contrôle des changes ;
- dimension économique-culturelle urbanistique : obsolescence des usines et du système de distribution, déficience de nombreuses infrastructures et services (banques, soins médicaux, communications, etc.).

■ *Les changements nécessaires.*

— Postulats fondamentaux :

- L'aspiration à un rôle dominant en Europe ou à une vocation universelle exige la présence active dans une ville de trois fonctions importantes : politique, culturelle et économique.
- Si la vocation de Paris est fondée sur un complexe politico-culturel de fonctions, son ambition étant surtout politique, Paris doit produire un certain effort pour devenir un centre économique important tandis que parallèlement, il doit renforcer ses traditions et ses contributions au domaine culturel. Pour parvenir à ce rôle de leader, Paris doit retrouver sa capacité à créer de « grands desseins » avec des objectifs globaux et dynamisants.

— Conditions politiques :

Paris doit :

- accorder ses ambitions politiques avec celles de l'Europe,
- devenir le centre d'une Europe élargie représentée selon un axe nord-sud et un axe est-ouest,
- devenir moins français pour devenir plus européen,
- créer de nouvelles infrastructures notamment d'accueil (centres de congrès, hôtels), de relations (communications et diffusions de l'information).

— Conditions économiques :

L'effort économique doit tendre vers une percée dans de nouveaux domaines et modes d'organisation pour renforcer la puissance économique encore très faible. Il importe que :

- les intentions françaises, qui souvent ne sont pas très claires, le deviennent,
- les incertitudes dues aux aléas de la politique économique soient minimisées,
- l'activité économique courante soit libérée des contraintes politiques qui sont source de confusion,
- des infrastructures financières importantes et modernes soient créées.

Cependant ces mesures ne peuvent conférer un rôle de leader à Paris si de nouveaux horizons économiques ne sont pas imaginés et ouverts à l'action.

— Conditions culturelles :

- Paris doit être dominé par ses éléments culturels dynamisants. L'accent doit être mis davantage sur les manifestations de culture de masse, les événements populaires que sur les expressions traditionnelles d'une culture élitiste.
- Paris doit favoriser le polycentrisme culturel, tendre vers une européanisation croissante et une globalisation des faits culturels, s'ouvrir aux autres cultures, langues et modes de vie.

— Conditions urbaines :

Le caractère unique de Paris doit être préservé physiquement. La ville doit répondre aux besoins de la plurifonctionnalité : cité financière, centre culturel, rencontres internationales.

En conclusion, par tradition et en raison de sa structure institutionnelle, Paris s'adapte difficilement au présent ; les objectifs concernant sa vocation ne pourront être atteints sans qu'il se prépare résolument au futur.

On situera l'avenir de Paris dans un double contexte, mondial et français ; puis on évoquera l'évolution à long terme des grandes fonctions de Paris comme ville internationale, c'est-à-dire comme centre de médiation.

2. LE MONDE DE L'AN 2000

Le monde de l'an 2000 est essentiellement décrit par référence à des considérations et développements politiques. L'approche ne vise pas à donner une image extrême de la situation. Ce caractère modéré semble en accord avec le rythme de l'évolution politique dans la plupart des pays du monde, la politique générale suivie par le Gouvernement français et approuvée par les Français.

En conséquence, cette approche exclut toute éventualité de guerre importante.

- Les conflits internationaux sont traités par des voies légales pour lesquelles existent des institutions appropriées. Il n'y a pas d'ennemis nationaux dans le monde, seulement des opposants et des concurrents.

Cette situation est rendue possible grâce à l'érosion de la vieille division bipolaire du monde qui est remplacée par une structure quadripolaire du pouvoir.

- L'Europe a connu une croissance politique économique rapide et soutenue et affirme maintenant sa personnalité dans tous les domaines.
- Les pays moins développés subissent soit des changements rapides, soit connaissent de sérieuses frustrations dues à leur apparente incapacité à rattraper leur retard. Ils sont pourtant devenus le principal champ d'une compétition constructive entre les groupes qui détiennent le pouvoir.
- Les courants fondamentaux les plus positifs et les plus constants tendent vers la formation de plus grandes unités autonomes : coalitions, marchés communs, communautés de nations, nations unies. La réduction des conflits favorise cet effort mais la disparité de la qualité de la vie reste une source de tension majeure.

On espère supprimer le phénomène de sous-développement en poussant vers l'internationalisme, le multinationalisme, en incitant à des développements nationaux interdépendants.

Des sous-unités de nations s'engagent de plus en plus dans une œuvre de coopération internationale. Une des plus importantes d'entre elles est constituée par les firmes multinationales : agents de l'internationalisation et de l'égalisation du développement.

3. LA FRANCE EN L'AN 2000

Dans le cadre de la France également, les vues extrêmes sont intentionnellement écartées, ce qui ne signifie pas que certaines interventions politiques très importantes du Gouvernement français ne sont pas considérées comme des faits créateurs d'une grande ampleur.

A la différence du scénario précédent concernant le monde, la description n'est pas essentiellement basée sur l'évolution politique mais se construit autour de facteurs économiques, sociaux et politiques.

a) Situation politique.

L'approfondissement de la construction européenne implique une politique étrangère et de défense commune, une politique économique et monétaire commune ainsi qu'une planification du développement commune.

Les entités nationales continuent d'être responsables de l'exécution de la politique de la communauté fédérale au niveau national, de la planification et des développements régionaux, de l'administration générale du territoire.

La France et l'Allemagne se sont affirmées comme les nations les plus influentes.

La France est guidée par trois politiques fondamentales :

- l'eupéanisation qui se développe déjà dans une perspective plus vaste,
- la régionalisation qui reste la base de sa structure économique et administrative,

- la participation, plus récente, mais qui est appelée à devenir la base de sa structure sociale.

b) Situation économique.

La population totale s'est stabilisée autour de 60 à 70 millions, la population urbaine en représente 82 à 85 %.

Le produit national brut a connu des taux d'accroissement variant entre 4 et 5,5 % par an ; d'une façon générale, les Français sont prospères.

La politique concernant la « vocation » de Paris a eu un impact important sur la structure de toute l'économie française :

- La concentration industrielle en direction de la Région parisienne a été détournée avec succès lorsque Paris est devenu une zone « géocentrique » importante, avec toute l'interactivité et la fluidité que cela implique. Parallèlement, le développement des régions économiques fortes se poursuit au Nord, à l'Est et au Sud-Est.
- L'industrie française subit encore de profonds changements de structure. Les entreprises traditionnelles « européenisent » leurs marchés et leurs orientations. Leurs interactivités sont croissantes avec la région bipolaire Rhône-Alpes/Italie du Nord et les régions multipolaires du Nord/Benelux et de l'Est/Ruhr-Sarre. Les firmes de dimension nationale sont entièrement internationalisées et appartiennent ainsi au nouvel ordre mondial.
- L'agriculture française hautement industrialisée et automatisée a atteint le sommet souhaité d'efficacité. Elle s'adresse aux marchés urbains européens et français.
- La civilisation rurale n'existe plus, son économie a été absorbée par les centres régionaux.

c) Situation sociale, culturelle, urbaine.

Un taux d'urbanisation élevé est atteint à l'intérieur de l'espace français mais une certaine stabilisation se manifeste.

Lyon, Lille, Strasbourg et les constellations qui les entourent forment les plus vastes zones urbanisées en France.

Le complexe Marseille-Fos appartient à la zone Rhône-Alpes/Italie du Nord et répond à ses besoins.

Calais et Dunkerque sont devenus des constellations du complexe portuaire Amsterdam/Rotterdam.

Le long des côtes s'est établie une nouvelle « civilisation du rivage ». Elle rayonne depuis Bordeaux et Nantes et s'étend le long du littoral.

Cependant, sous l'action de nouveaux facteurs économiques, des régions qui autrement se transformeraient en un « désert français », deviennent au contraire un « jardin français » qui attire un grand nombre de touristes.

Au surplus, la croissance équilibrée de la régionalisation, dans laquelle s'inscrit l'accession d'Orléans au rôle de capitale administrative, aplanit les différences entre Paris et la province.

La France attire encore beaucoup de travailleurs du Tiers-Monde, qui se répartissent sur toutes les régions actives ; leur participation reste faible, mais des centres spéciaux de formation dont l'essor vient de Paris, améliorent leur bagage technique. Un niveau élevé de mobilité horizontale leur permet de se diriger vers les meilleurs marchés intra et internationaux.

Les travailleurs français ont une formation technologique « sophistiquée » et une grande productivité. Leur intervention syndicale s'intègre davantage à l'entreprise, devient plus professionnelle et se dépolitise.

La rationalité urbaine tend à réduire les éléments de la ville à l'héritage historique, le reste de l'ensemble urbain se compose de structures temporaires, mobiles, modulaires, etc.

Ce n'est pas tant la ville qui doit être créée que son « contexte physique » de plus en plus considéré en termes de paysages, de jardins et unités de voisinage.

Dans les villes, les transports en commun ont remplacé l'automobile, le paysagisme et l'architecture sont devenus une forme importante d'expression artistique.

4. PARIS EN L'AN 2000

Il convient maintenant non seulement de considérer l'existence et l'activité de Paris dans le cadre des deux scénarios mondial et national, qui viennent d'être décrits, mais également de l'envisager comme une « ville leader » dont la propre évolution a guidé et façonné de manière manifeste le contexte mondial et français.

Ce scénario « brosse à grands traits » un Paris de l'an 2000 que l'on juge capable de remplir les objectifs définis au début de cette étude.

Comme pour les précédents, les postulats et hypothèses de ce scénario impliquent une approche modérée qui semble cependant conduire ici à des résultats plus extrêmes. Ce phénomène résulte uniquement d'un changement de cadre, car toute discontinuité dans le raisonnement a été soigneusement évitée.

a) Fonction politique.

Centre politique de la Communauté Européenne des Nations, Paris est devenu une des capitales du monde. Un des plus importants résultats de cette évolution est une remarquable dénationalisation de Paris. La presque totalité de l'appareil administratif national a été transférée à Orléans, seuls les plus hauts niveaux du Gouvernement français sont maintenus à Paris qui est déclaré « ville ouverte » aux débuts des années 1980, lors du démarrage de la politique de régionalisation.

Deux orientations se sont donc cristallisées :

- l'attitude, les structures du Gouvernement sont marquées par une visée globale, plutôt que nationale. La politique du Gouvernement implique des actions et des responsabilités qui transcendent l'espace français traditionnel, « l'hexagone », pour s'étendre à la Communauté européenne et, à travers elle, au monde ;
- cependant le Gouvernement agit encore à deux niveaux puisqu'il continue à présider aux destinées propres de la France, sa première base de légitimité dont il tient son pouvoir et sa signification.

Le statut de « ville ouverte » donne à Paris une grande autonomie sur le plan institutionnel, la ville de Paris est administrée par un Conseil élu par tous ses habitants français et étrangers et qui élit un maire.

A la lumière de sa réorganisation institutionnelle — et constitutionnelle —, Paris dispose d'une grande indépendance, tout en restant étroitement coordonné au reste de la France.

b) Fonction économique.

En ce domaine, Paris est devenu un des centres mondiaux les plus importants sans toutefois répondre entièrement aux espoirs qu'on pouvait placer en lui. Les raisons en incombent aux différentes politiques adoptées au cours de la

période 1972-1975 : l'eupéanisation, la régionalisation, le développement d'une politique de « carrefour » pour attirer les sociétés multinationales, l'institution d'une politique de « centre de médiation » pour aider et soutenir le développement des pays du Tiers-Monde.

L'eupéanisation et la régionalisation combinées ont ouvert Paris à l'idée de sociétés multinationales et facilité l'accession des firmes industrielles à un niveau international. Elles ont orienté les industries locales parisiennes vers les régions industrielles les plus actives.

- La politique de carrefour qui en est découlée directement a montré que la localisation des sièges sociaux n'était pas indispensable à la vocation de Paris qui paraissait mieux répondre à l'accueil d'autres dimensions du système industriel global telles que :
 - les constellations du système industriel global,
 - les centres de compétence régionaux,
 - les complexes internationaux d'organisation de support,
 - les constellations de service global.

Les deux premiers types d'organisation s'expriment surtout par des centres fonctionnels spécialisés : marketing, informatique, moyens généraux d'information, planification financière, organisation, recherche et développement.

La combinaison intégrée de ces éléments représente la base économique et la force de Paris.

Ce « carrefour, centre de médiation » trouve ses principales assises dans l'installation des autorités mondiales :

- qui régissent les procédures constitutionnelles des associations multinationales,
- qui réglementent l'imposition des sociétés multinationales,
- qui arbitrent les différends entre sociétés multinationales.

Ces trois institutions fonctionnent sous l'égide des Nations Unies.

Des centres de conférences facilitent les rencontres entre actionnaires du monde entier, managers, unités fonctionnelles, associations de pays moins développés. Des « bureaux de mariage » établissent des relations de coopération entre des entreprises françaises petites et moyennes et différents pays sous-développés.

Les innovations institutionnelles qui expriment le « carrefour-centre de médiation » disposent de deux infrastructures fondamentales :

- des services financiers centrés autour d'un système et réseau de traitement de l'information,
- un réseau global de télécommunications.

Par ailleurs, l'économie parisienne est fondée sur le commerce « esthétique » traditionnel, la conception des systèmes d'environnement, le software, les systèmes urbains, etc.

c) Fonction socio-culturelle.

Les groupes participant aux activités de recherche, de gestion, et aux organismes internationaux développent une logique de changement qui correspond à la vocation de Paris. Ces groupes jouent un rôle « leader » et sont liés économiquement aux firmes multinationales.

Les idées traditionnelles n'ont plus la possibilité de se cristalliser sur le plan culturel ou sur le plan politique.

L'ambiance est dynamique et novatrice : résurgence de formes originales et diverses, d'art, d'activités... et engendre une renaissance dans le domaine économique et artistique.

Paris acquiert de nouveaux aspects attractifs, d'autant plus que ses innovations ont souvent un caractère international. Il représente à la fin du XX^e siècle le centre vital de la « conscience planétaire ».

Les projets parallèles de « carrefour » et de « centre médiateur » déterminent des infrastructures communes et font de Paris une capitale « géocentrique ».

Premiers pas vers la conception d'une université mondiale, l'Université de Développement a pour préoccupation fondamentale le traitement des problèmes des pays sous-développés selon les aspirations, buts et objectifs qu'ils se donnent. Les travaux se concentrent particulièrement sur les programmes d'apprentissage et les échanges culturels.

Paris va devenir une ville privilégiée ou une ville « leader », Paris « carrefour » n'est pas seulement une entité physique ; la ville entière l'exprime par son mode de vie, plus que par un ensemble d'installations ou par l'existence de tel ou tel quartier.

On discerne cependant une tendance à la concentration au centre de Paris et la volonté d'éviter l'implantation d'institutions en banlieue, l'une et l'autre encouragées par l'interdiction des transports individuels au centre de la ville.

5. PARIS, « CENTRE DE MÉDIATION » : INTERACTIONS ET DÉCISIONS POLITIQUES

Les scénarios précédents ont décrit l'image à laquelle parviendrait la capitale si certaines interventions ou politiques modifiaient le cadre dans lequel s'insère Paris, c'est-à-dire le monde, l'Europe, la France. Les changements sont préconisés en fonction de l'hypothèse sur laquelle nous nous sommes appuyés : « Paris, centre médiateur ».

Mais comment, selon quel enchaînement de raisonnements, actions et événements est-on parvenu à ce résultat, a-t-on créé ce futur ?

Pour répondre à cette question, un scénario trace l'histoire prospective des décisions prises et des politiques formulées et adoptées en fonction de ces décisions.

a) Problématique des années 1970.

En 1970, la France est confrontée à trois problèmes politiques fondamentaux :

- l'élargissement et l'intégration plus poussée de la C.E.E.,
- l'évolution du rôle de Paris par rapport au développement économique de la France, et la restructuration de l'espace national selon une conception régionale,
- la « vocation » de Paris en tant que « ville leader ».

Néanmoins, un objectif était clair dès le début : celui de préserver et de recréer la prééminence historique de Paris en tant que capitale mondiale. Cette volonté constituera le noyau autour duquel les autres problèmes s'ordonneront.

Les résultats de l'étude on montré :

- que la prééminence politique et culturelle généralement reconnue à Paris n'était pas suffisante pour assurer sa vocation,
- qu'il était absolument nécessaire d'inventer une nouvelle fonction économique,
- que l'infrastructure de base pour assumer cette nouvelle fonction n'existait pas, qu'il n'était pas possible de la créer par des solutions traditionnelles. Les infrastructures devaient naître de la nouvelle fonction économique chargée de répondre aux besoins de la France, c'est-à-dire contrôler et remédier au déséquilibre créé par la concentration industrielle, à ceux de la Communauté élargie, et aux exigences de structurations au niveau global.

L'intégration politico-économique au niveau européen et au niveau mondial est donc apparue comme une priorité fondamentale. Ce qui imposait de définir la

politique d'eupéanisation et une image de Paris susceptible d'attirer les firmes multinationales.

Le Gouvernement français avait perçu dès 1972 le rôle possible de Paris en tant que centre mondial des entreprises multinationales. A cette époque on considérait la firme multinationale comme une simple extension dont l'évolution engendrait des conflits entre la société et l'Etat, entre l'élite dominante de la société et les autres groupes sociaux, créait des tensions entre nations dominantes et subordonnées.

Les autorités françaises s'intéressèrent à l'idée de constellations d'organisation de service global qui, dans sa réalisation, devint la contribution majeure de la France à la société post-industrielle.

Les raisons de cet intérêt peuvent être ainsi décrites :

La France possédait une classe de professionnels ayant des connaissances et une pratique de haut niveau en information, c'est-à-dire le software dans son sens le plus large. Intellectuellement, ce groupe avait un esprit plus « international » que son équivalent du hardware. Ses activités économiques étaient orientées vers la création des infrastructures nécessaires à Paris : systèmes et réseaux financiers ; unités d'éducation et de recherche, sociétés de conseils sur une grande échelle, « réservoir de pensée », bref, tout ce que l'on commençait à appeler « l'industrie du savoir ». Leurs services étaient de plus en plus nécessaires aux firmes, constellations, centres de compétence régionale. Enfin, leur type de production ne portait pas préjudice à l'environnement.

Cette dernière considération s'avéra de la plus haute importance pour le Gouvernement français qui avait créé en 1970 un ministère de l'Environnement afin d'éviter la dégradation de l'espace français.

Cette conjonction « économie-environnement » favorisa l'émergence d'une nouvelle conception de Paris organisant le développement à la fois de connaissances nouvelles et de formes d'organisations capables de résoudre le problème général des pays moins développés, et d'assurer une complémentarité croissante entre des pays moins développés tournés vers la croissance et les pays évolués soucieux de l'environnement.

Ce qui introduit de nouvelles dimensions dans l'idée de « carrefour » et de « centre médiateur ».

Ainsi, Paris doit être :

- le centre d'organisation « économie-environnement » auquel participaient les pays moins développés,
- le centre de la recherche et du développement pour résoudre le problème « économie et environnement »,
- le centre d'enseignement en matière d'économie et d'environnement pour les pays moins développés,
- un des centres mondiaux pour les organisations concernant les systèmes d'environnement.

On a constaté que ces formes d'organisation se développaient parallèlement à celles procédant de l'évolution des firmes multinationales ; ces mouvements résultant des trois politiques d'eupéanisation, de régionalisation, de participation et influant sur elles.

b) L'eupéanisation.

Les objectifs politiques et économiques à long terme du Gouvernement français au cours de la période 1972-1973 s'appuient sur l'idée que l'extension du Marché commun conduira finalement à la création de la Communauté Européenne des Nations, et nécessite des actions conçues pour que Paris accorde leur place aux firmes multinationales.

Selon cette politique, Paris doit être considéré comme la « ville leader » se développant pour attirer des constellations fonctionnelles plutôt que des sièges de firmes multinationales.

L'important carrefour qui se cristallise à Paris s'appuie ensuite sur les « complexes internationaux d'organisation de service ».

Les préoccupations de la France dans le double domaine de la croissance économique et de la protection de l'environnement à l'égard des pays sous-développés enrichit le « carrefour » de toutes sortes de formes d'organisation nouvelles, allant des associations des pays producteurs de matières premières jusqu'à des entités mondiales d'économie et d'environnement.

Avec l'apparition des constellations de l'organisation de service, le rôle et surtout la vocation de Paris ont acquis des dimensions hautement personnalisées.

Au cours de la période 1979-1982, le Gouvernement français prend certaines mesures qui conduiront à la globalisation de la ville elle-même. Ce qui nécessite une modulation des politiques destinées à Paris très différentes de celles concernant la France en général.

c) La régionalisation.

Adoptée en 1980, la *politique de régionalisation* répond à ce besoin. L'industrie traditionnelle se régionalise et s'intègre dans les régions « européennes » de la France : Nord, Est, Rhône-Alpes. Paris possède une structure économique interne extrêmement individualisée dont les principales composantes sont les sièges sociaux des firmes multinationales, les secteurs d'innovation et de recherche, les fabrications néo-artisanales et le secteur foncier.

Par suite du poids donné à Paris, la structure politique française doit tendre à devenir sources d'idées et de création et à susciter l'installation « d'institutions mondiales » couvrant les sociétés, la taxation, les brevets, l'arbitrage, la planification des ressources, etc.

L'apparition de ces institutions transforme Paris en un centre mondial imbriqué dans une ambiance socio-historique qui reste française, bien que tournée vers l'extérieur.

Un changement profond intervient aux environs de 1990 dans le statut administratif de Paris qui devient une « ville ouverte » ; la partie purement française de l'appareil administratif du Gouvernement est transférée à Orléans.

Ces dimensions nouvelles du rôle de Paris commencent à faire naître l'idée de « centre de médiation ».

d) Paris, « centre de médiation ».

Difficile à expliciter, l'expression « centre de médiation » signifie d'abord le lieu où l'on vient, car il y existe des mécanismes de transactions ; elle signifie ensuite que ces mécanismes (1) ne sont capables de répondre à des besoins fonctionnels unique que dans ce lieu. Ainsi apparaît un centre dont la vocation n'est pas uniquement d'accomplir certaines fonctions, mais d'être l'endroit où, pour le monde entier, sont conçues, créés, négociés, réglés de nouvelles transactions.

Dans un tel centre — de portée mondiale — les attitudes des individus, la volonté politique, la conception et la mise en œuvre d'institutions créent des synergies importantes et fortement orientées. Dans un tel centre, la « conscience du monde » se concentre et engendre les « grands desseins ». Le « centre de médiation » est la source d'une vision du monde qui, au plan conceptuel, nor-

(1) Bien qu'il en existe des similaires dans d'autres villes.

matif, stratégique et opérationnel donne un sens à une telle conscience. Selon la terminologie d'Ackoff, une telle ville deviendrait un système volontaire « recherchant l'idéal ».

Donc, les attitudes qui peuvent soutenir le poids de ce centre doivent être tournées à la fois vers le changement et vers l'action. Paris agit maintenant selon le principe que des crises et sursauts révolutionnaires ne constituent pas la meilleure manière d'obtenir le changement, mais qu'il faut, au contraire, une évolution voulue, dirigée et planifiée.

Une des institutions les plus importantes à cet égard, est l'Université mondiale, de conception à la fois expérimentale et opérationnelle.

La première manifestation de l'Université mondiale est la création de l'Université de Développement au cours de la période 1975-1980 afin de répondre aux besoins scientifiques et culturels des pays sous-développés.

Ce centre d'enseignement orienté à la fois vers la Communauté européenne et vers le monde, devait répondre aux caractéristiques suivantes :

- la flexibilité qui implique qu'il se recrée sans cesse de manière à répondre au changement des besoins,
- l'interactivité : les étudiants, les enseignants, les consultants participent d'une façon nouvelle aux efforts de la Communauté : éducation des adultes, formation des travailleurs..., aux efforts internationaux : « Peace Corps », Conseil médical, aide à l'agriculture,
- centre de développement - enseignement concernant les problèmes spécifiques du développement : équilibre économique, contrôle démographique, santé, industrie, commerce, communications, formation professionnelle...,
- échange et partage des idées et connaissances.

Les membres de l'Université mondiale participent au fonctionnement d'autres organisations en tant qu'« apprentis ». Les représentants de ces organisations telles les firmes multinationales, les syndicats de travailleurs, les gouvernements, etc., collaborent aux activités de l'Université mondiale.

L'Université mondiale devient ainsi un partenaire actif, contribuant d'une manière nouvelle au travail du monde réel.

La recherche en matière de développement concerne plus particulièrement la planification, les sciences politiques, les approches socio-techniques, la productivité, les problèmes concernant la croissance économique...

Un centre d'information est adjoint à l'organisme de recherche et de développement, et contribue notamment au placement de professionnels et d'ouvriers, spécialisés ou non.

L'Université mondiale n'est pas une île limitée à elle-même. Les échanges sont constants, sur le plan social, éducatif et culturel. Les facultés créées dans les pays sous-développés restent en contact étroit et actif avec l'Université mondiale. Ces contacts sont renforcés grâce à l'instauration d'une « exposition universelle permanente » des produits et des innovations du monde entier.

Le fait que les étudiants viennent de toutes les parties du monde assure une grande diversité ethnique et de comportement ; constamment repensée, sa politique ne peut se scléroser sur le plan institutionnel, intellectuel, fonctionnel et idéologique.

Outre ces « Institutions mondiales », Paris devrait disposer de certaines structures et services pour améliorer et assurer les transactions, les relations, l'éducation multinationale, l'accueil, la communication et la distribution de l'information, l'aspect financier de la fonction économique, l'aménagement de son espace urbain et de son organisation.

Ces structures, à la différence des institutions mondiales, découleraient des politiques adoptées, et devraient être entreprises par le Gouvernement et le secteur privé ; dans certains cas, d'un commun accord.

Les « communications » mondiales et les moyens de transmission de l'information constituent un problème particulier dans la mesure où des accords pour un réseau intégré auront été conclus pour le système et réseau de gestion de l'information financière. Ce système revêt une importance très grande, car l'existence d'une sous-fonction financière est une nécessité absolue pour le développement de Paris, conformément à ce schéma général.

Un nouveau système « le mécanisme central en réseau », conçu vers 1972, semble devoir répondre aux besoins de Paris. Il est en effet possible de l'utiliser à la fois pour l'infrastructure financière et pour les communications et la distribution de l'information sur le plan mondial. Ce système, en tant que mécanisme de contrôle, doit être capable de faire la synthèse immédiate d'un ensemble de résultats provenant d'un ensemble complexe de réseaux.

A la suite de décisions concernant l'application de cette technologie et de l'initiative prise par le Gouvernement dans le domaine des communications globales et de la transmission de l'information, il devint possible à Paris de se créer un rôle déterminant dans le domaine financier, et de devenir un des centres mondiaux les plus avancés en matière de vidéo-télécommunications.

Les décisions concernant ces infrastructures sont à l'origine de la grande attraction exercée par Paris sur les firmes multinationales et sur les pays sous-développés.

En ce qui concerne les infrastructures urbaines, les actions du Gouvernement sont caractérisées par deux principes généraux :

- le principe de « vitalité urbaine » considéré comme le ressort même de la tradition et de l'évolution de Paris. Suivant les traditions latines, Paris devient la ville dans laquelle les relations humaines bénéficient de la proximité ainsi que de leur participation aux événements ;
- cette politique est contrebalancée par les modes d'urbanisation types « suburbain » et « exurbain » qui répondent aux besoins des cadres dirigeants étrangers habitués à vivre à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur d'une ville.

Pour diriger et contrôler l'exécution de ces politiques sont créés des services urbains et unités d'organisation et de gestion des structures dont la principale responsabilité est d'établir des vues à long terme de l'évolution de Paris, de façon à pouvoir diriger la croissance de la ville.

e) La participation.

Sous certaines de ces formes, la politique de participation ne représente pas une idée nouvelle, cependant, en raison de ses importantes implications sociales, elle reste la dernière des trois grandes orientations à être réalisée.

Vers 1985, l'évolution géocentrique des firmes, celle eurocentrique des industries traditionnelles ont déjà tracé les principales lignes du progrès dans les différentes branches de l'économie.

La population originaire de province ou de l'extérieur soutient le développement de Paris et fournit le potentiel humain et les talents nécessaires aux nouveaux mécanismes mis en place. Le courant est principalement nourri par l'Université de Développement et par l'Université mondiale.

Les industries traditionnelles eurocentriques agissent déjà en conjonction avec la Communauté Européenne des Nations. Les travailleurs commencent à perdre le sentiment des frontières nationales et sont confrontés à des expériences de démocratie industrielle.

Paris et l'Europe sont des lieux de ferment intellectuel et le maintien des structures socio-économiques anciennes y semble difficile. Pourtant les éléments d'action et de changement conduisent de plus en plus à la politique de participation.

Par ailleurs, il existe un grave problème dû aux taux variables d'évolution des différents secteurs industriels.

La politique géocentrique adoptée pour Paris par le Gouvernement français est fondée sur un développement aussi rapide que possible des constellations comportant au moins au début, des composantes françaises. Selon le modèle, les accords connus tendent à se grouper autour de secteurs techno-industriels d'activités, dont l'évolution prévue et le rythme d'intégration dans le système industriel global sont selon le cas « modérés » ou « rapides ».

Le Gouvernement se trouve ainsi confronté à un double problème :

- une partie importante de l'industrie française demeure encore limitée à des dimensions nationales et apparaît de moins en moins compétitive au niveau international ;
- une partie très importante des firmes françaises s'intègre de plus en plus au système industriel mondial.

La politique de participation est conçue, puis instituée pour régler ces problèmes. Cette nouvelle formulation et l'idée de participation s'inspirent des expériences menées aux U.S.A., en Norvège, en Australie, dans les domaines du travail socio-technique et de la démocratie industrielle.

Une première étape est consacrée à la réorganisation du travail humain, elle implique :

- une grande variété des tâches à l'intérieur d'un travail donné ;
- une dimension optimum de chaque cycle de travail ;
- la conscience au niveau de chaque poste de l'ensemble du cycle de production ;
- une rotation des postes ;
- des standards de production établis conjointement par les dirigeants et les travailleurs ;
- un contrôle sur les tâches voisines ;
- une promotion sanctionnée par les travailleurs.

Cette première étape réussie se traduit par une augmentation de la productivité et un rapprochement des dirigeants et des travailleurs. Ce succès contribue à l'élargissement de l'idée de participation jusqu'à la conception la plus large de la démocratie industrielle.

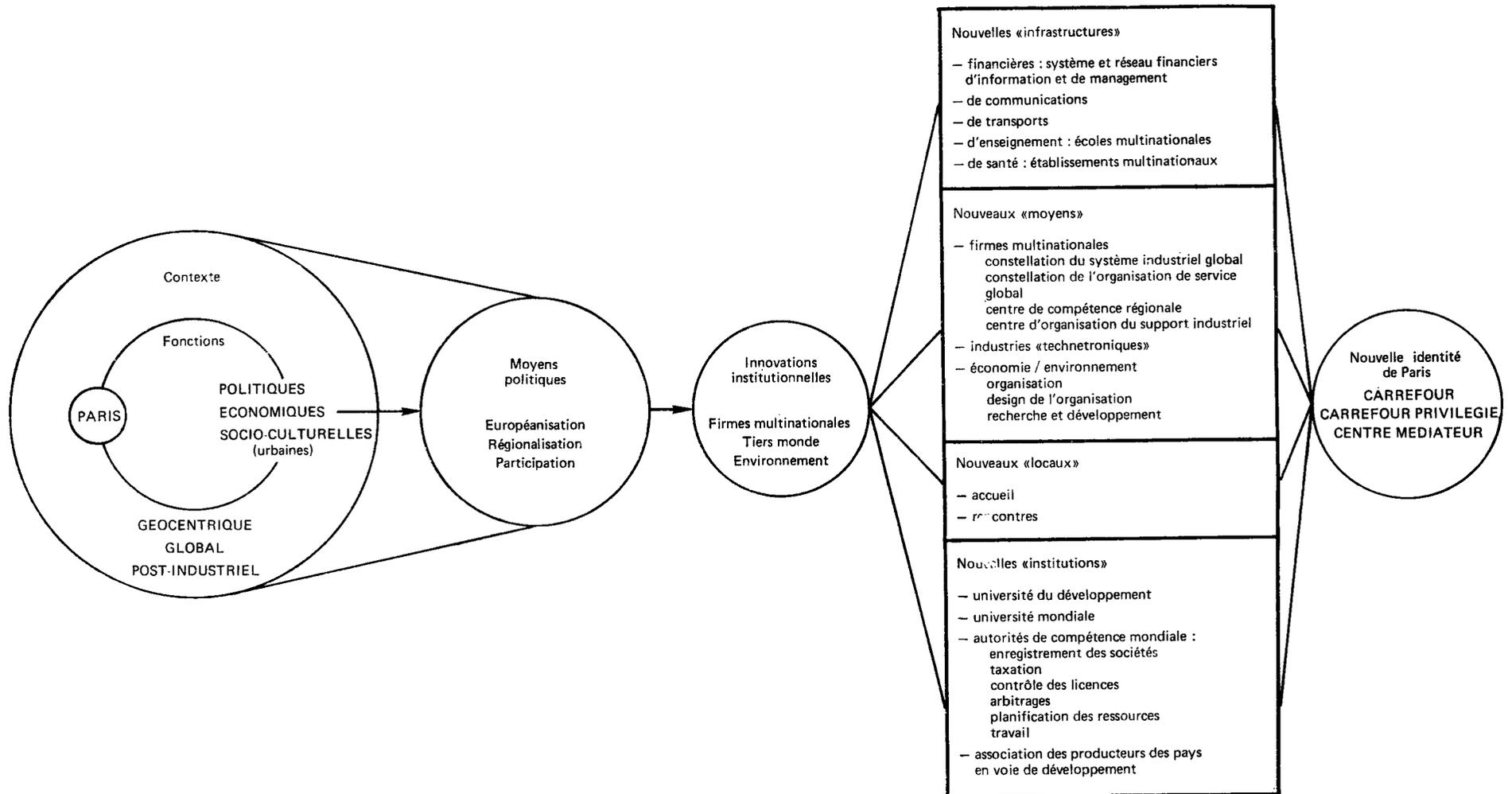
La démocratie industrielle s'intéresse essentiellement aux conditions permettant une réelle démocratisation du travail. D'une façon générale, elle signifie « une distribution du pouvoir social dans l'industrie ». Elle suppose que tous les hommes ont des droits égaux, que la direction est responsable et révocable. La codétermination implique que les salariés aient une influence directe sur la prise de décision, à la fois technique et économique. Ainsi grâce à une synchronisation prudente avec d'autres politiques : européanisation, régionalisation, il est possible, vers les années 1990, d'introduire la politique de participation en la concentrant sur la conception du travail, puis sur sa gestion et sa direction. En un certain sens, la participation a été dépolitisée, parce que liée à la vocation de Paris — objectif unificateur et intégrateur.

La politique de participation renforce le prestige de Paris comme « centre de médiation ». Il devient de plus en plus évident que l'idée « multinationale » qui s'impose toujours davantage dans les forces économiques dirigeantes doit s'étendre aussi aux organisations professionnelles et syndicales.

Vers 1995, Paris devient le siège des directions d'Unions et d'Associations professionnelles multinationales.

En l'an 2000, Paris a ainsi parcouru un long chemin dans l'accomplissement de sa vocation de capitale répondant à l'appellation de « centre médiateur du monde ».

En conclusion, il convient de rappeler que l'évolution envisagée pour Paris dans ce scénario n'est pas une prévision, mais la description d'un futur souhaité. Ce scénario propose une vision organisée et cohérente fournissant une base que l'on peut manipuler et changer, tout en maintenant ces modifications dans une certaine direction et dans un certain cadre.



PARIS

PROFIL ACTUEL	PROPOSITIONS POUR UNE MODIFICATION DU PROFIL			PROFIL SOUHAITE
	1970	1980	1990	
CAPITALE NATIONALE		PARIS : «VILLE OUVERTE»		VILLE GEOCENTRIQUE
CAPITALE EUROPEENNE	Locaux d'accueil	Locaux de rencontres		VILLE GLOBALE
VILLE DEPENDANT DU GOUVERNEMENT CENTRAL		Réorganisation des institutions parisiennes		VILLE AYANT DES AUTORITES INDEPENDANTES
INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES		Autorités de compétence mondiale pour l'enregistrement des sociétés, la taxation, le contrôle des licences, les arbitrages	Autorités de compétence mondiale pour la planification et le contrôle des ressources	INSTITUTIONS DE COMPETENCE MONDIALE
ORIENTATION VERS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT FRANCO-PHONES	Association des producteurs des pays en voie de développement			ORIENTATION VERS LE TIERS-MONDE
VILLES DE QUARTIERS GENERAUX DES ACTIVITES SECONDAIRES DU SYSTEME INDUSTRIEL GLOBAL	Constellations de firmes multinationales : constellation du système industriel global constellation de l'organisation de service global centre de compétence régionale centre d'organisation du support industriel système et réseau financiers d'information et de management	Nouvelles infrastructures de communications		CONSTELLATIONS FONCTIONNELLES DE FIRMES MULTINATIONALES
VILLE INDUSTRIELLE		Industries «TECHNETRONIQUES»		VILLE POST-INDUSTRIELLE
RATIONALITE ECONOMIQUE		Economie / Environnement : organisation — design de l'organisation		RATIONALITE ECONOMIE / ENVIRONNEMENT
ORIENTATION ECONOMIQUE		Autorité de compétence mondiale pour la protection de l'environnement		ORIENTATION : «QUALITE DE LA VIE»
ENVIRONNEMENT INDECIS		Economie / Environnement : recherche et développement		DESIGN ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT
ATTITUDES DE COMPROMIS ET D'INTOLERANCE		Innovations et changement socio-culturels	Autorité de compétence mondiale pour les problèmes du Travail	ATTITUDES SYNTHETIQUES ET DE DEPASSEMENT
AUTORITE ELITAIRE	Université du développement		Université mondiale	AUTORITE PAR LA COMPETENCE
NATIONALISME CULTUREL				POLYCENTRISME CULTUREL

CONCLUSIONS D'UNE ENQUÊTE DÉLPHI

Au terme de ces travaux, le groupe de la Wharton School a réalisé une enquête de type Delphi sur l'image internationale de Paris. Sur la base des résultats des études préalables, un premier questionnaire a été envoyé à quatre groupes de personnalités : dirigeants d'entreprises étrangers, dirigeants d'entreprises français, hommes politiques et hauts fonctionnaires français, personnalités des pays en voie de développement.

Sauf les Français, ces mêmes personnes (une quarantaine environ) ont été consultées une deuxième, voire une troisième fois de façon à dégager un consensus entre leurs opinions.

En dépit des difficultés techniques de ce type d'enquêtes, compte tenu notamment des délais impartis à ceux qui la conduisirent, il est intéressant d'en présenter quelques conclusions synthétiques.

Nous retenons ici plus particulièrement les résultats obtenus auprès des hommes d'affaires étrangers pour ce qui concerne les principales grandes villes européennes.

Dans les deux pages suivantes, nous indiquerons les avantages et les inconvénients de six villes européennes importantes : Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Genève, Londres, Paris, Rome.

D'une manière plus générale, on trouvera ci-dessous, par ordre décroissant, le classement des douze villes de l'Europe de l'Ouest les mieux placées.

En élargissant l'échantillon à une douzaine de villes les mieux placées en Europe pour accueillir les sièges sociaux de firmes multinationales, on obtient en conclusion la liste suivante, par ordre décroissant.

LES AVANTAGES

1. Londres.
2. Bruxelles.
3. Genève.
4. Paris.
5. Francfort.
6. Rome.
7. Amsterdam.
8. Bâle.
9. Zurich.
10. Rotterdam.
11. Milan.
12. Turin.

LES DESAVANTAGES

1. Rome.
2. Paris.
3. Londres.
4. Bruxelles.
5. Genève.
6. Francfort.
7. Amsterdam.
8. Turin.
9. Milan.
10. Rotterdam.
11. Bâle.
12. Zurich.

AVANTAGES DES VILLES

AMSTERDAM

1. Qualité des transports.
2. Infrastructure financière.
3. Position géographique.
4. Stabilité politique.
5. Politique vis-à-vis des étrangers.
6. Qualité des services.
7. Climat général des affaires.
8. Qualité de la main-d'œuvre.
9. Qualité des activités intellectuelles et culturelles.
10. Qualité des communications et télécommunications.
11. Beauté de la ville.

BRUXELLES

1. Qualité des transports.
2. Climat général des étrangers.
3. Politique vis-à-vis des étrangers.
4. Infrastructure financière.
5. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
6. Qualité des services.
7. Position géographique.
8. Qualité de la vie.
9. Beauté de la ville.
10. Qualité de la main-d'œuvre.
11. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
12. Commodité linguistique.
13. Cuisine.
14. Qualité des communications et télécommunications.

FRANCFORT

1. Infrastructure financière.
2. Climat général des affaires.
3. Stabilité politique.
4. Position géographique.
5. Qualité des transports.
6. Politique vis-à-vis des étrangers.
7. Qualité des services.
8. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
9. Qualité de la vie.
10. Commodité linguistique.
11. Qualité des communications et télécommunications.
12. Offre des bureaux.

GENÈVE

1. Politique vis-à-vis des étrangers.
2. Infrastructure financière.
3. Climat général des affaires.
4. Stabilité politique.
5. Qualité des services.
6. Position géographique.
7. Qualité de la vie.
8. Qualité des transports.
9. Climat.
10. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
11. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
12. Taille de la ville.
13. Qualité des communications et télécommunications.
14. Capacité d'accueil.
15. Beauté de la ville.

LONDRES

1. Qualité des activités intellectuelles et culturelles.
2. Infrastructure financière.
3. Qualité de la vie.
4. Climat général des affaires.
5. Commodité linguistique.
6. Qualité des transports.
7. Politique vis-à-vis des étrangers.
8. Leadership politique.
9. Qualité des services.
10. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
11. Qualité de la main-d'œuvre.
12. Taille de la ville.
13. Qualité des communications et télécommunications.
14. Beauté de la ville.
15. Offre de bureaux.

PARIS

1. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
2. Climat général des affaires.
3. Position géographique.
4. Beauté de la ville.
5. Politique vis-à-vis des étrangers.
6. Qualité des services.
7. Infrastructure financière.
8. Qualité de la main-d'œuvre.
9. Qualité de la vie.
10. Qualité des communications et télécommunications.
11. Qualité des transports.

ROME

1. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
2. Beauté de la ville.
3. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
5. Taille de la ville.
6. Climat général des affaires.
7. Qualité de la main-d'œuvre.
8. Cuisine.
9. Atmosphère non conventionnelle.
10. Habitat.

INCONVÉNIENTS DES VILLES

AMSTERDAM

1. Facilité linguistique.
2. Climat.
3. Stabilité politique.
4. Climat général des affaires.
5. Localisation.
6. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
7. Qualité des transports.
8. Disponibilité des bureaux.

BRUXELLES

1. Instabilité politique.
2. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
3. Commodité linguistique.
4. Offre de bureaux.
5. Qualité des services.
6. Qualité de la vie.
7. Etude de l'opinion vis-à-vis de l'étranger.
8. Taille de la ville.
9. Qualité des transports.
10. Problème du logement.
11. Commodité fiscale.
12. Climat.

FRANCFORT

1. Commodité linguistique.
2. Beauté de la ville.
3. Politique et réglementation fiscales.
4. Position géographique.
5. Qualité de la main-d'œuvre.
6. Qualité de la vie.
7. Problème du logement.
8. Capacité d'accueil.
9. Offre de bureaux.
10. Décadence et criminalité.

GENÈVE

1. Politique vis-à-vis des étrangers.
2. Offre de bureaux.
3. Qualité des transports.
4. Politique et réglementation fiscales.
5. Qualité de la main-d'œuvre.
6. Non-appartenance au Marché commun.
7. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
8. Qualité de la vie.
9. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
10. Commodité linguistique.
11. Problème du logement.

LONDRES

1. Qualité des transports.
2. Qualité de la main-d'œuvre.
3. Climat.
4. Politique vis-à-vis des étrangers.
5. Politique et réglementation fiscales.
6. Climat général des affaires.
7. Localisation.
8. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
9. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
10. Facilité linguistique.
11. Cuisine.
12. Système de mesures.
13. Décadence et criminalité.

PARIS

1. Politique vis-à-vis des étrangers.
2. Commodité linguistique.
3. Politique et réglementation fiscales.
4. Qualité des transports.
5. Problème du logement.
6. Disponibilité des bureaux.
7. Infrastructure financière.
8. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
9. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
10. Pollution.

ROME

1. Instabilité politique.
2. Commodité linguistique.
3. Qualité des transports.
4. Climat général des affaires.
5. Position géographique.
6. Qualité de la vie intellectuelle et culturelle.
7. Offre de bureaux.
8. Politique vis-à-vis des étrangers.
9. Politique et réglementation fiscales.
10. Qualité des services.
11. Infrastructure financière.
12. Qualité de la vie.
13. Etude de l'opinion vis-à-vis des étrangers.
14. Beauté de la ville.
15. Climat.
16. Pollution.

REFLETS DE LA PRESSE INTERNATIONALE

La presse internationale s'intéresse beaucoup à l'avenir de Paris. L'opinion qu'elle représente semble revendiquer naturellement au droit à la parole en ce domaine.

Quoiqu'elle s'accorde généralement sur un ton critique, elle manifeste par là-même qu'elle considère Paris comme un patrimoine universel et non pas seulement français. Cela est à soi seul encourageant à promouvoir le rayonnement international de notre capitale.

Nous citons ici deux grands quotidiens qui ont consacré chacun un éditorial à l'aménagement de Paris. On aurait pu tout aussi bien citer le Washington Post du 12 avril 1972 qui dénonce le « viol de Paris », le Newsweek du 21 mars 1972 « Comment tuer une ville », le Deutsche Zeitung du 1^{er} décembre 1972 qui titre « Manhattan sur Seine », ou le Sunday Times du 26 novembre 1972 qui consacre plus d'une page à Paris, sur le thème « Paris, bloody Paris ».

- « Les Français découvrent les gratte-ciel. Paris se met à la page avec la Tour Maine-Montparnasse de 58 étages, et nous annonce cette authentique marque du progrès des autoroutes sur les deux berges de la Seine. Les Halles ont été détruites. La pollution teint les marronniers en brun au printemps. Les tours de La Défense, une réponse de deux milliards de dollars à Uris et à ses sœurs, briseront la magnifique perspective de l'Arc de Triomphe.
- « La « manhattanisation » de Paris a ses admirateurs — hommes d'affaires et planificateurs. La Défense a été vantée comme une réalisation coordonnée de grande dimension d'un genre que les Etats-Unis sont trop indisciplinés pour produire. Le panorama des gratte-ciel de New York peut être un accident fortuit, mais celui de Paris est une œuvre d'art et de civilisation qui se transforme en catastrophe.
- « Chers messieurs, si seulement vous nous aviez demandé notre avis ! New York peut tout vous dire sur les gratte-ciel. Les New Yorkais vous auraient assurés que ces énormes constructions peuvent être vues très clairement à grande distance, une vérité facile à vérifier au New Jersey. Nous aurions pu vous dire que l'urbanisme est chose vulnérable — et combien il est facile de perdre un héritage culturel. » (*New York Times* du 23 novembre 1972.)
- « Adapter Notre-Dame à l'automobile. L'urgence du combat pour sauver Venise est aujourd'hui généralement reconnue. Mais la mer aura du mal à détruire Venise aussi rapidement que les bulldozers, les excavatrices, et l'automobile sont en train de le faire avec les autres vieilles villes de l'Europe.

Le cas le plus urgent aujourd'hui est certainement l'avenir de Paris. Aucune autre capitale n'est un si bon sujet pour l'attention internationale que la « Ville Lumière » dont le « rayonnement » est à juste titre considéré par les diplomates français comme l'un de ses meilleurs atouts.

Par juxtaposition, et l'ordonnance des monuments de différents styles qu'on y trouve, Paris dispose d'un impact esthétique avec lequel peu de villes peuvent rivaliser n'importe où dans le monde.

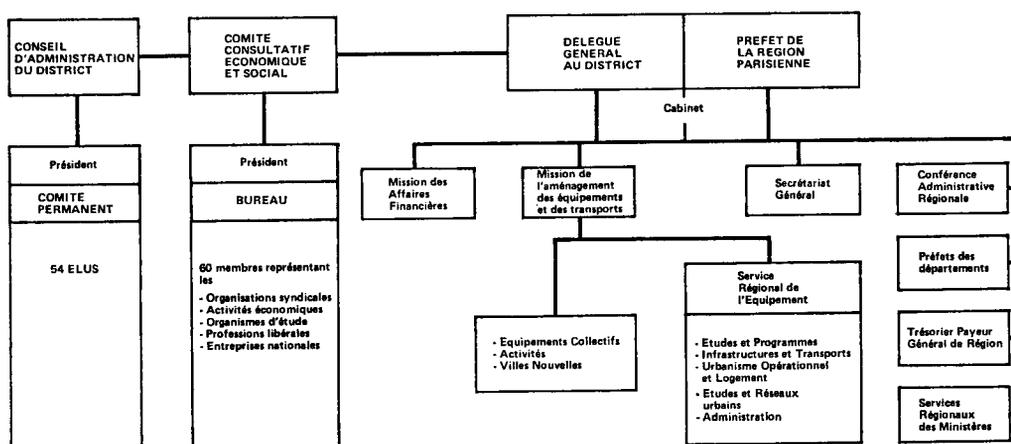
Personne n'a trouvé extravagant que Lord Clarck choisisse les bords de la Seine pour commencer ses conférences sur la « civilisation », parce qu'ils lui semblaient parfaitement définir ce qu'est la civilisation.

- « Ces bords de Seine sont en train d'être détruits. Déjà il est difficile de porter son regard un moment sur l'eau sans être dérangé par le flux constant des voitures le long des berges.
- « Déjà, sur la rive gauche, derrière Notre-Dame, la haute tour de la Faculté des Sciences saute aux yeux, et maintenant, « la voie express rive gauche » menace de parfaire le travail réalisé par sa sœur sur la rive opposée, privant le flâneur du dernier accès à la berge, et l'atmosphère, comme celle d'autres grandes villes, est plus polluée chaque année par les fumées et les bruits.
- « Ces phénomènes sont profondément consternants. Il fut un temps, dans les années 60, où il semblait que Paris échapperait aux pires ravages de la barbarie de l'urbanisme moderne, et qu'il y avait là au moins un domaine sur lequel le pouvoir fort du Général de Gaulle s'était affirmé, et contenait les appétits des spéculateurs aux abois. M. André Malraux, alors Ministre des Affaires culturelles, fut largement apprécié pour le nettoyage des plus beaux monuments de Paris (une décision prise en fait par son prédécesseur). Mais le plus important fut sa position sur l'interdiction des constructions de haute taille à l'intérieur de la ville, qui préservait l'horizon et donnait à Paris l'unique privilège d'avoir un *Hilton* qui ne fût pas un gratte-ciel.
- « Mais, malgré tous ses succès dans le contrôle de l'entreprise privée, M. André Malraux n'eut pas suffisamment de pouvoir pour maîtriser d'autres départements ministériels.
- « Il ne réussit pas à apposer son veto aux plans du Ministère de l'Education nationale pour la nouvelle Faculté des Sciences ; ni non plus aux plans réalisés par la Préfecture de Paris qui comprenaient des propositions pour un ensemble massif de gratte-ciel — dans le jargon des planificateurs « un pôle d'activités » sur l'emplacement de l'ancienne gare Montparnasse. Cette tour Maine-Montparnasse a à peine atteint la moitié de sa hauteur prévue, mais elle détruit déjà la perspective de l'Ecole Militaire depuis la Tour Eiffel et domine les jardins du Luxembourg comme la caserne Knights Bridge domine Hyde Park.
- « La voie express rive gauche sera certainement le *coup de grâce*. Le Conseil de Paris a rejeté les plans de la Préfecture dans leur forme extrême (qui comprenait une voie automobile le long de la plus grande partie de la rive gauche et la démolition partielle du Pont-Neuf et du Pont des Arts), mais il a donné des instructions si imprécises que la Préfecture semble en définitive opposer son point de vue sur toutes les questions essentielles.
- « Les habitants de la ville, comme ceux de Londres, au moment de la proposition « Motorway box », commencent seulement à réaliser le danger devant lequel ils se trouvent, et à s'organiser pour le combattre. Ils sont aussi frappés par un handicap majeur dans la mesure où les autorités parisiennes ne sont pas responsables devant le Conseil élu.
- « Il est clair qu'ils vont avoir besoin de tout le soutien que l'opinion publique mondiale peut leur donner. » (*Times* du 8 janvier 1972.)

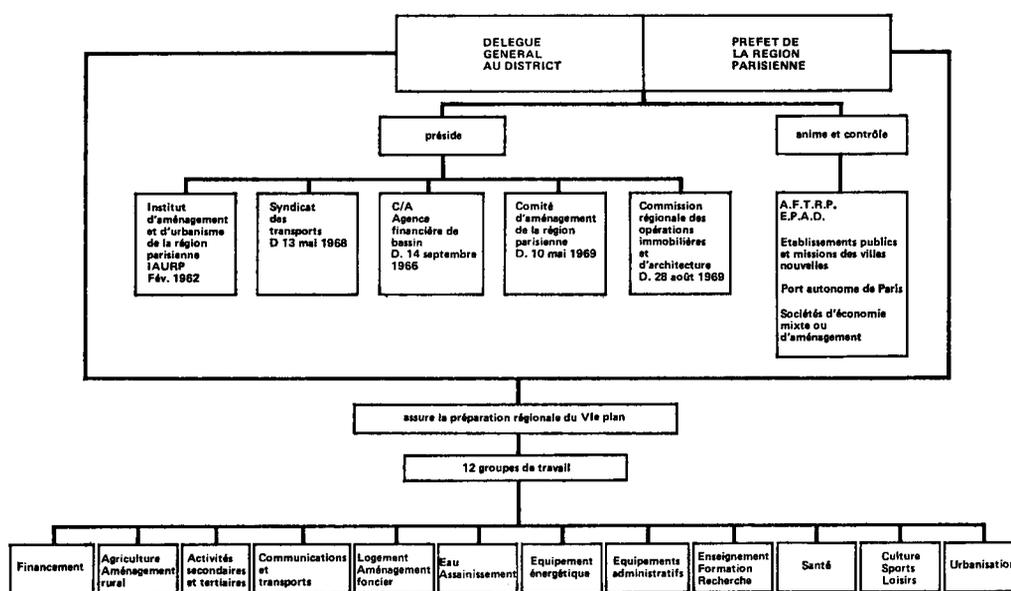
DONNÉES CHIFFRÉES SUR PARIS ET LA RÉGION PARISIENNE

Les données suivantes ont été remises par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région parisienne (IAURP).

INSTITUTIONS



MOYENS D'ACTION



PROBLÈMES SPÉCIFIQUES

- Avec une des plus grandes agglomérations du monde, la Région parisienne rassemble autour d'un centre unique de forte densité 18,6 % de la population totale.
- Centre vital de la France, elle groupe :
 - 50 % des sièges sociaux d'entreprises,
 - 39 % des professions libérales et des cadres,
 - 25 % des emplois tertiaires.
- Centre économique puissant avec ses 4.460.000 emplois, elle présente deux traits essentiels :
 - la structure des emplois fait apparaître la part dominante du secteur tertiaire (58 % contre 32 % pour l'industrie) ;
 - la répartition des emplois et des actifs dans l'espace déséquilibre la région au détriment de sa partie est extérieure.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

PARIS

Population : 2.600.000 habitants
Superficie : 105 km²
Densité : 24.700 hab./km²

SEINE-ET-MARNE

Population : 620.000 habitants
Superficie : 5.920 km²
Densité : 104 hab./km²
Communes : 530

YVELINES

Population : 860.000 habitants
Superficie : 2.280 km²
Densité : 376 hab./km²
Communes : 264

ESSONNE

Population : 680.000 habitants
Superficie : 1.810 km²
Densité : 377 hab./km²
Communes : 198

HAUTS-DE-SEINE

Population : 1.470.000 habitants
Superficie : 175 km²
Densité : 8.400 hab./km²
Communes : 38

SEINE-SAINT-DENIS

Population : 1.260.000 habitants
Superficie : 235 km²
Densité : 5.820 hab./km²
Communes : 40

VAL-DE-MARNE

Population : 1.130.000 habitants
Superficie : 245 km²
Densité : 4.670 hab./km²
Communes : 47

VAL-D'OISE

Population : 900.000 habitants
Superficie : 1.250 km²
Densité : 560 hab./km²
Communes : 185

HABITAT (1)

- Malgré un important effort, 900.000 logements ont été construits en dix ans sur les 3.500.000 du parc existant.
- Le parc immobilier demeure sous-équipé et surpeuplé.
 - 40 % des logements sont surpeuplés,
 - 33 % sont sans W.-C., sans salle d'eau,
 - 40 % sans chauffage central,
 - 75 % sans téléphone,
 - 7,5 % sont des bidonvilles.

(1) Pour l'habitat et les postes suivants, les données chiffrées correspondent à la situation de 1970.

- La construction sociale est trop limitée dans la partie centrale de l'agglomération.
- La banlieue tend à se densifier sans s'organiser.
- Le cadre de vie risque de se détériorer.

ACTIVITÉS

- La croissance de l'emploi est forte dans le secteur tertiaire.
- L'évolution des emplois 1968-1971 se présente ainsi :

Agriculture	— 7 %
Bâtiments et Travaux publics	+ 2,6 %
Industrie	+ 1,9 %
Tertiaire	+ 5,7 %
- Paris et la proche banlieue perdent leurs emplois industriels :
 - 15.000 emplois par an se desserrent vers la Région parisienne,
 - 10.000 se décentralisent vers la province.
- La demande de bureaux se concentre à l'ouest de Paris... de l'Opéra à la Défense.
- Le déséquilibre spatial emploi-logement s'accroît.

Evolution de 1962 à 1968 :		<i>Ouest</i>	<i>Est</i>
Création d'emplois		75 %	25 %
Population nouvelle		40 %	60 %
Répartition actuelle :			
Population active	environ	50 %	50 %
Emplois	environ	65 %	35 %

TRANSPORTS

- Le nombre et la longueur des déplacements augmentent.

Nombre total des déplacements :	
1965	11,4 millions
1969	13,3 millions
1971	15,4 millions
Durée moyenne des déplacements en 1969 :	
Voiture	30 minutes
Transports en commun	45 minutes
- Une part croissante de la demande se tourne vers la voiture individuelle au détriment des transports en commun.

Evaluation annuelle du trafic journalier :	
Utilisation de la voiture individuelle	+ 8 %
Trafic SNCF	+ 2 %
Métro	0 %
Autobus	— 4 %

(La surcharge des sections critiques du métro continue à croître pendant en heure de pointe).
- Les conditions de transport se dégradent aux heures de pointe :
 - Ralentissement de la vitesse des autobus,
 - Saturation de certaines lignes de métro.

ÉQUIPEMENT

- Préservation et aménagement des sites naturels :
 - Acquisition par le District et par l'Etat de forêts à sauvegarder et à ouvrir au public,
 - Réalisation d'aménagements récréatifs dans les forêts,
 - Subventions aux collectivités locales pour les inciter à acquérir des espaces verts urbains et des forêts.
- Réalisation d'équipements de loisirs :
 - 153 piscines couvertes,
 - 11 bassins de plein air,
 - 2.165 hectares de terrains de sports,
 - 1.000 locaux socio-éducatifs.
- Début de réalisation des centres commerciaux régionaux : Le Chesnay, Rungis - Belle-Epine.
- Construction, humanisation et remise en ordre du patrimoine hospitalier : mise en service d'une dizaine d'hôpitaux (Créteil, Gonesse, Clamart, Boulogne, etc.) alors qu'aucun hôpital n'avait été construit de 1935 à 1962.
- Desserrement des universités : 185.000 étudiants (70.000 en 1960) dans 13 universités, dont encore 75 % dans Paris *intra-muros*.
- Desserrement des équipements socio-culturels : 12 centres culturels dans la périphérie.

POLITIQUE FONCIÈRE

- Une politique de réserves.

Zones d'aménagement différé :

Avant le V ^e Plan	43.400 ha
Au cours du V ^e Plan	79.120 ha
Première année du VI ^e Plan	423 ha
mais suppression	2.118 ha
Total	120.825 ha

- Une politique d'acquisitions et de cessions.

Acquisitions :

Villes nouvelles	5.064 ha
Zones d'habitation	1.613 ha
Zones d'activités	228 ha
Equipements et services publics	754 ha
Forêts	1.331 ha
Réserves foncières	2.045 ha
Total	11.035 ha

Cessions :

Villes nouvelles	716 ha
Autres zones	644 ha
Zones d'activités	87 ha
Z A D	5 ha
Total	1.452 ha

VILLES NOUVELLES

- Une réalité administrative.
 - 1965 : Schéma directeur de la Région parisienne.
 - 1969 : Evry, établissement public.
Cergy, établissement public.
 - 1970 : Saint-Quentin-en-Yvelines, établissement public.
 - 1971 : Marne-la-Vallée, établissement public en voie de création.
- Une réalité foncière : 5.064 ha acquis pour les villes nouvelles.
- Une réalité opérationnelle : 11.000 logements construits en 1970.
- 20 % de l'accroissement démographique de la région en 1970.
- 20 % des surfaces de planchers industriels en 1970.
- 4 % des agréments de bureaux.

PARIS ET LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS DU MONDE

(Quelques données.)

Cette annexe a été établie à partir d'une étude sur « Paris et huit métropoles mondiales » publiée en 1965 dans le volume 2 des cahiers de l'IAURP et de « l'Atlas de Paris et de la Région parisienne » (1967). Certains chiffres de ces documents ont été actualisés, mais tous n'ont pu l'être.

La comparaison de Paris et de la Région parisienne avec les grandes agglomérations du monde est assez délicate. Les méthodes de délimitation sont variables, les statistiques sont présentées de manière différente et les données exactes sur plusieurs très grandes villes manquent ou ne sont pas connues en France.

Malgré les difficultés d'interprétation et le caractère fragmentaire des informations, les chiffres présentés dans cette annexe permettent de situer Paris parmi quatre villes d'importance comparable qui sont toutes des capitales politiques ou économiques : Londres, New York, Moscou et Tokyo, et de faire ressortir certaines de leurs similitudes et de leurs différences.

Les tableaux de chiffres regroupés à la fin de l'annexe ne sont pas tous actuels et doivent être considérés et interprétés avec prudence. Toutefois, les ordres de grandeurs qu'ils suggèrent sont d'une précision suffisante pour établir des comparaisons valables.

Le territoire urbanisé des cinq agglomérations capitales déborde largement les limites administratives de ces villes : on distinguera ainsi trois zones successives d'après l'intensité et la continuité de leur urbanisation : le noyau central, l'agglomération urbaine et la partie comprise entre cette agglomération et la région.

a) Le noyau central.

Dans chacune des cinq villes, le centre ne représente qu'une très faible proportion de la surface de l'agglomération et une proportion médiocre de sa population.

LES NOYAUX CENTRAUX Extension	SURFACE en km ²	POUR- CENTAGE de la surface totale	POPU- LATION (*)	DENSITÉS au km ²	POUR- CENTAGE sur l'ensemble population
PARIS : 11 premiers arrondisse- ments	26,99	1,8	948.953	35.160	13
LONDRES : Cité de Londres, de Westminster, Finsbury, Holborn, Saint-Pancras, Saint-Marylebone	33,36	1,5	338.000	10.050	4,1
NEW YORK : Ile de Manhattan	56,98	1,2	1.698.281	29.810	18,9
MOSCOU : Arrondissements de Sverdlovskiy, Bauman- skiy, Kirovskiy, Froun- zeskiy	18,30	0,8	930.800	40.220	13,2
TOKYO : Arrondissements de Chiyoda, Chuo, Minato.	40,18	2,9	545.000	13.620	5,6

* Autour de 1960.
Source : Atlas de Paris et de la Région parisienne.

Partout, sauf à Tokyo, le nombre des habitants diminue. Mais la concentration de la population résidente reste très forte, particulièrement à Paris et à Moscou. Ainsi, les densités les plus élevées demeurent-elles encore dans la partie centrale de l'agglomération. Mais la concentration des emplois y est encore beaucoup plus élevée, ce qui signifie que le centre des capitales est un pôle de migrations quotidiennes considérables et qu'après avoir été le siège d'une activité intense pendant la journée, il risque, le soir venu, d'être privé d'animation.

Densité des emplois au kilomètre carré dans le centre :

Paris	Londres	New York	Tokyo	Moscou
43.100	36.800	104.000	34.800	—

Source : Cahiers I.A.U.R.P. - volume 2.

b) L'agglomération.

Le fait principal à retenir, pour Paris et pour Tokyo, c'est la faible surface de l'agglomération et le grand entassement de la population.

Les grandes agglomérations du globe :

	SURFACE (km ²)	DENSITÉS (hab./km ²)
Paris	1.450	5.000
Londres	2.162	3.800
New York	4.537	2.900
Moscou	2.686	2.620
Tokyo	1.398	6.900

* Pour Moscou, les données ne sont pas exactement comparables.
Source : Atlas de Paris et de la Région parisienne.

Cette concentration, relativement beaucoup plus élevée que dans les autres capitales occidentales est due à la fois aux conditions naturelles et aux conceptions différentes de l'occupation du sol. New York est traversée de chenaux maritimes et fluviaux multiples et le cours de la Tamise est plus large que celui de la Seine. A Moscou, l'agglomération est entourée d'une ceinture d'espaces verts rigoureusement protégés au-delà de laquelle se développent des zones industrielles. Le Central Park prend place au centre même de New York, à Manhattan, et plusieurs masses de parcs parsèment le tissu urbain de Londres.

La lecture du tableau IV présenté à la fin de l'annexe montre cependant que si les espaces verts sont peu représentés dans Paris même, ils occupent une place importante dans l'agglomération hors Paris, avec les bois de Boulogne et de Vincennes, et la forêt de Saint-Germain.

Quant à la superficie occupée par l'industrie, elle est de loin la plus importante à Paris, ainsi que les surfaces occupées par les Services publics.

c) L'environnement de l'agglomération.

Il est différent pour Paris et pour les autres villes. Autour de Paris, à 40 ou 50 kilomètres, ce sont des campagnes qui se dépeuplent et de petites villes de province, à peine concernées par le voisinage de la capitale.

Au contraire, Londres, et plus encore Tokyo ou New York se prolongent par d'autres villes dont l'expansion est considérable.

• Etant donné la force de domination (de Paris) d'une part, et la faible densité générale de la population en France, il n'est pas étonnant que l'agglomération parisienne apparaisse comme ayant fait le vide sur une grande distance autour d'elle ; alors qu'on trouve des villes de plus de 200 000 habitants comme Croydon dans l'agglomération londonienne, de plus de 400 000 comme Newark dans celle de New York, autour de Paris, seule Boulogne-Billancourt dépasse à peine les 100 000 âmes, et il faut aller jusqu'à plus de 100 kilomètres pour trouver d'autres villes de cette importance comme Reims, Amiens, Rouen, Caen, Tours, Orléans ; jusqu'à 240 kilomètres pour trouver une masse de plus de 500 000 âmes, et encore s'agit-il d'une conurbation assez diffuse et composite, celle de Lille-Roubaix-Tourcoing ». (Extrait de l'Atlas de Paris et de la Région parisienne).

I. — LA RÉGION PARISIENNE

	SUPERFICIE en kilomètres carrés	POPULATION TOTALE (en milliers)	
		1968	1 ^{er} janvier 1972
Paris	105	2.574	2.461
(A) <i>Seine-Saint-Denis</i>	236	1.253	—
(B) <i>Hauts-de-Seine</i>	175	1.459	—
(C) <i>Val-de-Marne</i>	244	1.114	—
Première couronne :			
(A) + (B) + (C)	655	3.831	4.084
(D) <i>Seine-et-Marne</i>	5.917	608	—
(E) <i>Essonne</i>	1.811	675	—
(F) <i>Yvelines</i>	2.271	854	—
(G) <i>Val-d'Oise</i>	1.249	693	—
Seconde couronne :			
(D) + (E) + (F) + (G)	11.248	2.830	3.229
Région parisienne	12.008	9.235	9.774
France	543.998	49.655	—
Pourcentage Région parisienne/France..	2,2	18,6	—

Source : I.N.S.E.E.

II. — PARIS ET LES MÉTROPOLIS MONDIALES

MÉTROPOLIS	ANNÉE de recensement	CENTRE	AGGLO- MÉRATION restreinte	AGGLO- MÉRATION étendue	RÉGION
1. Répartition de la population par zone.					
Paris	1962	948.953	6.454.345	7.296.149	8.469.863
Londres	1961	338.800	5.578.800	8.172.000	12.453.000
New York	1960	1.698.281	9.820.518	13.116.553	16.139.082
Moscou	1963	736.000	6.354.000	—	—
Tokyo	1960	545.000	8.311.000	9.636.000	15.511.000
2. Superficie des différentes zones (en hectares).					
Paris	1962	2.699	75.039	145.039	1.207.000
Londres	1961	3.336	75.327	216.232	1.326.651
New York	1960	5.698	152.800	453.763	1.794.342
Moscou	1963	1.830	88.650	268.650	617.367
Tokyo	1960	4.018	56.951	139.860	254.951

Source : Cahiers de l'I.A.U.R.P. - volume 2.

III. — DENSITÉ DE POPULATION PAR ZONE
(NOMBRE D'HABITANTS PAR HECTARE)

VILLE	ANNÉE de recensement	CENTRE	TOTAL de l'agglomération restreinte	TOTAL de l'agglomération étendue	TOTAL de la région
Paris	1962	351	86	50	7
Londres	1961	100	74	38	9
New York	1960	298	64	29	9
Moscou	1963	402	72	—	—
Tokyo	1960	136	146	69	25
			Densité parisienne	Moyenne pour les autres villes (1)	
Centre			251	179	
Zones urbaines			76	71	
Agglomération restreinte			86	75	
Zone suburbaine			12	10	
Agglomération étendue			50	30	
(1) Cette moyenne est calculée sur les quatre villes étrangères du tableau, auxquelles ont été ajoutées Chicago, Stockholm, Milan, Amsterdam.					
Source : Cahiers de l'I.A.U.R.P. - volume 2.					

IV. — SUPERFICIE AU SOL SELON LE TYPE D'UTILISATION (en hectares)

	PARIS (1)		LONDRES (2)		NEW YORK (5)		MOSCOU (6)		TOKYO (7)	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
<i>Espaces bâtis :</i>										
Résidences	21.750	29,1	12.763	40,7	19.010	23,2			21.439	31,3
Commerces			1.219 (3)	3,8	1.244	1,5	12.876	39,9	2.958	4,3
Services publics	5.600	7,5	470	1,5	4.960	6,1			2.824	4,1
Transports			7.190	22,9	3.856	4,7	2.633	8,2	2.000	2,9
Voirie	16.150	21,5			24.619	30,1	3.496	10,9	5.820	8,5
Industrie	6.600	8,8	1.310	4,2	3.579	4,3	5.240	16,3	4.459	6,5
Total	50.100	66,9	22.952	73,1	57.268	69,9	24.245	75,3	39.500	57,6
<i>Espaces non bâtis :</i>										
Espaces verts	12.100	16,1	4.819 (4)	15,4	14.187	17,3	4.737	14,6	10.350	15,1
Terrains vagues ou agricoles	12.800	17,0	3.568	11,5	10.417	12,8	3.269	10,1	18.746	27,3
Total	24.900	33,1	8.387	26,9	24.604	30,1	8.006	24,7	29.096	42,4
Total général	75.000	100	31.339	100	81.872	100	32.251	100	68.596	100

(1) L'agglomération restreinte de Paris. Ces chiffres ont été obtenus en utilisant une étude sur l'occupation du sol effectuée par l'I.A.U.R.P.

(2) Le comité de Londres en 1957.

(3) Pour Londres, on peut décomposer la superficie réservée au commerce en superficie réservée au commerce de gros : 1.000 hectares, soit 3,2 % de la superficie totale, et en superficie réservée en commerce de détail : 219 hectares, soit 0,7 % de la superficie totale.

(4) Pour Londres, la superficie couverte par les espaces verts peut être subdivisée en espaces verts publics : 3.624 hectares, soit 11,9 % de la superficie totale, et espaces verts privés : 1.195 hectares, soit 3,5 % de la superficie totale.

(5) La ville de New York (les 5 comtés) en 1960.

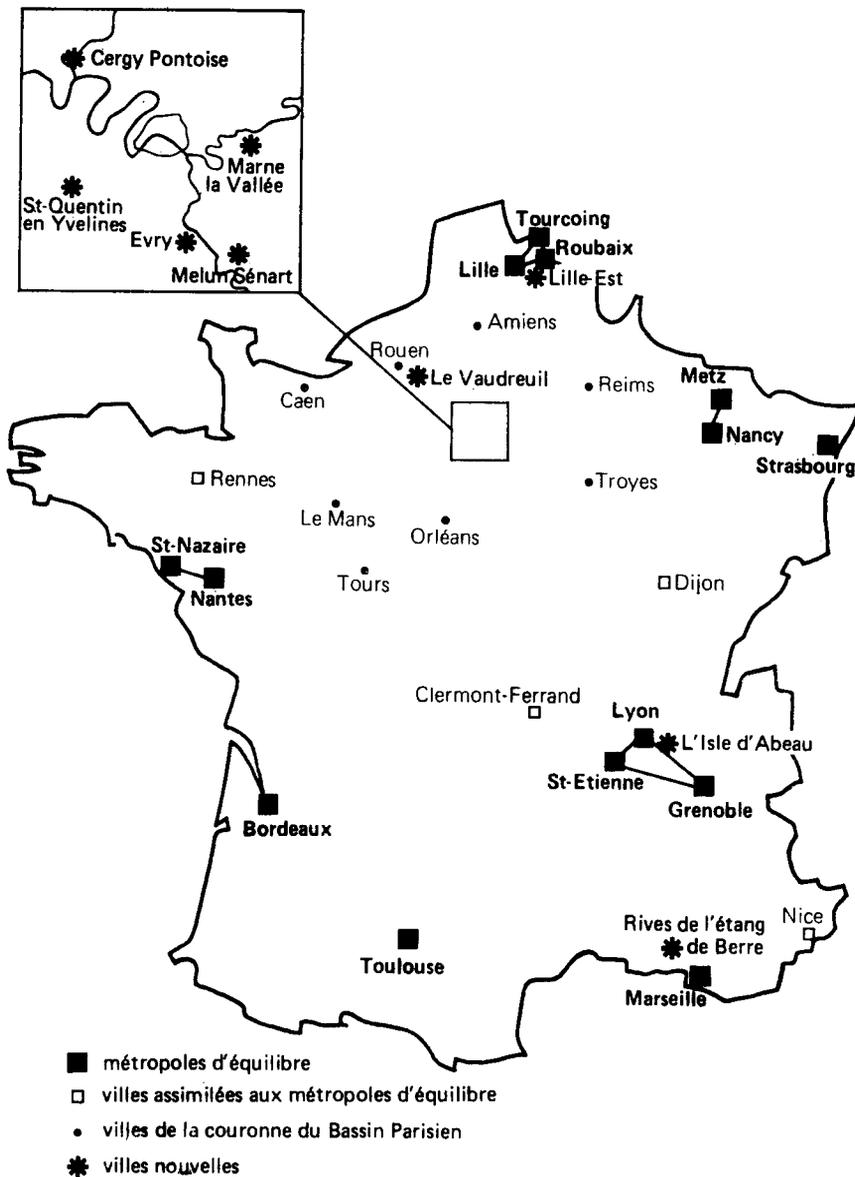
(6) Centre + première couronne urbaine de Moscou en 1957.

(7) Agglomération restreinte + une partie de la couronne suburbaine de Tokyo en 1960.

Source : Les cahiers de l'I.A.U.R.P. - volume 2.

CARTOGRAPHIE

LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS EN FRANCE



0 0 0 0

Extrait de « L'aménagement du territoire », J. Monod et Ph. de Castelbajac, Presses universitaires de France - 1971.

CARTE ADMINISTRATIVE DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

140

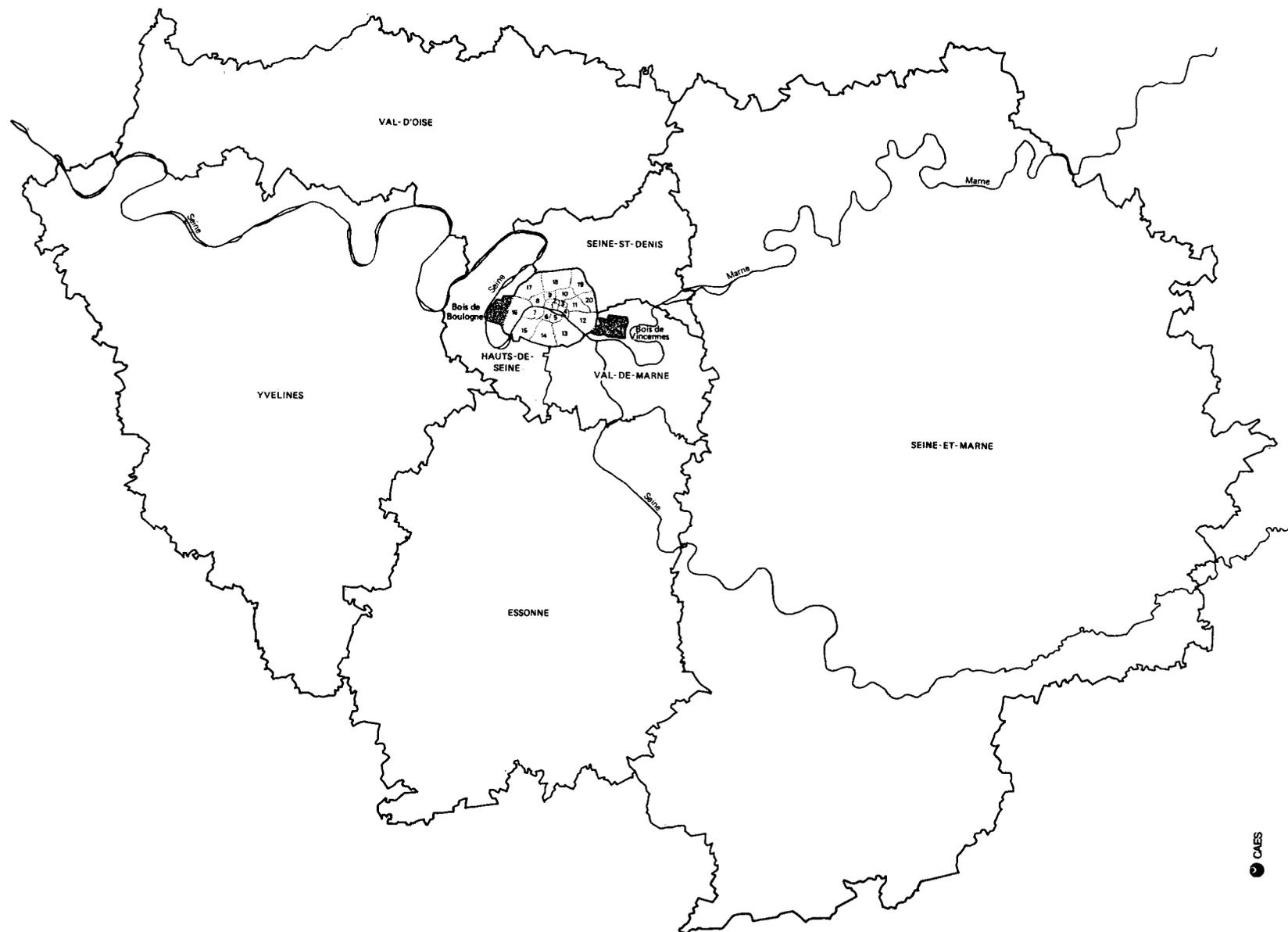
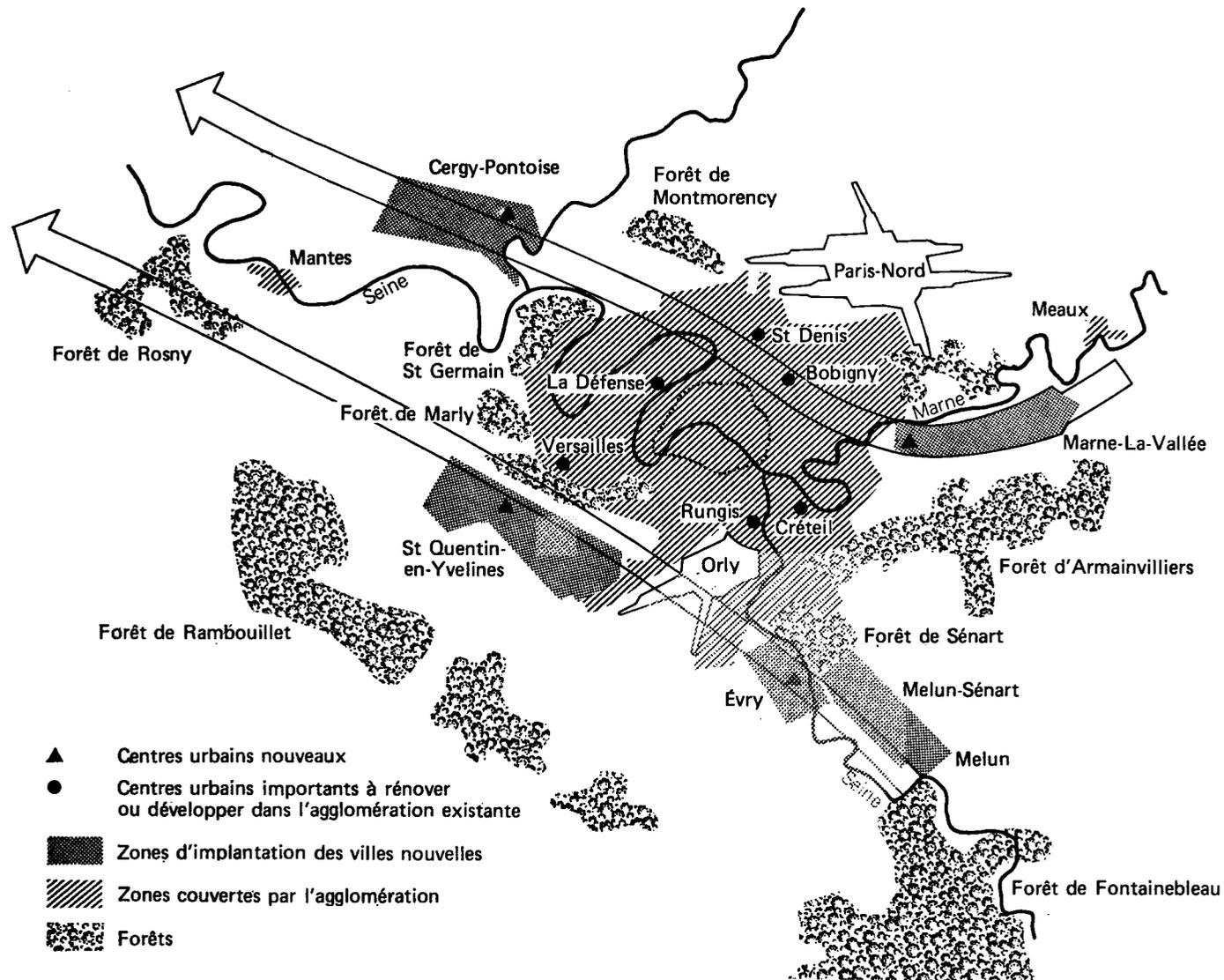


SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION PARISIENNE
(croquis simplifié des options essentielles)



**TRANSPORTS EN COMMUN DE LA REGION PARISIENNE
LIAISONS FERROVIAIRES ET AÉROTRAIN**

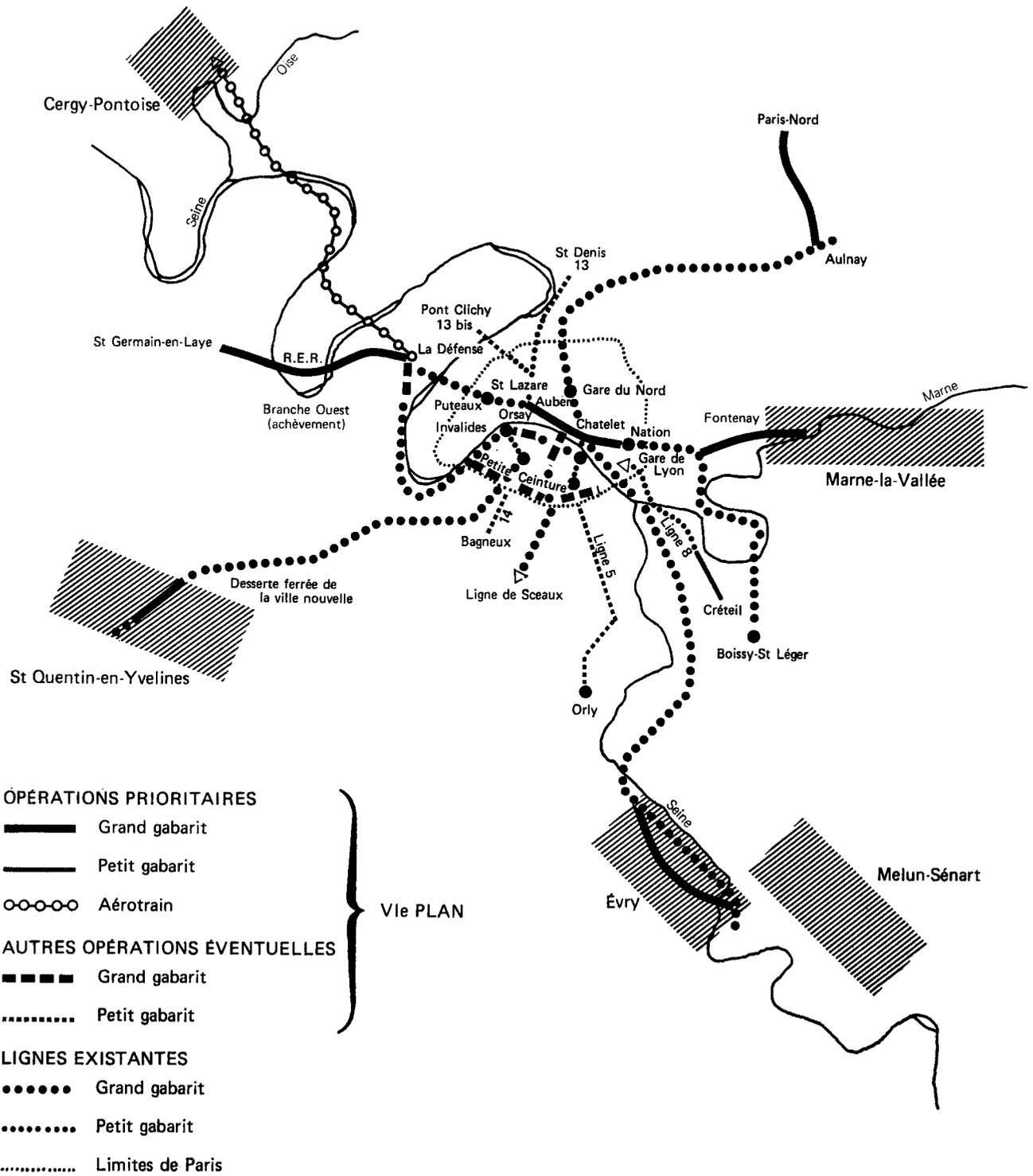


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-propos	3
L'organisation des études	4
I. — RAPPORT	7
Introduction	9
• La vocation culturelle	11
• Les fonctions économiques	25
• La fonction politique	36
Conclusions	43
II. — COMPLÈMENTS AU RAPPORT DU GROUPE DE COORDINATION DES ÉTUDES SUR PARIS, VILLE INTERNATIONALE	53
• Point de vue du Préfet de la Région Parisienne, Délégué au District	55
• Observations de M. Jacques RIGAUD, directeur du cabinet du Ministre des Affaires culturelles	61
III. — ANNEXES AU RAPPORT DU GROUPE DE COORDINATION DES ÉTUDES SUR PARIS, VILLE INTERNATIONALE	67
1. Extraits d'interviews sur Paris	69
2. Conditions d'accueil dans les grandes villes pour les étrangers (extraits)	81
3. Une esquisse tendancielle de Paris	83
4. Deux scénarios sur Paris (extraits)	93
5. Conclusions d'une enquête Delphi	123
6. Reflets de la presse internationale	127
7. Données chiffrées sur Paris et la Région parisienne	129
8. Paris et les grandes agglomérations du monde (quelques données)	134
9. Annexes cartographiques (dont une carte hors-texte)	139

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

ÉLÉMENTS POUR DES PROSPECTIVES

Techniques et aménagement du territoire, n° 0.
Composantes de la fonction urbaine, n° 3.
Dictionnaire des projections 1985 et 2000, n° 4.
Scénarios d'aménagement du territoire, n° 12 (épuisé).
Prospective et analyse de système, n° 14.
Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe, n° 17.
Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable, n° 20.
La transformation du monde rural, n° 26.
Prospective et société, n° 28.
Survols de la France, n° 29.
Une image de la France en l'an 2000. Documents de base. Méthode de travail, n° 30.
Technologie et aménagement du territoire, n° 33.
Les firmes multinationales, n° 34 (épuisé).
Survols de l'Europe, n° 37.
Approches de la réalité urbaine, n° 38.

SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT

La façade méditerranéenne, n° 1 (épuisé).
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise, n° 5.
Aménagement de la Basse-Seine, n° 6 (épuisé).
Aménagement du Bassin parisien, n° 7 (épuisé).
Rapport du groupe de travail Paris-Nord, n° 8 (épuisé).
Schéma d'aménagement de la métropole lorraine, n° 9.
Échéma d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne-Grenoble, n° 10.
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire, n° 11.
Aménagement d'une région urbaine, le Nord-Pas-de-Calais, n° 19.
Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire moyenne, n° 23.
L'espace nord-champenois, n° 24.
Schéma d'aménagement de la Corse, n° 32.
L'avenir de la Basse-Normandie, n° 36 (sous presse).

SCHÉMAS DE COMMUNICATIONS

Éléments pour un schéma directeur des télécommunications, n° 2.
Éléments pour un schéma directeur de l'informatique, n° 13.
Éléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique, n° 25.
Les liaisons routières : histoire d'un schéma, n° 31.
Schéma directeur de l'équipement aéronautique, n° 35.

PROBLÈMES DE L'EAU

L'eau en Seine-Normandie. Projet du Livre blanc, n° 15.
Les problèmes de l'eau en Artois-Picardie, n° 16.
Bassin Rhin-Meuse. Eau et aménagement, n° 18.
L'eau en Adour-Garonne, n° 21.
Les problèmes de l'eau dans le Bassin Rhône Méditerranée-Corse, n° 22.
L'eau dans le Bassin Loire-Bretagne, n° 27.

EN PREPARATION

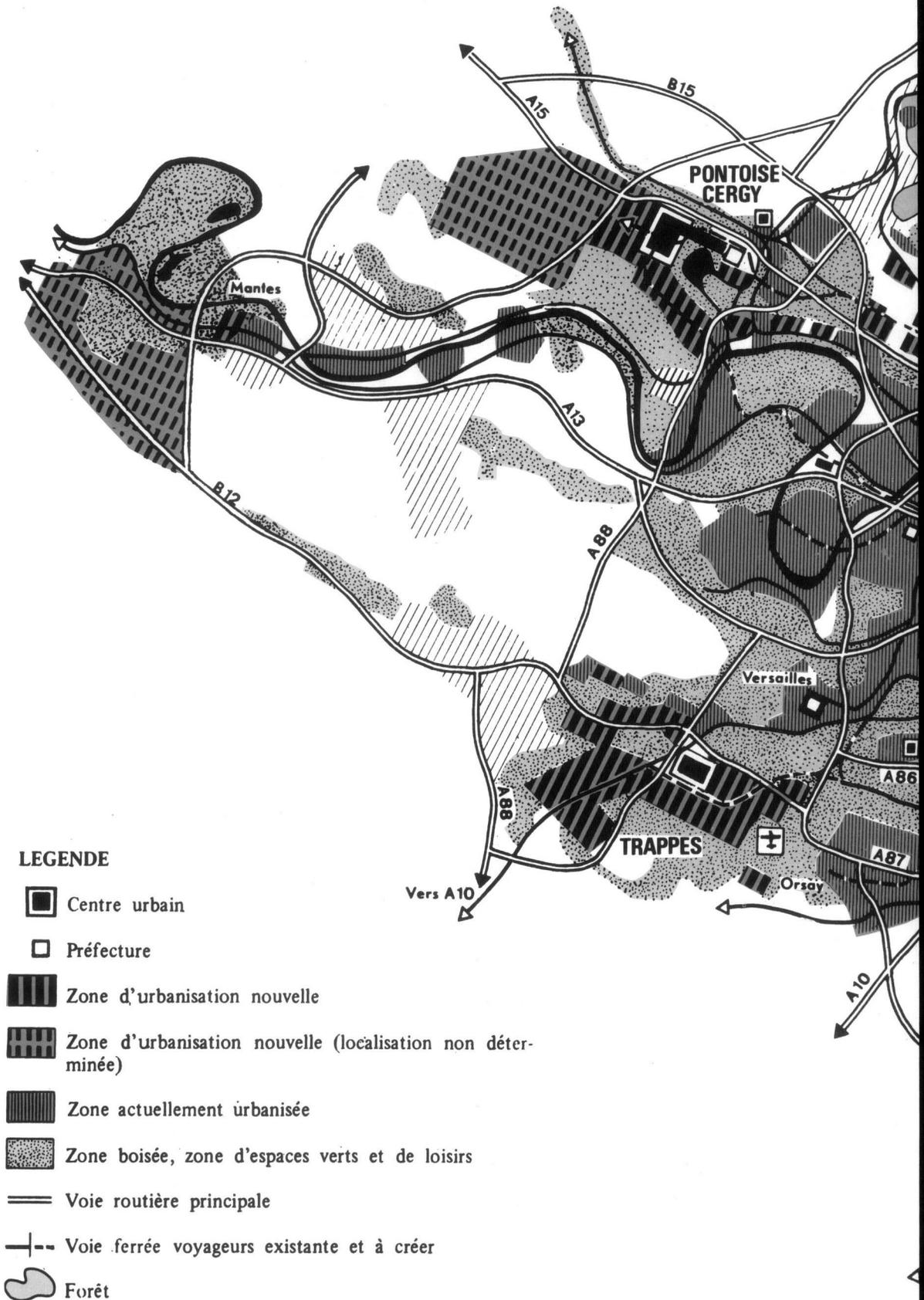
Regard prospectif sur le bassin méditerranéen.
Régions urbaines, régions de villes.
Le devenir de la région bordelaise.
Avenirs possibles de la région Rhône-Alpes.

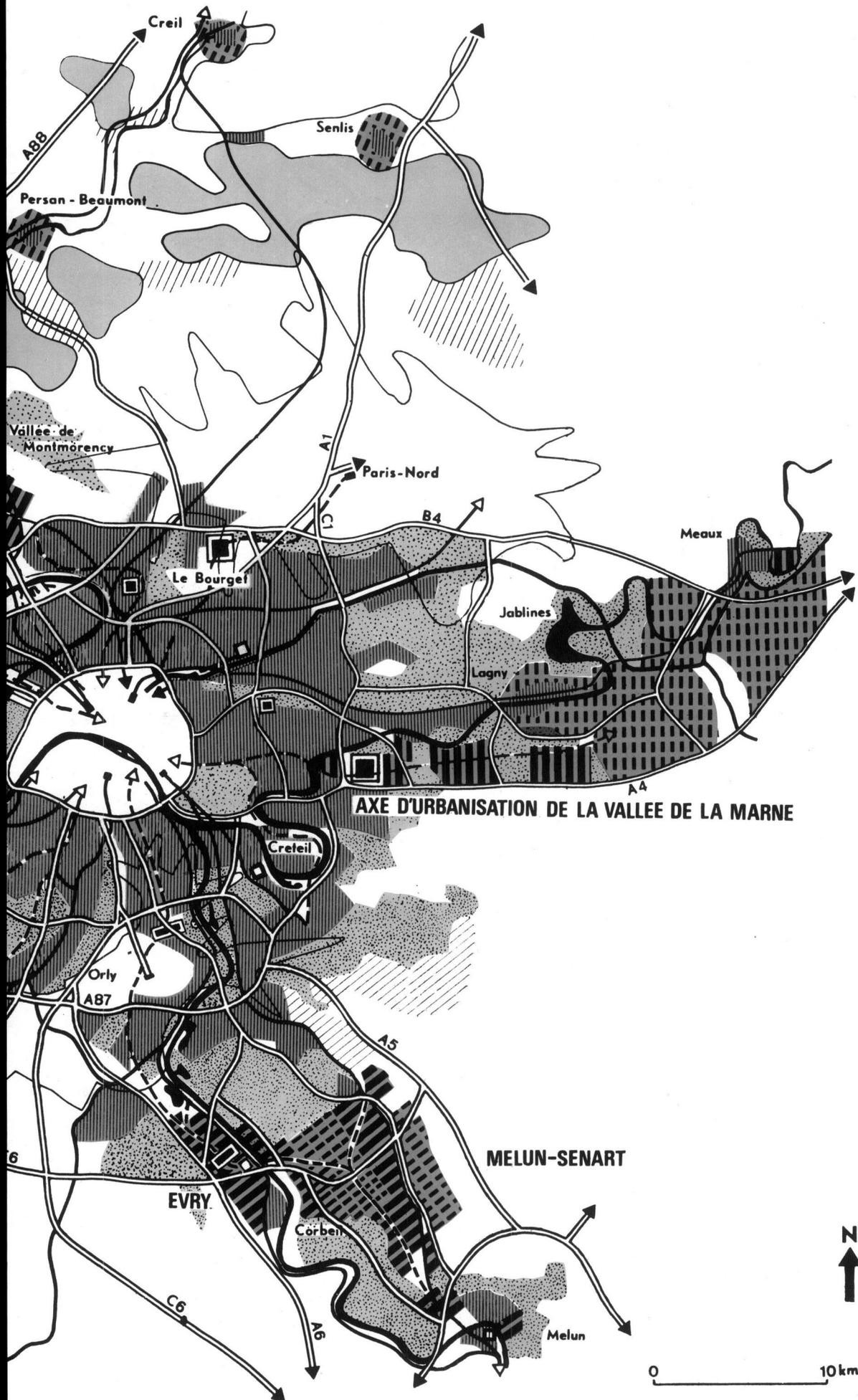
DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION RÉGIONALE

1, avenue Charles-Floquet 75-Paris (7°)
Fondateur de la collection : Gérard WEILL †

Directeur de la publication : Jacques DURAND
Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN

Secrétaire de rédaction : Marie GRENIER
Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN





AXE D'URBANISATION DE LA VALLEE DE LA MARNE

MELUN-SENART

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07